

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 MARS 2024

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°.1 Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

N°.2 Rapport 2023 de la médiation communale

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°.3 Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la commune

N°.4 Approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la commune

N°.5 Affectation du résultat du compte administratif 2023 du budget principal de la commune

N°.6 Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune 2024

N°.7 Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2023

Direction des Ressources Humaines

N°.8 Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2022

N°.9 Modification du tableau des emplois

N°.10 Élargissement du bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux et au cadre d'emploi des sages-femmes territoriales

N°.11 Rémunération des assistantes maternelles

N°.12 Revalorisation de la rémunération des vacataires assurant les activités au sein de l'école municipale d'initiation sportive (EMIS)

N°.13 Fixation de la liste des emplois éligibles à des logements de fonction

Direction des Relations avec les usagers

N°.14 Fixation des forfaits de rémunération des agents municipaux participant à l'organisation des élections

N°.15 Restitution de la compétence cimetière à la commune de Villetaneuse et modification des statuts du Sifurep

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction Petite Enfance et des Familles

N°.16 Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Jolis Mômes

N°.17 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Institut d'Éducation et de Pratiques Citoyennes pour la crèche des Bobinos

Direction de l'Action sociale et solidaire

N°.18 Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée

Direction de la Santé

N°.19 Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions bucco-dentaires en 2023

N°.20 Protocole local de coopération interprofessionnelle relatif à la première demande d'interruption volontaire de grossesse (IVG) par un infirmier Diplômé d'État ou une Infirmière en Pratique Avancée

N°.21 Référencement du Centre Municipal de Santé Jacques-Isabet pour participer au dispositif "Retrouve ton cap"

N°.22 Convention relative à la participation du Centre Municipal de santé Jacques-Isabet dans le cadre d'une recherche impliquant une personne pour le dépistage du cancer colorectal

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des sports

Accueil des épreuves paralympiques sur route – Marathon paralympique

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N°.24 Attribution des subventions 2024 aux associations culturelles conventionnées et approbation des conventions triennales d'objectifs et de moyens

N°.25 Attribution d'une subvention au Centre National de la Danse pour le projet 1 km de danse

N°.26 Attribution d'une subvention au Lycée Lucie Aubrac

N°.27 Approbation de l'adhésion de la commune au Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP)

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°.28 Attribution de subventions de fonctionnement 2024 aux associations locales

N°.29 Approbation de la convention d'occupation précaire et d'usages tripartite pour la mise en place d'un jardin partagé au profit de l'association Nénuphar

Direction de la Prévention et de la tranquillité publique

N°.30 Approbation du projet d'ateliers « prévention des rixes – non-violences » et des rencontres police-population

N°.31 Dissolution de l'entente relative au Centre de Supervision Urbain entre les communes de Pantin et du Pré-Saint-Gervais

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

N°.32 Rapport d'activité 2022 du Sipperec

N°.33 Rapport d'activité 2022 du SIGEIF

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N.34 Contrat Métropolitain de Développement « Centres-villes vivant »

Direction des Bâtiments

N°.35 Convention de partenariat au titre de l'accompagnement métropolitain en ingénierie dans le cadre du projet de solarisation métropolitain

Direction des Espaces Publics

N°.36 Avis sur le projet du Plan Local de Mobilité élaboré par Est Ensemble

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°.37 Avenant à la convention de co-financement entre la commune et Est Ensemble sur l'opération d'aménagement des Sept Arpents signée le 21 novembre 2022

N°.38 Attribution d'une subvention aux Relais Restauration dans le cadre de son projet d'animation de la friche des Sept Arpents

N°.39 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Pantin et Est Ensemble sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot 27

N° 40 Avenant n° 1 à la Convention de Projet Urbain Partenarial des Grandes Serres

N° 41 Avenant n° 4 à la promesse de vente pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle et de l'opération des Grandes Serres

N° 42 Approbation de la demande de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie Territorial

N° 43 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

N° 44 Approbation de la charte d'agriculture urbaine d'Est Ensemble

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N° 45 Avenant n° 4 à la convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (DILHI) entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la commune

N° 46 Acte d'adhésion-quittance avec la SCI Jean-Jaurès suite à l'expropriation du bien sis 94 avenue Jean-Jaurès

N° 47 Déclassement par anticipation et cession d'un bien du domaine public communal abritant un centre municipal de santé sis 25 rue Berthier/ 28 rue Sainte-Marguerite

N° 48 Autorisation de réalisation de travaux sur un bien communal situé 20 rue Delizy

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N° 49 Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

La séance est ouverte sous la présidence de Bertrand KERN.

M. le Maire – Qui fait l'appel ? Nacime AMIMAR. Il faut lui donner la feuille. Tu appelles les gens un par un.

M. AMIMAR – Bonsoir à tous. Je vais procéder à l'appel.

Bertrand KERN (présent), Mathieu MONOT (présent), Mirjam RUDIN (sera présente à 20 h 30), pouvoir Pierric AMELLA, Hervé ZANTMAN (pouvoir Nadine CASTILLOU), Nadine CASTILLOU (présente), Salim DIDANE (en retard), Leïla SLIMANE (présente), Vincent LOISEAU (présent), Emma GONZALEZ-SUAREZ (présente), Rida BENNEDJIMA (présent), Mélina PELÉ (présente), François BIRBES (pouvoir Abel BADJI), Françoise KERN (présente), Antoinette LORANGE (présente), Charline NICOLAS (pouvoir Antoine BARGAS), Bruno CARRÈRE (présent), Sonia GHAZOUANI-ETTIH (pouvoir Leïla SLIMANE), Augustin IGNACIO-PINTO (présent), Antoine BARGAS (présent), Pierre PAUSICLÈS (présent), Zora ZEMMA (présente), Nadia AZOUG (sera présente à 21 h 30 pouvoir Salim DIDANE), Abel BADJI (présent), Philippe LEBEAU (présent), Nathalie BERLU (présente), Christine LEHEMBRE (en retard), Franck TIKRY (présent), Julie ROSENCZWEIG (présente), Delphine CAMMAL (présente), Hawa TOURÉ (présente), Nacime AMIMAR (présent), Pierric AMELLA (présent), Élodie SALMON (en retard de 20 minutes pouvoir à Marc LANGLADE), Marc LANGLADE (présent), Rui WANG (absent), Alice NICOLLET (pouvoir Augustin IGNACIO-PINTO), Nadège ABOMANGOLI (pouvoir Catherine CLÉMENT), Samir AMZIANE (présent), Fabrice TORRO (pouvoir Samir AMZIANE), Catherine CLÉMENT, Geoffrey CARVALHINHO (en retard), Jean-Luc FRANÇOIS (absent), Fabienne JOLLES (présente), Yazid ARIFI (en retard), Leïla BEDJIA (en retard).

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°.1 Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

M. le Maire – Bien, le quorum étant réuni, nous pouvons valablement délibérer. La première note est maintenant traditionnelle. Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023. J'imagine que vous avez pu en prendre connaissance. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous avons ensuite le rapport de la médiation communale. Et je laisse la parole à Rida BENNEDJIMA.

N°.2 Rapport 2023 de la médiation communale

M. BENNEDJIMA – Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit ici de prendre acte du Rapport de la médiation communale de 2023. Mais avant de commencer, je tiens à saluer la présence de Monsieur Brahim HEDJEM, qui est Médiateur municipal de Pantin et qui, depuis de nombreuses années, assume ses fonctions. Merci Monsieur HEDJEM pour le travail réalisé et la qualité du rapport que vous pouvez lire en annexe.

La médiation est née d'une volonté locale et elle commence à progresser et à entrer dans le paysage des collectivités territoriales. Je dis « commence », car dans toute la France, à ce jour, il n'y a qu'une soixantaine de collectivités, régions, départements, villes qui pratiquent la médiation. Le Conseil municipal de Pantin a été précurseur en la matière, puisque le 17 juin 2011, il y a 13 ans, il avait décidé de mettre en place cette médiation.

La médiation est bien plus qu'un outil de règlement des litiges. Elle permet de fluidifier également les rapports entre les services et les usagers. Les requérants s'adressent au Médiateur pour recevoir une explication, un conseil ou engager un dialogue avec le service concerné. Chaque demande est étudiée, analysée et obtient une réponse souple et circonstanciée.

Quelques chiffres importants sont également présentés dans le rapport, avec l'évolution des dossiers traités depuis 2013. On peut voir une augmentation des dossiers. Le rapport joint à la présente délibération témoigne de cette évolution et rend compte de l'activité de la médiation en 2023.

Les thématiques abordées sont nombreuses. Comme vous pouvez le constater dans le rapport, elles concernent à la fois l'habitat, la voirie, le secteur social, l'éducation, le sport et les loisirs. Autre point à souligner, 100 % des usagers qui contactent le médiateur sont des Pantinoises et Pantinois.

Quelques exemples concrets et cas pratiques vous sont donnés dans le rapport pour mieux comprendre la médiation. Je vais vous donner lecture d'un cas pratique. Par exemple, nous avons Monsieur X qui interpelle le Médiateur à propos d'un arbre perdant ses feuilles sur son toit et bouchant ainsi ses chéneaux.

Le Médiateur, après avoir sollicité les services techniques de la ville, a répondu que la Commune avait mis en place une Charte de l'arbre qui a été votée en Conseil municipal. Celle-ci est composée de 35 fiches actions pour la gestion, la protection et la plantation de l'arbre en Ville et qu'une opération d'élagage était ainsi prévue dans sa rue.

Comme vous pouvez le voir, ce rapport témoigne d'un engagement pour un service public local, toujours plus accessible, plus proche et plus efficace. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport annuel de 2023. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Il n'y a pas de vote, donc il s'agit de prendre acte. Nous passons à la note 3, Monsieur LOISEAU.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°3 Approbation du Compte de gestion 2023 du budget principal de la commune

M. LOISEAU – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit simplement d'approuver le Compte de gestion du budget principal de la commune. Comme vous le savez, en vertu de l'article 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Compte de gestion est soumis au Conseil municipal et donc il s'agit d'approuver à la fois en investissement et en fonctionnement, pour l'investissement, les 1038000 et pour le fonctionnement, les 22 210 000 de recettes. Ce qui fait un excédent de 23 248 270,42 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce Compte de gestion.

M. le Maire – Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Merci. Des remarques, des questions ? En général, il n'y en a pas. L'administration ayant bien fait son boulot, donc pas d'opposition ni d'abstention, c'est donc adopté.

N°4 Approbation du Compte administratif 2023 du budget principal de la commune

M. le Maire – Nous passons à la note numéro 4, le Compte administratif. Comme chaque année, je vais vous le présenter, puisque c'est ce qui retrace l'exactitude de l'activité des services pendant l'année 2023.

Sur l'investissement, les dépenses se sont montées à 54 502 982,86 euros. Il y a, au sein de ce gros budget d'investissement, 469 000 euros d'études et d'acquisitions de logiciels, 3 177 000 euros de subventions d'équipements versés. Cela va de la construction de la bibliothèque Nelson-Mandela en passant par la piscine Alice-Milliat, puisque je vous rappelle que c'est un co-financement avec Est ensemble.

Les immobilisations corporelles se montent à 24 millions d'euros, 11 millions d'euros de travaux dans les bâtiments communaux, dont 525 000 pour les travaux de l'Hôtel de ville et du Centre administratif, 3,3 millions d'euros pour les bâtiments scolaires.

Vous savez qu'il y a un débat en ce moment sur la qualité de l'école, en tout cas au niveau de l'école communale. On fait le maximum pour que nos écoles soient en bon état et elles sont en général en très bon état.

7 millions d'euros de travaux dans les autres équipements, 1,6 million d'euros pour l'église, 1,2 million d'euros pour la lutte contre l'habitat indigne aux Quatre-Chemins et aux Sept Arpents, 882 000 euros pour la friche des Sept Arpents, pour les chiffres les plus importants.

1,7 million d'euros d'acquisitions et préemptions, qui vous sont détaillés dans la note, 8 millions d'euros pour les agencements de terrain et travaux de voirie. Cela va d'une queue de crédit pour la rue de la liberté en passant par des aménagements sur le TZen3, ex RN3.

Les aménagements de parcs, notamment le petit bois sur l'îlot 27, pour 942 000 euros, les cours jardins pour 623 000 euros, le Plan vélo pour 219 000 euros ou encore la requalification du Square Formagne, pour 465 000 euros. Je peux citer d'autres opérations : 903 000 euros pour l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux, 2,2 millions d'euros pour des travaux et réparations de voirie et 202 000 euros pour les plantations d'arbres.

Pour les travaux en cours, 13 549 000 euros, ce sont des travaux qui ont commencé en 2023, mais qui ne sont pas terminés, et qui font l'objet de reports de crédits qui n'ont pas été consommés en 2024.

Il y a la dépollution du parc Diderot, pour 603 000 euros, les travaux réalisés dans les bâtiments municipaux pour 6,6 millions d'euros. Évidemment, vous avez l'école maternelle et élémentaire Diderot, 4,7 millions d'euros, qui sera livrée au mois de septembre prochain, la bibliothèque-ludothèque-salle de diffusion Nelson-Mandela, 1,1 million d'euros, et des abords, 2,2 millions, la halle sportive, 1,8 million, la réhabilitation de l'église, c'est vraiment une queue de crédit, 13 000 euros, et le Centre municipal de santé des Quatre-Chemins et la plateforme autonomie pour 1,3 million d'euros, la construction de la micro-folie, pour près de 100 000 euros et de l'école de la ZAC du Port pour 1,5 million.

Sur les participations et créances rattachées, 1 million 40 mille euros qui vous sont détaillées dans la note. On a remboursé 11 161 000 euros de capital de la dette, et j'y reviendrai tout à l'heure sur le remboursement que nous avons effectué.

Sur les recettes, elles se montent à 56 226 538 euros. Vous avez les dotations et fonds divers pour 19 millions d'euros. Il y a l'affectation du résultat antérieur, ce sont les reports dont je vous ai parlé, de 2022 sur 2023. Il y a le FCTVA pour 4,8 millions en 2023, un petit peu en baisse, et des subventions d'investissement reçues pour 5,4 millions, l'État 2,1 millions, c'est essentiellement l'ANRU, l'Agence nationale de renouvellement urbain, pour les Quatre-Chemins, l'îlot 27 et les Sept Arpents, la Région Ile-de-France qui, j'espère, fera un effort dans les années qui viennent, 704 000 euros, le Conseil départemental, 379 000 euros.

Pourquoi ? Parce que le Conseil départemental nous subventionne beaucoup en fonctionnement puisqu'il intervient sur les assistantes sociales, les questions de santé, etc. Il est plutôt fléché dans ce secteur.

Les autres subventions à 1,9 million d'euros, Est ensemble, la Métropole du Grand Paris, la CAF, le Sipperec, tout cela vous est détaillé. Emprunts et dettes assimilées, 11 millions d'euros. Comme nous avons

remboursé 11 160 000 euros, nous avons diminué notre endettement de 160 000 euros. C'est symbolique, mais enfin, c'est quand même là.

Je me souviens des débats que nous avons eus en décembre 2022 au moment du vote du budget, où l'opposition, notamment celle de droite, m'annonçait une envolée de l'endettement. J'avais dit que c'était un maximum susceptible d'être dépensé par les services, et pour finir, il n'y a pas de réendettement de la Ville. Il y a même une petite baisse.

Vous avez, comme c'est d'usage, un rapport annuel sur la dette au 31 décembre 2023, avec une synthèse de cette dette, c'est-à-dire quels sont les taux moyens, la durée résiduelle, la durée de vie, le nombre d'emprunts, le taux moyen de la dette. Le taux moyen est intéressant parce qu'il était de 3,08 en 2013, il est descendu à 1,48 et voilà que les taux d'intérêt repartent à la hausse. Nous sommes maintenant à un taux moyen de 2,15 %.

La dette par type de risque de taux. Vous avez ce qu'on appelle la Charte Gissler. Qui dit quoi ? Je vous l'ai souvent dit, j'avais commencé une carrière dans une banque, cela ne m'a pas plu, j'ai quitté la banque. Et quand les gars du Crédit local de France, Dexia, sont venus me proposer leurs produits structurés, je n'y ai pas cru, ils ne comprenaient pas ce qu'ils racontaient. Donc, on a pris plutôt du taux fixe à Pantin.

Donc, les produits non structurés, c'est 95,1 % à Pantin, à risque limité 2,6 %, à risque élevé 2,4 %, mais je crois qu'il va se terminer cette année ou l'année prochaine, il reste cette année plus trois ans.

Informations sur les opérations 2023, elles vous sont détaillées. Nous avons fait deux emprunts, 11 et 5 millions d'euros qui vous sont détaillés en termes de taux, de durée, etc. Les restes à réaliser 2023, qui sont reportés sur 2024, s'élèvent à 23,7 millions d'euros.

La section de fonctionnement. Je passe les mouvements de l'usine à gaz inventée par le gouvernement Hollande, cela a beau être un gouvernement de ma couleur politique, mais quand vous avez les impôts économiques qui sont touchés par la Métropole du Grand Paris, qui renvoie l'ensemble de la dotation à la Mairie, à la commune, qui renvoie les impôts entreprises au Territoire, c'est-à-dire à Est Ensemble, vous créez une usine à gaz monstrueuse et vous avez un peu plus de 21 millions d'euros qui arrivent de la métropole, mais qui ne font que transiter dans nos comptes et qui repartent automatiquement vers Est Ensemble. Il s'agit de 21,6 millions d'euros exactement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est 131 millions d'euros ouverts, 129,4 euros réalisés. Vous avez notamment les charges de personnel qui se montent à 67 988 972 euros, qui sont en augmentation de 2,4 % par rapport à 2022, soit plus 1,6 million d'euros.

Les charges à caractère général augmentent beaucoup. Elles se montent à 26 192 000 contre 24 135 000 en 2022. C'est une hausse qui est très importante, de 2 millions d'euros, de 8,5 %, qui est largement supérieure à l'inflation.

Les charges à caractère général, c'est l'électricité, c'est le gaz, ce sont les fournitures des écoles, etc. Donc, on le sait, l'inflation était au rendez-vous et ce qu'on appelle le panier du Maire a été fortement touché. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 33 millions d'euros, hors FCCT fiscal.

Les dépenses du chapitre 65 se sont élevées en 2023 à 11,4 millions d'euros, parce qu'à ces 33 millions d'euros, il faut enlever les 21,6 millions d'euros qui partent directement à Est Ensemble. Le chapitre 66, charges financières, 1,90 million d'euros budgété. Finalement, comme on ne s'est pas réendetté, c'est 1 835 000 euros qui ont été dépensés.

Les charges exceptionnelles, 143 000 euros, vous sont détaillées dans la note, ainsi que les atténuations de produits pour 258 000 euros. Les recettes réelles de fonctionnement, 154 millions d'euros ouverts, 165 réalisés. Il faut savoir que les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 132 millions d'euros et augmentent si on les retire de ce qui repart à Est Ensemble, de 5,7 millions d'euros par rapport à 2022.

Les impôts et taxes se sont élevés à 126 279 000 euros. Les recettes retraitées constatées en 2023 s'élèvent à 104,7 millions d'euros. Ce poste augmente de 2,4 millions d'euros par rapport à 2022. Cette hausse de 2,3 % est liée à l'augmentation des bases de la fiscalité.

Je vous rappelle que chaque année, le Parlement, à l'automne, revalorise les bases de la taxe foncière notamment. Donc, en 2022, c'était 7 % et quelques, et c'était 3,5 ou 4 % en 2023. Ce n'est pas la Ville qui a augmenté les impôts, c'est le gouvernement qui a réévalué les bases en suivant l'inflation.

Les dotations, subventions et participations, 14 millions d'euros. Sur les dotations, vous remarquez que, comme chaque année, cela baisse. En 2010, nous avons 9,8 millions d'euros. Cette baisse avait commencé avec Monsieur SARKOZY, et s'est poursuivie avec Monsieur HOLLANDE, et s'est poursuivie avec Monsieur MACRON.

Nous n'avons plus que 652 000 euros de dotation globale de fonctionnement. Pourquoi cela remonte un peu ? Parce qu'on a gagné des habitants.

Sur les produits des services et du domaine, 10,8 millions d'euros, 9,5 millions d'euros qui ont été réalisés. Il faut savoir que nous avons retrouvé le niveau, globalement, d'avant l'épidémie du Covid pour notamment le secteur scolaire.

Ce qui nous fait perdre de l'argent, ce sont deux domaines. C'est le secteur de la santé, où nous perdons 546 000 euros. L'activité de nos Centres de santé baisse beaucoup. Cela nous préoccupe. Nous étions à 3,5 millions d'euros en 2021 et nous sommes descendus à 2,6 millions d'euros l'année dernière.

Il va falloir, Philippe, que nous nous penchions là-dessus, parce que nous perdons de l'argent alors que nous avons des équipements et des effectifs qui doivent permettre de maintenir l'activité.

Et l'occupation du domaine public a baissé de 126 000 euros.

Sur les atténuations de charges, c'est 1 694 000 euros, cela vous est détaillé, ainsi que les produits de gestion courante. 1,94 million, c'est le revenu des immeubles notamment. Sur les autres produits exceptionnels, 12,3 millions. C'est parce qu'il y a un produit exceptionnel qui est la vente du terrain Efferis, qu'on avait racheté près de la voie de chemin de fer derrière les Grandes Serres, et qu'on a revendu aux Grandes Serres pour 10,8 millions d'euros.

Pour conclure, nous respectons la stratégie financière qui a été adoptée en début de mandat. Un taux d'épargne brut supérieur à 14 %. Nous en sommes à 18,3 %. Une stabilité de l'encours de dette en deçà de 100 millions d'euros. Nous en sommes à 98,8 millions d'euros. Une capacité de désendettement de moins de 7 ans, nous en sommes à 4,09 par an.

Et la mise en œuvre d'un PPI qui soit ambitieux, 41,2 millions d'euros. Il faut savoir que cela représente entre deux et trois fois ce qui est fait dans les Villes de la même importance. Le résultat global de clôture est arrêté à la somme de 4 528 000 euros.

Il vous est donc demandé d'approuver le Compte administratif 2023 de la commune de Pantin.

Avis de la première Commission : favorable.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, comme tous les ans, nous devons voter le Compte administratif. Ce que je constate, c'est que maintenant, cela fait dix ans que je suis déjà élu de cette assemblée et, à chaque vote du Compte administratif, j'ai l'impression de revoir chaque année la même chose, c'est-à-dire un Compte administratif qui se ressemble, avec un excédent entre 3,5 millions d'euros et 5 millions d'euros.

Chaque année, je vous dis la même chose, que c'est un Compte administratif basique, où vous faites une autopromotion de votre politique et on constate chaque jour que, à la vue des capacités de notre commune, on peut mieux faire et beaucoup mieux faire, notamment sur le domaine de l'éducation, le domaine de la propreté, le domaine de la sécurité et même d'autres domaines qui peuvent être parfois, on va dire, hors champ municipal, mais qui deviennent aujourd'hui des vrais sujets problématiques pour l'ensemble des Pantinois.

N°5 Affectation du résultat du Compte administratif 2023 du budget principal de la commune

M. LOISEAU – Oui, très rapidement, dans la continuité du Compte de résultat, il s'agit d'affecter ce Compte de résultat au budget principal de la commune. Conformément à la disposition de la M14, il est proposé au Conseil municipal d'affecter l'intégralité des 22 210 000 euros de la manière suivante : 17 680 000 euros en excédent de fonctionnement, en recettes d'investissement, repris sur la décision modificative 1/2024, et le solde du résultat de fonctionnement reporté nécessaire au financement. Pour information, cet excédent de la section d'investissement sera repris au 0,1 du solde de l'excédent d'exécution reporté. Voilà, il est proposé au conseil municipal d'approuver ces affectations comptables.

M. le Maire – Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Oui, c'est juste une petite remarque, parce que juste avant, pour le vote, je viens de me rendre compte que c'est juste qu'on n'a pas forcément de retour son du côté de cette salle. Après... Je vous le dis...

M. le Maire – C'est la technique, c'est ça ? Il a dit qu'il n'y avait pas de retour son.

Sur la note 5, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 6, il s'agit de la décision modificative.

N°6 Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune 2024

M. le Maire – On n'en a pas normalement, on n'en a qu'en décembre, mais là, vous savez, nous étions en procès avec le propriétaire de murs d'un supermarché chinois aux Quatre-Chemins et avec l'exploitant d'un supermarché chinois aux Quatre-Chemins qui, dans cette procédure, attendait la fixation du prix. Et ça durait depuis plusieurs années. Le problème c'est que ce projet a été inscrit à l'ANRU 1, ça avait été évalué entre 4 et 5 millions d'euros. Et là, le juge a fixé une valeur de 13,7 millions d'euros.

En appel, on est passé de 14 à 13,7 millions d'euros, on a gagné 300 000 euros. C'est ce qui doit permettre de prolonger la rue Cartier-Bresson en rue piétonne jusqu'à l'avenue Jean-Jaurès, et de faire respirer cette grande « galette » que nous avons aux Quatre-Chemins.

Donc, cette DM, ce soir, est essentiellement consacrée à des virements de crédit qui permettront de payer l'achat de ce supermarché. Évidemment, en section de fonctionnement, on reprend les 4 528 000 euros de l'excédent du Compte administratif. Du coup, il ne nous reste plus que 9 millions d'euros à trouver.

Ensuite, la section d'investissement reprend les affectations intermédiaires du résultat de 2023, ainsi que des reports de dépenses pour 23,7 millions, et de recettes pour 5 millions. Elle reprend également la recette relative à l'auto-financement dégagée par la section de fonctionnement, je l'ai dit.

En dépense, elle intègre les crédits nécessaires à un remboursement de taxes d'aménagement notifiées par les services fiscaux, 128 000 euros, mais surtout les crédits de 10,7 millions d'euros nécessaires au financement de l'acquisition du bien du 94 avenue Jean-Jaurès, au terme d'une procédure que je vous ai expliquée.

Cette inscription bénéficie d'une recette correspondante de l'ANRU de 3,100 millions d'euros, ce qui veut dire qu'à la fin, cette affaire nous coûte 6 millions d'euros. Mais quand même, ça pèse lourdement dans cette DM.

L'équilibre est réalisé par l'inscription d'un emprunt supplémentaire de 2,9 millions d'euros, qui ne sera évidemment mobilisé qu'en fonction des besoins réels, ces derniers se déterminant en fonction de la réalisation des opérations. Vous pouvez regarder, on a quelques recettes qui nous sont arrivées.

On a eu 385 000 euros du Fonds d'investissement métropolitain, on en a eu d'autres sur les voitures électriques, sur le centre de santé, sur une subvention fonds vert, la végétalisation des cours de l'école Cochenec, et à la fin, il nous faut un emprunt d'équilibre de 2,9 millions d'euros pour réaliser cet achat.

Avis de la première Commission : favorable.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté. Je vous remercie. Nous passons à la note 7.

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire...

M. le Maire – Il faut suivre.

Monsieur LOISEAU.

N°7 Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2023

M. LOISEAU – Tout simplement, il s'agit du Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région de France. On le vote et on le présente en actes chaque année.

Ce rapport vise à montrer l'utilisation de nos fonds par rapport aux dépenses publiques que nous réalisons. Vous aurez chacun pu remarquer l'évolution de notre commune sur ce fonds et du passage progressif vers peut-être une forme de queue de peloton ces dernières années, puisque nous émargeons à la 147^e place sur les 191 communes éligibles.

Dans la note, il s'agit tout simplement de montrer sur l'ensemble des opérations immobilières qui sont, dans certains secteurs de l'éducation, des espaces publics, de la santé, du logement ou de la sécurité, la part qui est consacrée au FSRIF, à savoir 1 881 841 euros. Il est donc proposé tout simplement au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport, retraçant l'ensemble des actions entreprises sur l'année. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci.

Avis la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce Rapport d'utilisation du FSRIF ? Pas d'opposition, ni d'abstention ?

Juste une petite remarque, nous étions 186^{ième} et on était sorti du dispositif en 2019, et là, nous sommes maintenant 147^{ième}, parce que la population a augmenté et le seuil d'éligibilité est à 191. Ça veut dire que ce fond, on est pratiquement sûr de l'avoir maintenant pour quelques années, et c'est important pour nous.

Pas d'opposition, ni d'abstention ? Je vous remercie.

Vous avez ensuite – Madame GHAZOUANI-ETTIH n'étant pas là, c'est moi qui vais présenter la note – la note 8, qui s'agit du Rapport social unique.

Direction des Ressources Humaines

N°8 Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2022

M. le Maire – Je pense que vous avez pris connaissance du rapport social unique. Juste deux ou trois chiffres, 1 690 agents composent l'effectif de la collectivité. Les femmes occupent 64,20 % des emplois, elles sont surreprésentées dans trois filières, la filière sociale, 93,68 %, la filière médico-sociale, 90,09 % et la filière administrative, 82,78 %.

A contrario, Monsieur BADJI, il va falloir faire un effort, la filière sportive ne compte qu'une seule femme dans ses effectifs *[rires]*. Il faudra nous l'expliquer, Monsieur BADJI, même si je sais que ce n'est pas vous qui faites tous les recrutements.

La répartition des agents par catégorie reste stable, 17 % en A, 11 % en B et 72 % en C. Le temps partiel et le temps non complet touchent malheureusement plus les femmes que les hommes, on le sait, c'est parfois pour une nécessité de garde que les femmes font des temps non complets ou des temps partiels.

La politique de rémunération, il reste une inégalité qui est due à cela, parce que comme les femmes prennent des congés de maternité, pendant six mois, il n'y a pas d'avancement, elles ne progressent pas... Non, ce n'est pas normal. Cela veut dire que si elles ont deux ou trois enfants, dans leur progression, elles perdent deux à trois ans.

Des rémunérations en augmentation. C'est dû essentiellement au fait que le gouvernement a dégelé le point de 1,5 % au 1^{er} juillet. Je vous rappelle qu'il y a eu cinq points au 1^{er} janvier.

La formation des agents est à nouveau en hausse, il faut s'en féliciter. Le taux d'absence pour raison médicale est à 8,38 %, c'est une hausse, 272,50 jours en plus par rapport à 2021. Les accidents du travail, c'est la chute de plain-pied qui arrive en premier maintenant.

Ensuite, vous avez une politique sociale qui est forte à destination des agents. Je vous rappelle qu'on a augmenté les crédits du CASC l'année dernière. Le Centre communal d'action sociale, quant à lui, on vous le détaille, mais ce sont à peu près les mêmes caractéristiques ainsi que la Caisse des écoles.

Il vous est donc demandé de prendre acte du Rapport social unique 2022 de la commune de Pantin.

La première Commission a dû prendre acte, Monsieur PAUSICLÈS ? C'est cela. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO – Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, je viens d'exprimer un désaccord lors de votre prise de parole en disant que ce n'était pas normal que les femmes dans notre commune – ce n'est pas spécialement vous, je ne vous dis pas que vous en êtes le responsable – mais effectivement, ce n'est pas normal qu'une femme dans une administration, dans une collectivité puisse ne pas continuer d'avancer au niveau de sa carrière, le temps d'un congé de maternité. Il faudrait peut-être envisager...

M. le Maire – Pour les temps non complets, aussi, c'est pareil...

M. CARVALHINHO – Oui, donc, peut-être réfléchir, comme je sais qu'on avait fait de l'année 2023, une année pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et vous avez fait cette fameuse opération Pantine...

M. le Maire – Excusez-moi, je me suis trompé. Elles avancent pour les congés de maternité, c'est bien ce qu'il me semblait. J'ai dérapé dans mon expression, cela peut m'arriver, je ne suis pas infallible. C'est à cause des temps non complets et des vacances qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à faire, qu'elles avancent moins vite.

M. CARVALHINHO – Ok. Mais, ça me permet de rebondir sur ce que je voulais dire de base, parce que j'ai effectivement rebondi sur vos propos. Vous avez fait l'opération Pantine l'an dernier, dont tout le monde a entendu parler.

C'est vrai que dans ce rapport social, quand on lit la rémunération et la masse salariale, on voit quand même un sacré écart entre les femmes et les hommes, notamment plus 15,17 % pour les catégories A, pour les catégories B, plus 17,70 % d'écart, et sur la catégorie C, 9,29 %, ce qui fait quand même encore un sacré écart.

Donc, la question que je voulais vous poser au-delà de ce rapport social, c'est : quelles sont les perspectives à l'avenir de cette municipalité pour pouvoir réduire cet écart entre les femmes et les hommes, et savoir ce que vous allez faire.

Parce que vous avez fait cette opération, Pantine, moi, je pense que le nom Pantine n'était pas forcément très bien et je pense qu'on a vu la polémique nationale, en revanche il y a eu des choses bien qui ont été faites, notamment l'ouverture d'une Maison des femmes aux Quatre-Chemins et d'autres actions que vous avez pu mener et qui sont vraiment très bien, et portées par votre majorité, mais c'est vrai qu'on attendait d'avoir un rapport.

Vous l'aviez promis, pour le premier Conseil municipal de 2024, un rapport complet sur l'année de Pantine 2023, pour les actions, mais c'est vrai que je ne vous ai pas assez entendu sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et quelles actions vous allez mener dans les mois et les années à venir pour que cet écart de salaire se réduise, donc c'est la question que je souhaite vous poser, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Avant de laisser la parole à Bruno CARRÈRE et Samir AMZIANE, juste, à même poste, même fonction, je n'ai pas le droit de dire qu'une femme aura une prime plus élevée qu'un homme. Attention à la question de la discrimination, elle va dans les deux sens de l'égalité. Bruno CARRÈRE ?

M. CARRÈRE – Oui, ayant l'honneur de siéger au Comité technique, je veux pointer deux choses. D'abord, sur l'égalité hommes, femmes qui préoccupent tant notre collègue CARVALHINHO, il y a quand même des moments où il faut accepter qu'on n'ait pas de baguette magique.

Les raisons pour lesquelles, dans la fonction publique et alors même que les salaires sont égaux entre les hommes et les femmes, en tout cas tels qu'ils sont définis par la loi, il y a l'effet du plafond de verre naturel qui fait qu'aujourd'hui encore, 98 % des congés parentaux sont pris par des femmes dans la fonction publique et que, du coup, évidemment que cela a un effet à la fois sur la rémunération, mais surtout sur leur carrière.

C'est-à-dire que le congé parental n'est pas pris intégralement dans le déroulement de carrière, et donc va différencier le déroulement de carrière d'une femme ou d'un homme qui ne l'aura pas pris, en tout cas pour 98 % d'entre eux, et puis c'est également le cas du temps partiel, et évidemment que le temps partiel a un effet sur le niveau de rémunération.

Donc, il y a quelque chose de beaucoup plus profond à travailler qui est ce qu'on a longtemps appelé le partage des tâches, en tout cas le port de la charge familiale, qui est encore aujourd'hui, essentiellement dans notre société, portée par les femmes.

Je crains que nous n'ayons ni les moyens juridiques ni même les moyens... Les seuls moyens qui sont à notre disposition, Monsieur CARVALHINHO, sont des moyens politiques, c'est-à-dire de faire évoluer les mentalités, de faire évoluer la législation pour permettre que, peu à peu, les hommes prennent leur part aussi de cette charge-là, ce qui permettrait de rééquilibrer.

La deuxième remarque que je veux faire, c'est que l'on passe un peu vite, c'est que dans ce qui nous est donné des effectifs globaux, on constate que le nombre de fonctionnaires est en faible augmentation, le nombre d'agents titulaires de la fonction publique, plus sept, alors que le nombre de non-titulaires permanents baisse, à moins quatre, et que là, je veux le dire très tranquillement, cette évolution-là est à contre-courant total de l'évolution générale de la fonction publique.

On constate systématiquement que le nombre d'agents contractuels a tendance à très fortement progresser et que tout ce que l'on dit aujourd'hui sur les capacités à pouvoir modifier le statut pour le rendre plus souple, pour permettre à la fonction publique d'être plus efficace n'a qu'un seul objet, c'est évidemment de tendre à supprimer les garanties statutaires et donc à supprimer les protections dont bénéficient les fonctionnaires dans le rapport à leur employeur, et que vous êtes ici au sein d'une municipalité qui a un parti pris extrêmement fort de favoriser le recrutement de fonctionnaires, parce que nous croyons aux vertus du statut général de la fonction publique et, de manière plus globale, nous croyons aux vertus des dispositions législatives qui permettent de protéger les salariés.

M. le Maire – Samir ?

M. AMZIANE – Oui, moi, deux choses, pour répondre, pour rebondir sur ce que disait Monsieur CARVALHINHO. Il y a une des questions, et Monsieur CARRÈRE aussi, une des questions sur l'emploi des femmes et des salaires des femmes dans la fonction publique, c'est aussi parce que c'est montré dans le Rapport social unique, les emplois sociaux, médico-sociaux et administratifs sont majoritairement occupés par des femmes et les emplois dits techniques sont majoritairement occupés par des hommes.

Et les filières techniques ont bénéficié, soit historiquement, soit du fait de luttes sociales, des avantages de reconnaissance des difficultés de carrière et des aménagements de salaires que les filières sociales et médico-sociales n'ont pas réussi à avoir avec le temps. Donc, il y a une question d'une part, d'un côté, le fait d'avoir plus de femmes dans les filières techniques. On parlait, c'était une boutade sur la question du sport, mais c'est le cas dans toutes les filières techniques.

Et il y a l'enjeu aussi de reconnaître les filières, de revoir aussi le statut des salariés des filières sociales et médico-sociales, qui sont majoritairement composées de femmes et qui, du coup, ont perdu dans les négociations salariales au sein de la fonction publique, historiquement. Donc, ça, c'était le point sur les inégalités salariales.

Moi, je voulais revenir, j'avais préparé, je vous prie de m'excuser pour mon retard, mais du coup, j'avais préparé une intervention sur le Compte administratif. Je vais reprendre un peu du propos sur la question de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. C'est ma marotte, mais c'est un peu l'origine de tout.

C'est qu'on a perdu, là, en cumulé, 77 millions d'euros. Donc, on arrive quasiment aux deux tiers d'un exercice annuel budgétaire pour Pantin en fonctionnement, de perdu depuis 14 ans. Ce qui veut dire que cette réduction, qui est passée de 10 millions d'euros quasiment à un million d'euros et quelques, excusez-moi, il faut que je reprenne les chiffres, 600 000 euros de 2010 à 2024, évidemment, elle a des impacts sur la manière dont Pantin fonctionne et évidemment, elle a des impacts sur les potentiels recrutements que l'on aurait pu faire ou pas.

Moi, je le vois et je l'entends de plus en plus. Ça fait plusieurs années que je le dis. Moi, j'ai des échos des agents de la Ville de Pantin avec qui j'ai des contacts, pour le coup, j'en connais maintenant, avec le temps, pas mal. Il y a une vraie sensation que les services sont à l'os, et qu'ils sont menés durement, que la période Covid est passée et qu'ils ont tenu la Ville debout pendant la période Covid, mais qu'il y a une vraie fatigue qui s'est accumulée et il y a une vraie difficulté.

Clairement, on étrangle les Villes par les finances et on n'étrangle pas seulement les Villes. Enfin, si c'était que le fruit d'une discussion entre nous, à la limite, ce ne serait pas si grave que ça.

La vérité, c'est qu'il y a des agents derrière, et que c'est toute la démocratie locale, et toutes celles et ceux qui ont tenu notre société debout pendant le Covid qui, aujourd'hui, accusent le coup. Il n'y a pas que la fonction publique, il y a aussi la police. Mais là, quand on voit les plans d'austérité qui ont été annoncés encore une fois par le gouvernement, on se rend compte que la tendance est encore à la réduction de la dépense publique et ce ne sont pas des termes creux.

Les agents en souffrent et ce n'est pas forcément, pour beaucoup, ce n'est pas du fait de la Ville, c'est qu'il y a une politique d'État qui vise à maltraiter la fonction publique territoriale depuis des années.

M. le Maire – Je vous rejoins, Monsieur AMZIANE sur l'essentiel, avec un petit bémol. Même si les services sont à l'os, on est, à Pantin, dans les normes d'encadrement, qui sont bien évidemment respectées.

La Ville de Pantin est souvent au-dessus des normes que nous imposent, par exemple, la CAF dans les centres de loisirs ou les crèches. Je vous parle des réclamations, des revendications qu'il y a pu y avoir récemment. Là où les agents souffrent, c'est sur l'inflation et la non-revalorisation des traitements. Ils ont eu 3,5% en 2022 et 1,5% en 2023.

Cela fait 5 %, alors que sur cette période, l'inflation approche les 15 %. Donc, les agents ont perdu du pouvoir d'achat. Nous allons engager une révision du RIFSEEP à l'automne pour répondre à cela. Mais, c'est plus une revendication salariale et parfois les conditions de travail. C'est-à-dire qu'il y a des fois où on voit qu'il manque un ordinateur, mais ça, on arrive à y remédier rapidement. Mais, c'est souvent la question des traitements et le fait qu'il y ait des agents qui ont du mal à boucler les fins de mois qui prime.

N°10 Élargissement du bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux et au cadre d'emploi des sages-femmes territoriales

M. le Maire – Donc, comme nous avons créé un poste – et c'est la première fois – de psychomotricien, il faut élargir le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des masseurs kinésithérapeutes, des psychomotriciens et orthophonistes territoriaux et au cadre d'emploi des sages-femmes territoriales, ce qui permettra à notre psychomotricien de bénéficier du RIFSEEP.

Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO – Je remercie Monsieur le Maire. Sur le RIFSEEP, c'est bien d'inclure d'autres professions, mais je sais que, quand vous avez fait la première fois le RIFSEEP – vous venez de dire que vous alliez entamer une nouvelle démarche d'ici la fin de l'année pour rediscuter – je sais qu'il y avait eu des discussions avec les différentes forces syndicales et des agents communaux, où certains avaient peut-être été perdants avec le RIFSEEP par rapport à avant. Donc, je souhaiterais savoir comment allez-vous engager cette révision pour que personne ne soit perdant et que tout le monde s'y retrouve ? Je vous remercie.

M. le Maire – Personne n'a perdu. Il y en a qui n'ont pas gagné parce qu'ils avaient une cotation qui était, comment dire, surévaluée, mais personne n'a perdu. Après, c'était en 2019, nous sommes en 2024, il s'est passé cinq ans. C'est comme une note qui va venir juste après, sur les dimanches électoraux. On était les meilleurs il y a douze ans et on est les plus mauvais aujourd'hui. Je ne dis pas qu'on est les plus mauvais sur le RIFSEEP, je dis simplement qu'il y a un effort à faire en direction de nos agents.

Donc, sur la note 10, pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté. Je vous remercie.

N°11 Rémunération des assistantes maternelles

M. le Maire – Vous avez ensuite la rémunération des assistant(e)s maternel(le)s. Ils ont un forfait d'heures supplémentaires qui était à côté de leur rémunération de base et donc qui ne comptait pas pour leur retraite. Donc, en intégrant cela dans leur rémunération, on leur permet de bénéficier pour la retraite de ces heures supplémentaires.

Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur ARIFI.

M. ARIFI – En fait, par rapport à l'augmentation, de fait, c'est une augmentation de rémunération pour les assistants maternels, on se demandait chez « Nous sommes Pantin » s'il y avait des mesures qui étaient prévues également pour la rémunération des autres agents dans les crèches et les cantines.

M. le Maire – Excusez-moi parce qu'on me fait signer le Compte administratif, je suis désolé.

M. ARIFI – Il n'y a pas de souci. On se demandait s'il y avait des mesures similaires qui étaient prévues ou, en tout cas, des mesures générales au niveau de la rémunération qui étaient prévues pour les agents des crèches et des cantines.

M. le Maire – Je leur ai répondu très clairement depuis un an. Ils demandent l'application du CTI, du complément de traitement indiciaire mais ils ne sont pas dans l'arrêté du ministre. J'ai écrit au ministre pour le lui demander. Le ministre m'a répondu qu'il ne le ferait pas et il m'a renvoyé sur une renégociation du RIFSEEP, dont acte. Donc, il refuse le CTI.

Depuis, Madame VAUTRIN, qui est ministre de la Santé, a annoncé qu'il y aurait une prime exceptionnelle pour les personnels de la petite enfance, de 150 euros nets pour les personnels privés et de 100 euros nets pour les personnes de la fonction publique.

Sur la différence de 50 euros, c'est dû au fait que les personnels de la fonction publique territoriale ont bénéficié d'une augmentation de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et de 5 points de base, ce qui correspond à peu près à 25 euros, au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre-là, elle a renvoyé sur des négociations avec la Caisse d'allocations familiales parce que, normalement, la Caisse d'allocations familiales devrait nous en rembourser 66 %. Donc, dès que la CAF délibère, j'avance, moi aussi, là-dessus et leur verserai. Je leur ai promis dans les discussions que j'ai eues avec eux.

Monsieur CARVALHINHO, rapidement, parce que c'est la deuxième fois que vous prenez la parole.

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, c'est la première sur cette délibération. Oui, sur les assistantes maternelles, c'est la première. Plusieurs remarques. Il y a quelques mois, c'est vrai qu'il y a eu pas mal d'assistantes maternelles qui se sont réunies devant la Mairie, en gros, pour justement redemander une revalorisation et également une reconnaissance de tout le travail qui est mené.

Lors de la Conférence des Présidents, j'avais demandé qu'on nous mette la rémunération brute mensuelle précédente, ce qui n'est pas le cas dans la délibération qui nous est présentée et effectivement, les assistantes maternelles sont très précieuses pour notre commune et puis aussi le nombre de places de berceaux qui doit s'ouvrir, parce que, comme vous le savez, notre commune est une commune qui accueille énormément de familles, où également de jeunes parents ont énormément de mal à faire garder leur enfant.

Et parfois, ça peut être un coût très fort pour un jeune ménage, et parfois, ça peut être aussi un frein, et ça, c'est quelque chose, on le voit au taux de natalité, mais ça peut être un frein aussi d'avoir un enfant, un premier enfant, un deuxième ou un troisième enfant, ce qui, pour moi, est aujourd'hui une aberration avec tous les prix qui augmentent, l'inflation, etc.

Donc, c'est de plus en plus compliqué. Ma question, je le dis à chaque Conseil, c'est : quelles seront vos actions pour ouvrir plus de places en crèche ? Parce que ça fait 23 ans, vous venez de fêter vos 23 ans à la tête de la Mairie de Pantin, vous êtes parti de pas grand-chose. Aujourd'hui, on est autour, entre 33 et 35 % de taux de berceaux.

Quelles sont vos perspectives pour augmenter, pour aller rapidement vers les 50 %, en sachant que beaucoup de communes sont beaucoup plus hautes ? Je ne vais pas faire une comparaison avec Paris sur les services publics, c'est sûr, mais il y a d'autres communes de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine ou autres qui ont, pour une perspective, pour une ville de 60 000 habitants, qui arrivent à avoir des idées innovantes pour ouvrir plus de places en crèche.

Vous venez d'ouvrir une foncière, donc peut-être voir aussi, comment on pourrait réfléchir aussi, quand il y a un nouveau bâtiment, des constructions, il va y en avoir sur Pantin, de faire en sorte que l'on accueille des structures associatives ou des structures privées ou publiques. D'ailleurs, je parle également ici, parce que je sais qu'il y a des élus qui sont élus au Département, de voir aussi comment on peut faire pour que, ici, on fasse en sorte qu'à Pantin, toutes les familles puissent avoir accès à une garde d'enfants, parce que c'est pour beaucoup un frein, et également penser aux familles monoparentales, toutes ces mères aussi qui sont confrontées à la garde d'un enfant, qui ne peuvent pas retrouver un emploi.

Ça aussi, c'est une réalité, donc c'est de vous demander quelles sont vos perspectives à l'avenir pour évoluer, comme le font d'autres communes ? Certains sont arrivés à passer à des taux de 30 à 50, voire 60 % en six ans.

Je pense que Pantin, avec sa proximité de Paris et les moyens que nous avons, et peut-être de solliciter aussi, il ne faut pas avoir peur du mot, le privé ou des structures associatives, peut-être une structure privée, en achetant des berceaux à l'intérieur. Ça se fait. Donc, c'était de vous demander quelles sont les perspectives. Effectivement, après, c'était technique.

Pour terminer aussi, quand on a eu le vote du budget en décembre dernier, là, on vient d'avoir un premier vote de budget modificatif qui est assez rapide, alors que nous l'avons voté en décembre. C'est vrai que cette rémunération pour les assistantes maternelles à cette époque-là, je ne l'ai pas vue dans le débat d'orientation budgétaire.

Donc, c'est dommage qu'on ne l'ait pas prévue à ce moment-là, qu'on n'en ait pas parlé et débattu pour peut-être ouvrir un peu plus de crédits à ce moment-là. Là, ça arrive après le vote du budget. Je pense qu'il aurait peut-être fallu réfléchir dès le mois de décembre. Voilà pour toutes mes remarques, Monsieur le Maire, et j'espère que vous en prendrez compte. Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur Plus qui donne des leçons : « Vous devriez faire, je vous invite à » etc... Sur le taux d'accueil, effectivement, quand j'ai été élu en 2001, on était à 12 %. On est à 35-36 %, et je vous annonce que d'ici début 2025, on devrait passer les 40 %.

Et si vous aviez lu et voté le budget, vous auriez vu qu'on augmentait les crédits pour acheter des places en crèche. Et on va reprendre deux crèches départementales. C'est en discussion avec le Département.

On va reprendre la crèche Pellat, qui doit déménager dans des nouveaux locaux rue Gambetta et la crèche Fratellini aux Quatre-Chemins. Il y a 80 % de Pantinois dedans, soyons clairs, mais bon, nous, si demain, on la gère, il y en aura 100 %. Donc, non, on va augmenter, on va progresser.

Je reviens à la rémunération des assistantes maternelles s'il n'y a pas d'autres interventions. Donc, la revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles. Qui est contre, qui s'abstient ? C'est donc adopté.

N°12 Revalorisation de la rémunération des vacataires assurant les activités au sein de l'école municipale d'initiation sportive (EMIS)

M. le Maire – Nous passons à la revalorisation de la rémunération des vacataires assurant les activités au sein de l'école municipale d'initiation sportive. Il n'y en avait pas eu depuis 2022.

Comme il y a eu les 3,5 % et les 1,5 % dont je vous ai parlé, il nous a paru utile de leur donner une revalorisation au moins égale à ce qu'ont eu nos agents. Vous avez avant/après ce qu'ils vont toucher.

Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de remarques ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction Petite Enfance et des Familles

N°16 Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Jolis Mômes

Mme CASTILLOU – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Jolis Mômes. En 2022, une Convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Ville et l'association Jolis Mômes, gestionnaire de la crèche parentale du même nom. La délocalisation de cette crèche parentale dans le quartier des Quatre-Chemins a été entièrement financée en investissement par la commune et a permis d'augmenter de 12 à 18 le nombre de berceaux de l'établissement.

Jusqu'en 2022, l'aide financière de la CAF prévue dans le contrat enfance-jeunesse s'élevait à 29 072 euros pour les 12 berceaux. Cette aide financière a été revalorisée dans le cadre de la Convention territoriale globale qui a été signée entre la CAF et la commune et qui intègre une aide financière au développement des modes d'accueil appelés Bonus territoire.

Ainsi, pour l'augmentation des 6 berceaux, une aide de 4 846,62 euros en 2022 et une aide de 11 053,38 euros en 2023 ont été versées. Ces deux sommes sont à reverser à l'association. De plus, à compter de l'année 2024, le versement direct du Bonus territoire par la CAF, qui était jusqu'ici versé à la commune, sera directement versé au gestionnaire d'établissement d'accueil du jeune enfant.

Aussi, pour l'année 2024, l'association percevra une subvention de 130 082 euros de la part de la commune de Pantin et le Bonus territoire de la CAF de 44 979,72 euros, soit un total de 175 061, 72 euros, ce qui marque une augmentation de 15 900 euros par rapport à la subvention 2023.

La Convention d'objectifs et de moyens présentée en annexe propose d'acter le nouveau dispositif de subventionnement en distinguant la subvention de la commune d'une part et l'aide financière de la CAF d'autre part, et de reverser à l'association le Bonus territoire supplémentaire des 6 berceaux perçu par la commune au titre de 2022 et 2023 pour un total de 15 900 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de la subvention annuelle selon les nouvelles modalités de versement réparties entre la commune et la CAF, d'autoriser le versement de la somme de 15 900 euros à l'association Jolis Mômes, provenant de l'augmentation de l'aide de la CAF pour les années 2022 et 2023, d'approuver la Convention d'objectifs et de moyens annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire – Avis de la deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 17, toujours Madame CASTILLOU.

N°17 Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Institut d'Éducation et de Pratiques Citoyennes pour la crèche des Bobinos

Mme CASTILLOU – Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation de la Convention d'objectifs et de moyens, cette fois-ci entre la Ville et l'association IEPC, gestionnaire de la crèche des Bobinos, toujours dans le quartier des Quatre-Chemins. Afin de développer le taux de réponses positives aux familles Pantinoises en recherche d'un mode d'accueil collectif, la commune soutient les différents porteurs de projets de création et d'extension de berceaux.

L'Institut d'Éducation et de Pratiques Citoyennes, IEPC, est une association implantée en Ile-de-France qui gère depuis 2016 le multi-accueil des Bobinos situé rue Gabrielle-Josserand. L'IEPC s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle active des familles et des professionnels de l'établissement.

Elle a une labellisation spécifique à VIP crèche à vocation d'insertion professionnelle. Ainsi, elle favorise l'accès ou le maintien des familles accueillies dans une activité professionnelle ou en formation en proposant, au-delà d'un mode d'accueil, la mise en place d'un accompagnement global personnalisé au travers d'entretiens programmés pour suivre le parcours et l'avancée professionnelle des bénéficiaires dans les domaines de la formation, de l'accès aux droits, du logement et autres.

La volonté de l'IEPC est également de favoriser la mixité sociale des publics en accueillant pour moitié de sa capacité des enfants dont les parents sont en recherche d'un mode d'accueil et dont la situation stable ne nécessite pas d'accompagnement social particulier, d'où l'intérêt de ce projet pour la commune. Une convention est établie entre l'association IEPC et la commune, qui prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 228 452 euros. Celle-ci est complétée par la CAF à compter de 2024 par le versement direct du Bonus territoire, jusqu'ici perçu par la commune, pour un montant de 109 048 euros.

La crèche percevra donc au total une somme de 337 500 euros. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Convention d'objectifs et de moyens avec l'association IEPC pour l'année 2024, d'approuver le versement d'une subvention annuelle en soutien à son activité sur les Quatre-Chemins pour un montant de 228 452 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire – Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Monsieur CARRÈRE, la note 18.

Direction de l'Action sociale et solidaire

N°18 Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée

M. CARRÈRE – Oui, Monsieur le Maire, pour la deuxième fois depuis le début du mandat – la première fois, c'était en 2021 – nous vous soumettons ce soir une délibération permettant d'accorder une subvention de 5 000 euros à l'association SOS Méditerranée.

En 2021, nous avons adhéré au Collectif des collectivités territoriales solidaires constitué au sein de SOS Méditerranée, dont nous étions l'un des fondateurs et qui compte quatre régions, une quinzaine de départements et huit communes de Seine-Saint-Denis, dont la nôtre, en plus du Département lui-même.

L'objectif de ce collectif étant évidemment de manifester devant l'incurie, à la fois de l'Union européenne et des gouvernements, à porter secours à ceux qui traversent la Méditerranée, de pouvoir porter l'exigence que des collectivités en France souhaitent qu'une autre politique puisse être menée et que secours soit porté à ces gens.

Pour vous donner quelques chiffres, trois ans plus tard, non seulement nous sommes dans la même situation qu'en 2021 avec des situations ubuesques, y compris de refus d'accueil des navires qui portent secours aux migrants en Méditerranée, mais la situation s'est très fortement aggravée.

L'an dernier, plus de 2 500 personnes ont péri en Méditerranée. Elles sont 23 000 au total à avoir péri en Méditerranée depuis 2014 et c'est un migrant sur deux, mort ou disparu pendant sa migration, qui disparaît en Méditerranée.

Évidemment, on peut se dire que sur 220 000 traversés chaque année, le chiffre est faible. En même temps, cela se passe à nos portes, sur nos côtes et on ne peut rester indifférents à ce que nous sommes en train de vivre.

À travers *Ocean Viking*, SOS Méditerranée est en réalité la seule association ou quasiment la seule association à intervenir pour porter secours. Si nous nous sommes associés à ce collectif, c'est parce que nous faisons nôtre un élément essentiel, le slogan d'une association solidaire avec laquelle nous travaillons beaucoup, qui est que « tout ce qui est humain est nôtre ».

En nous associant à SOS Méditerranée, nous refusons de renoncer à la part d'humanité qui nous reste et qui serait peau de chagrin si nous renoncions à porter secours à ces femmes et ces hommes en détresse. C'est pourquoi je vous propose ce soir d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association SOS Méditerranée et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur AMZIANE, puis Monsieur ARIFI.

M. ARIFI – Je tenais à saluer cette décision que je trouve courageuse. J'espère que vous n'êtes pas les seuls à prendre ce genre de décision en Seine-Saint-Denis. Évidemment, on votera pour. Je voulais juste évoquer un point de vigilance qui me paraît important à l'approche des Jeux Olympiques.

Notre inquiétude concerne ce qui se passe sur notre territoire, le territoire francilien, en particulier Paris et la proche couronne, dont nous nous inquiétons qu'éventuellement la Préfecture de police de Paris et le gouvernement utilisent le prétexte des Jeux Olympiques qui vont arriver en été pour faire place nette.

Il y a de nombreuses organisations, associatives notamment, qui s'intéressent au sort des exilés, et pas seulement évidemment, mais notamment des exilés, dans la perspective de ces Jeux Olympiques, en pointant du doigt le risque qu'on ait affaire à une véritable opération de, entre guillemets, nettoyage social. On voulait simplement mentionner ce point qui nous paraît important et on espère que la majorité municipale aura à l'esprit ces éléments-là lors des Jeux Olympiques.

M. le Maire – Monsieur AMZIANE ?

M. AMZIANE – Oui, évidemment, on va soutenir. C'est important de soutenir des associations comme SOS Méditerranée à notre échelle, particulièrement quand on voit une actualité qui a un peu bouleversé le paysage politique et qui a repositionné le débat politique global à droite, qui est le vote de la loi Asile et immigration, et les débats qu'il y a eus autour de la loi Asile et immigration, notamment sur la révision ou l'abandon de la couverture maladie universelle.

Évidemment, si des collectivités de gauche ne le font pas et, en gros, ne soutiennent pas cette tendance très française à la solidarité et à l'amitié entre les peuples et la solidarité envers les migrants, pas grand monde le fera. Malheureusement, on pallie un manque national et une réorientation nationale sur la question, mais je pense que c'est un peu de notre devoir de le faire et c'est bien de le faire.

M. le Maire – Merci de votre soutien. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO – Bien sûr. Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, j'ai écouté avec attention les propos liminaires de mon collègue Bruno CARRÈRE. C'est vrai qu'en 2021, nous avons déjà eu un débat dans cette assemblée, c'était même au gymnase Maurice BAQUET, dans les conditions de la Covid à l'époque. Effectivement, je n'ai pas changé de point de vue et je suis assez constant.

Cependant, il y a eu une décision de justice du Tribunal administratif qui a annulé une délibération de la Ville de Paris concernant une aide financière à SOS Méditerranée, parce qu'en fait, c'est une délibération qui n'a rien à voir avec le domaine municipal.

Donc, c'est en cohérence que je maintiens les propos que j'avais tenus à l'époque lors du Conseil municipal et que, comme il y a eu les nouvelles données concernant l'annulation au Tribunal administratif, je vous préviens, je n'irai pas au Tribunal administratif, j'ai mieux à faire, plutôt être dans les propositions, mais vous pourriez être attaqués.

C'est pour ça que mon groupe ne va pas prendre part au vote, parce que c'est une délibération qui n'a rien à voir avec un sujet municipal et que d'autres collectivités, comme la Mairie de Paris et la Maire de Paris, ont été condamnées par le Tribunal administratif pour une délibération qui n'avait rien à voir avec le fait municipal. Donc, nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

M. le Maire – Quel manque de courage. Monsieur CARRÈRE ?

M. CARRÈRE – Pour répondre à la question éminemment technique de notre collègue CARVALHINHO, je veux juste lui signaler que 87 collectivités, mon cher collègue, ont délibéré et qu'une seule délibération a été annulée, et qu'entre-temps, la collectivité qui a eu cette délibération annulée, a redélibéré depuis et a versé la subvention.

Autant vous dire que la délibération que l'on vous propose a été préparée avec soin et passera les fourches caudines du Tribunal administratif. Mais, je ne vous connaissais pas aussi sensible à ce type de question. J'ai un petit peu peur que vous vous cachiez derrière votre petit doigt pour ne pas nous donner le fond de votre pensée en l'espèce, ce qui est quand même fortement dommage.

Je veux aussi répondre à notre collègue Yazid ARIFI parce qu'évidemment notre solidarité ne s'arrête pas seulement, en tout cas sur le terrain des migrations, au versement d'une subvention à SOS Méditerranée. Nous travaillons de concert avec le collectif et désormais l'association, puisqu'ils se sont constitués en association, Pantin solidaire, pour pouvoir apporter, là encore, à la place qui est à la nôtre, parce que je suis de ceux qui se félicitent toujours lorsque des citoyens s'organisent pour pouvoir porter la solidarité auprès de ceux qui en ont besoin.

Mais, à notre place, nous sommes au soutien de ce collectif pour permettre, là encore, de pallier ce que l'État n'assure pas, c'est-à-dire les conditions dignes d'accueil de migrants qui arrivent sur notre territoire en attendant qu'ils soient statués sur leur décision. La majeure partie des migrants accueillis par Pantin solidaire sur notre territoire sont en attente d'une décision, sont censés être accueillis, logés, et même que l'État contribue à ce qu'ils soient nourris, et on sait aujourd'hui qu'ils sont laissés dans la nature.

Comme vous, je suis particulièrement vigilant à ce qui va se passer dans les mois qui viennent, parce que de manière générale, la souffrance, la pauvreté, la précarité font partie de notre société et ne sont pas des choses que l'on invisibilise parce que nous avons décidé d'accueillir le monde entier, au contraire donnons à voir la complexité de notre société, l'organisation des solidarités qui sont attachées.

Profitons-en peut-être pour mettre un certain nombre de sujets sur la table qui méritent débat et qui évitent de faire de ces Jeux Olympiques une seule vitrine, mais une fausse vitrine, en réalité, de ce que serait notre société, donc j'y suis tout aussi attaché.

M. le Maire – Merci. Je rappelle qu'il y a 2 500 personnes, hommes, femmes, enfants, qui sont morts en Méditerranée en 2023. Pour répondre à Monsieur ARIFI, je pense qu'on ne sera pas concerné par le nettoyage dont vous parlez, parce que nous ne sommes pas sur le secteur olympique.

Il y aura le passage de la Flamme, mais je ne pense pas que ce soit cela qui... Il n'y a pas d'épreuve à Pantin, on est à côté, et je pense qu'ils vont tout concentrer sur Paris et sur Plaine Commune.

Mon Directeur général des services me souffle à l'oreille qu'on n'a pas besoin de justifier un intérêt local lorsqu'il s'agit d'une solidarité internationale. Je vous rappelle qu'il y avait même, à une époque, un Conseiller municipal qui était Délégué au jumelage et à la solidarité internationale.

M. CARRÈRE – Quand on verse une subvention de solidarité, quand il y a un événement à travers le monde, et nous l'avons fait quelquefois de manière unanime autour de cette table, parce qu'il y avait eu un tremblement de terre, ce n'est pas forcément dans notre objet direct, et pourtant, vous ne vous y êtes jamais opposé.

Quelque chose me dit qu'aujourd'hui, vous vous rangez quand même derrière cette argutie juridique pour ne pas justifier les raisons pour lesquelles vous vous opposez au versement à SOS Méditerranée.

Et derrière, je ne peux pas m'empêcher de penser que si vous le faites, c'est que vous avez la même indifférence que celle que le gouvernement porte à ces gens qui crèvent en Méditerranée, c'est-à-dire l'idée de se dire finalement – c'est ce que j'ai pu entendre – je ne sais pas quoi, ils n'ont qu'à pas partir, tant pis, ils ont pris les risques.

En réalité, nous sommes tous humains. Ces gens sont en situation de détresse, et comme nous le faisons sur d'autres territoires, nous avons un devoir de nous porter au secours de ceux qui sont en détresse, et en l'occurrence, nous avons le devoir de ne pas les laisser dériver en Méditerranée – la vérité, elle est là – et dériver pour finir par y mourir, parce que c'est quand même de ça dont il s'agit.

Donc, encore une fois, quand on a un événement majeur à l'étranger, vous êtes capable de vous associer à la solidarité du Conseil municipal et à voter ce type de subventions. Là, c'est le sujet de fonds qui vous gêne. Ça fait une différence de plus, on les constate au fur et à mesure, mais ça fait une différence de plus entre nous, et c'est ce qui fait qu'on n'est probablement pas dans le même camp.

M. le Maire – Je rajoute : il faudrait que l'Europe se réveille et fasse aussi la traque aux passeurs, qui parfois les laissent en plein milieu de la Méditerranée, à l'abandon. Souvent, après avoir empoché le fric. Rapidement, Monsieur CARVALHINHO, parce que c'est un débat sans fond, puisqu'on ne vous convaincra pas, visiblement.

M. CARVALHINHO – Juste, Monsieur CARRÈRE, vous m'avez mal écouté. J'ai dit que je ne change rien par rapport à ce que j'ai dit lors du précédent Conseil municipal de 2021, mais le cadre avait une forme juridique avec une condamnation de la Maire de Paris.

D'autant plus, vous savez, sur ces sujets-là, je pense qu'il faut apaiser le débat, parce que, quand vous voyez en ce moment le score du Rassemblement national, c'est moi, un homme de droite qui a des convictions qui ne sont pas les mêmes que les vôtres, qui vous dit de faire attention à certains sujets qui peuvent faire monter les extrêmes. Il vaut mieux éviter de le faire dans ce Conseil municipal. Je vous remercie.

M. le Maire – Écoutez, Monsieur CARVALHINHO, on n'est pas d'accord avec vous. Voilà.

Sur cette note 18, qui ne prend pas en part au vote ? Deux. Madame JOLLES, vous votez ? Deux. Trois. Qui s'abstient ? Et pour une fois, qui vote pour ? C'est symbolique, mais c'est important. Merci à vous. C'est adopté.

Note 19, Monsieur LEBEAU.

Direction de la Santé

N°19 Approbation d'une Convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions bucco-dentaires en 2023

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je reviendrai d'ici la fin de l'année devant vous pour vous présenter le Contrat local de santé. Pourquoi je dis ça en préliminaire ? Puisque dans les orientations du Contrat local de santé, il y aura dans les objectifs principaux les logiques de : aller vers et de lutter contre les différences territoriales et sociologiques quant à l'accès à la santé.

Aujourd'hui, je vous présente donc, comme chaque année, l'approbation d'une Convention d'objectifs et de moyens avec le Département de la Seine-Saint-Denis sur les actions bucco-dentaires qui se sont déroulées en 2023.

Vous le savez, on réalise cette action depuis plus de 30 ans à Pantin. Le montant de l'allocation financière versée par le Département est fixé à 2 405 euros. En 2023, dans les faits notables, nous pouvons dire que 168 enfants de cinq écoles maternelles, mais aussi 40 enfants du multi-accueil petite enfance, Les petits rougets ont participé à ces actions de prévention.

Il vous est donc proposé d'approuver la Convention d'objectifs et de moyens entre le Département de Seine-Saint-Denis et la commune sur les actions pour l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des questions, des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 20, toujours Monsieur LEBEAU.

N°20 Protocole local de coopération interprofessionnelle relatif à la première demande d'interruption volontaire de grossesse (IVG) par un infirmier Diplômé d'État ou une Infirmière en Pratique Avancée

M. LEBEAU – C'est une note qui est pour moi importante, parce qu'à une époque où on voit un peu partout dans le monde le droit à l'avortement contesté, souvent par des convictions politiques de droite ou...

M. le Maire – M. CARVALHINHO, vous n'avez pas la parole... Monsieur LEBEAU, continuez. Ne répondez pas aux provocations.

M. LEBEAU – Ou souvent par des extrémistes à droite, mais aussi sur des convictions parfois religieuses. Et quand on voit le débat qu'on a eu sur l'inscription dans la Constitution du droit à l'avortement en France, je crois qu'il ne faut jamais baisser la garde.

Et aujourd'hui, je vous présente une note qui vise à faciliter l'accès à l'avortement des femmes qui sont parfois en difficulté pour trouver des rendez-vous, parce que l'inscription dans la Constitution ne règle pas les difficultés d'accès.

Et c'est dans ce cadre-là qu'on vous propose d'approuver un Protocole de coopération interprofessionnelle qui permettra aux infirmières à pratique avancée de pouvoir exercer par voie de ce protocole une activité sur la première consultation en vue d'un avortement médicamenteux.

Donc, c'est dans ce cadre-là que les infirmières en pratique avancée pourront finalement accélérer l'accès, puisqu'elles pourront prendre le relais des médecins. Ce protocole recadre strictement ce transfert, si je puis dire, d'activité et de compétences vers des infirmières de pratique avancée. Ce protocole le contrôle parfaitement et ces infirmières seront formées à cela, bien sûr. Donc là, il s'agit vraiment de faciliter l'accès des femmes à l'avortement.

Il vous est donc proposé d'approuver le Protocole local de coopération interprofessionnelle figurant à la note et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'autorisation pour la déclaration et la mise en œuvre du protocole susnommé et toutes les pièces afférentes.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, c'est juste pour vous dire que, bien évidemment, nous approuvons, d'autant plus que c'est une délibération assez symbolique après l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution dans notre pays.

Et Monsieur Lebeau, je pense qu'il s'est un peu trop avancé quand même sur le mot « droite », mais je tiens à préciser que la première loi qui est passée en France, c'était quand même une femme issue de la droite et du centre qui s'appelait Simone Veil, dont je partage l'ensemble des convictions et que sur ce sujet-là, je ne ferai jamais défaut et que la plupart des gens de droite partagent ces valeurs, et d'autant plus que sans les voix des Républicains, même s'il y a eu quelques débats, sans les voix des Républicains, jamais il y aurait eu l'inscription au sein de la Constitution, comme il faut les trois quarts des deux assemblées.

Donc, c'est juste pour vous dire que quand vous dites « droite », plutôt, allez chercher chez les extrémistes, mais pas chez la droite républicaine. Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur CARVALHINHO, la loi Veil a été adoptée grâce aux parlementaires de gauche. Il ne faut pas l'oublier, quand même, parce que s'il n'y avait eu que les parlementaires de droite qui votaient, la loi Veil n'aurait jamais été adoptée.

Et puis, j'ai cru comprendre que dans l'épisode qui nous a intéressé ces dernières semaines, les femmes et les filles des députés et des sénateurs de droite ont joué un rôle assez intéressant pour convaincre leurs pères ou leurs époux de voter cette inscription dans la Constitution.

Donc, je vous propose de revenir à la note 20. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N°21 Référencement du Centre Municipal de Santé Jacques-Isabet pour participer au dispositif « Retrouve ton cap »

M. LEBEAU – Il s'agit de faire référencer le Centre municipal Jacques-Isabet pour participer au dispositif Retrouve ton cap. En effet, de 2017 à 2020, le CMS a participé à une expérimentation visant à prendre en charge des enfants de 3 à 12 ans susceptibles d'avoir des problèmes d'obésité ou de surpoids. Depuis le 14 novembre 2022, cette expérimentation a été étendue au territoire national et est donc devenue un dispositif généralisé.

C'est donc dans ce cadre que nous proposons que le CMS soit référencé dans le cadre de ce dispositif. Les enfants qui seront concernés par ce dispositif pourront bénéficier d'un bilan diététique, d'un bilan sur l'activité physique et d'un bilan psychologique.

Sont proposées six séances de suivi nutritionnel et psychologique renouvelables deux fois si besoin. Il est évident que ces consultations sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation du Centre Municipal de Santé Jacques-Isabet au dispositif Retrouve ton cap et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de référencement.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? S'il n'y en a pas, pas d'opposition ni d'abstention ?

Note 22, dernière note de Monsieur LEBEAU.

N°22 Convention relative à la participation du Centre Municipal de Santé Jacques-Isabet dans le cadre d'une recherche impliquant une personne pour le dépistage du cancer colorectal

M. LEBEAU – Il s'agit d'une Convention relative à la participation du Centre Municipal de Santé Jacques-Isabet dans le cadre d'une recherche impliquant une personne pour le dépistage du cancer colorectal.

Le cancer colorectal touche dans 95 % des cas des personnes âgées de plus de 50 ans, avec un âge moyen de diagnostic de 71 ans chez les hommes et 73 ans chez les femmes. À 75 ans, quatre hommes et trois femmes sur 100 vont développer un cancer colorectal, c'est dire l'importance en santé publique du dépistage.

Or, la politique du dépistage du cancer colorectal actuellement se fait tous les deux ans par un dépistage proposé et d'ailleurs rappelé régulièrement. Mais, en fait, l'objectif de cette campagne, qui devait atteindre un objectif de 70 % de dépistages, n'en atteint que péniblement 34 %.

C'est pour cela que nous nous posons la question, au travers de cette recherche FACELE de l'opportunité d'une consultation qui pourrait faciliter et renforcer le dépistage du cancer colorectal. C'est donc tout l'objectif de cette recherche pour laquelle un praticien des CMS s'est porté volontaire.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation à cette étude et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le CNGE Conseil et la commune et toutes les pièces s'y rapportant.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc adopté.

On passe à Monsieur BADJI, qui, dans ses services, n'a qu'une femme, je vous le rappelle *[rires]*.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des sports

N°23 Accueil des épreuves paralympiques sur route – Marathon paralympique

M. BADJI – Merci, Monsieur le Maire. Cette note concerne l'accueil des épreuves paralympiques sur route. Il y a le passage du marathon paralympique qui va passer à Pantin. Du 26 juillet 2024 au 11 août 2024, puis du 28 août 2024 au 8 septembre, aura lieu le plus grand événement sportif planétaire, qui va rassembler, entre autres, 115 000 athlètes représentant 206 nations.

Pantin a été identifié par Paris 2024, avec d'autres communes du Département, pour accueillir le passage des épreuves paralympiques, épreuves sur route, épreuves phares des Jeux Olympiques le 8 septembre 2024. Ce sera donc le marathon hommes et le marathon femmes paralympiques.

Concernant les conditions d'accueil du passage de ces épreuves, Paris 2024 demande à Pantin de déployer le dispositif adéquat et de prendre toutes mesures permettant de répondre aux exigences de la Fédération internationale d'athlétisme, de répondre à la Réglementation sportive et autorité de validation des parcours olympiques et paralympiques, ainsi qu'au Schéma directeur national de sécurisation des épreuves sur route, construit avec les autorités compétentes.

Par la présente délibération, Pantin s'engage donc à collaborer avec Paris 2024 afin de satisfaire les besoins d'accueil et d'organisation des épreuves paralympiques sur route. À cette fin, Pantin s'engage à prendre toutes les mesures et à donner toutes les autorisations nécessaires, relevant de sa compétence, pour satisfaire l'accueil et l'organisation des épreuves sur route, sur son territoire, selon les conditions minimales suivantes.

Sur l'état de la voirie et l'utilisation de l'espace public, Paris 2024 a informé Pantin que l'état des voiries empruntées par le parcours des épreuves sur route doit être conforme aux exigences de la Réglementation sportive internationale. Les compétences voiries et propretés urbaines de Pantin seront mobilisées alors pour la préparation de l'accueil de cette compétition.

Enfin, d'un point de vue administratif, les autorisations d'occupation du domaine public et les arrêtés municipaux devront être pris par Pantin pour la mise à disposition exclusive des voies empruntées par les parcours et éventuels terrains identifiés pour les aménagements nécessaires aux opérations événementielles, les arrêtés de circulation et les interdictions de stationnement, le cas échéant.

D'une manière générale, tout arrêté relevant de la compétence de Pantin devra être pris pour répondre aux besoins de l'accueil des épreuves paralympiques sur route, fixés par la Fédération internationale d'athlétisme et le Schéma directeur national de sécurisation des épreuves sur route.

Sur le plan de l'information, l'accueil des spectateurs, Pantin portera une attention particulière à l'information de ses administrés, riverains, entreprises, commerçants impactés par le passage de l'épreuve, et l'accueil des spectateurs se déployant sur le territoire, des itinéraires piétons et une signalétique directionnelle depuis les accès en transport en commun ou tous points de regroupement des spectateurs.

À cet égard, Paris 2024 communiquera à Pantin la Charte graphique à adopter pour la réalisation des différents supports inhérents au passage des épreuves sur route.

Ainsi, il est aussi proposé au Conseil municipal d'acter les engagements, notamment de collaboration de Pantin selon les exigences minimales exposées ci-dessus, en vue de l'accueil des épreuves paralympiques sur route sur le territoire de Pantin et autoriser Monsieur le Maire à formaliser et mettre en œuvre les engagements dans tout acte.

Sur l'image de la Ville de Pantin, Pantin s'engage à délivrer à titre gracieux à Paris 2024 et tout tiers désigné par elle, toutes les autorisations requises de captation, reproduction, représentation et diffusion des images de dépendance de son domaine ou sur les sites sur lesquels elle tient les droits de propriété intellectuelle.

Pour les autres sites protégés par le droit d'auteur, Pantin s'engage à faire ses meilleurs efforts pour obtenir les autorisations nécessaires auprès des ayants droit desdits sites. Les autorisations, concessions et

cessions consenties par Pantin le seront pour toute la durée de la protection des droits de propriété intellectuelle et à toute fin sur tous les supports.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les engagements, notamment de collaboration de Pantin selon les exigences minimales exposées sur la présente délibération, d'autoriser Paris 2024 à pouvoir diffuser toute image de la commune dont elle détient les droits de propriété intellectuelle, et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire – Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des questions, des remarques sur le marathon paralympique ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N°24 Attribution des subventions 2024 aux associations culturelles conventionnées et approbation des conventions triennales d'objectifs et de moyens

M. le Maire – Madame NICOLAS, n'étant pas là, je vais présenter ses notes. Note 24, il s'agit des subventions 2024 aux associations culturelles conventionnées et comme elles sont conventionnées, derrière, on approuve aussi les conventions triennales d'objectifs et de moyens.

Vous avez la liste de toutes les associations où vous avez en 2023, 237 500 et 237 500 en 2024. Je pense que vous connaissez toutes et tous autour de cette table les activités de ces associations, donc je vous propose de demander l'avis de la deuxième Commission.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO – Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Est-ce que ce sera possible d'inscrire au PV que je me mets en déport, non pas que je ne souhaite pas voter, enfin que je ne soutiens pas ces associations, c'est qu'en fait, en gros, de nombreuses associations ont des aides régionales, que je vote au Conseil régional et où je suis régulièrement invité dedans. Par précaution, je préfère me mettre en déport.

M. le Maire – Je vais d'ailleurs vous envoyer un courrier à toutes et à tous pour vous demander quelles sont vos activités associatives et privées en dehors de vos activités d'élus. Parce que le service juridique va être obligé de regarder s'il n'y a pas de conflit d'intérêts derrière tout ça, sachant que les Chambres régionales des comptes sont assez pointilleuses là-dessus.

Donc, je reviens aux attributions de subventions. S'il n'y a pas d'autres interventions, pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°25 Attribution d'une subvention au Centre National de la Danse pour le projet 1 km de danse

M. le Maire – Nous passons à la note 25, c'est la subvention au Centre national de la danse pour le projet 1 km de danse. Vous devez tous le connaître, vous savez, c'est cette activité qui se tourne, notamment autour du Canal, mais c'est dans tous les quartiers avec les Pantinoises et les Pantinois.

Il vous est demandé d'attribuer une subvention de 5 000 euros au CND.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Ce n'est pas par rapport à l'opération qu'il y aura entre Aubervilliers et Pantin sur...

M. le Maire – Non.

Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°26 Attribution d'une subvention au Lycée Lucie-Aubrac

M. le Maire – On passe ensuite à l'attribution d'une subvention au lycée Lucie-Aubrac. Normalement, on ne donne pas de subventions aux lycées, mais devant l'incurie de la Région Ile-de-France qui ne les aide pas, on est obligés de temps en temps de venir en soutien aux jeunes de Pantin qui ont des projets qui sont intéressants.

Celui-là est un projet intéressant. Il est dans le cadre du Printemps de la mémoire et les jeunes lycéens seront présents. Ils vont découvrir le quai aux bestiaux, ils vont travailler en particulier sur le convoi numéro 1264 du 15 août 1944 qui est symbolisé dans le film *Paris brûle-t-il ?*, qui transporte des milliers de femmes et d'hommes, principalement des résistants, vers les camps de Buchenwald et Ravensbrück.

Et ensuite, les élèves rendront compte de leurs apprentissages dans la réalisation d'un magazine en ligne et dans la confection d'une exposition qui sera présentée au sein du lycée.

Comme ils sont en partenariat avec nous sur le Printemps de la mémoire, exceptionnellement, et vous avez remarqué, ce n'est pas sur la ligne Éducation, c'est sur la ligne Culture. Je vous propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 500 euros, sachant que quand je suis allé à la Journée porte ouverte du lycée Aubrac, je me suis retrouvé avec trois, quatre jeunes filles qui, visiblement, étaient passionnées par ce projet et avaient peur de ne pas pouvoir le mener à bout. Je pense que cela leur permettra de le faire.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO, vous voulez donner 500 euros en tant que Conseiller régional ?

M. CARVALHINHO – Non [rire]. Monsieur le Maire, chers collègues, juste pour vous préciser, parce que vous parlez effectivement d'une aide et c'est très bien cette aide, chaque année, en fait, maintenant, on met un fonds de 10 000 euros à disposition de l'ensemble des établissements.

Je sais que les trois établissements de la commune de Pantin, les trois lycées publics que nous avons utilisés cela et en fait, c'est fait pour aider spécifiquement des projets qu'ils peuvent avoir et je sais qu'ils sont utilisés, donc ça, ça n'existait pas auparavant et on a mis ça en place.

Deuxièmement, aussi, dans le devoir de la mémoire, on finance, comme ça le fait pour les collèges aussi, puisque j'ai vu qu'également, les Conseillers départementaux s'étaient déplacés avec des collégiens du département.

Nous aussi, nous faisons pour la mémoire des voyages mémoriels dans l'ensemble de l'Europe côté Région et les lycéens de Pantin et les professeurs peuvent nous solliciter dessus.

Et troisièmement, malheureusement, toujours, je suis obligé de me mettre en déport, parce qu'en étant au CA de ce lycée, en étant Conseiller régional, par précaution, je préfère être en déport, ce qui est assez navrant, parfois ces règles de déport, mais c'est comme ça. Je préfère être prévenant. Je vous remercie.

M. le Maire – Donc, vous ne prenez pas part au vote. Pas d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

N°27 Approbation de l'adhésion de la commune au Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP)

M. le Maire – Enfin, dernière note culture. Il s'agit d'une adhésion de la commune au Syndicat National des Scènes Publiques. C'est une organisation qui a une mission de politique générale, une représentation de ses adhérents et des spécificités des scènes publiques de droit public auprès des instances de concertation, des ministères de la Culture, du Travail, de la Sécurité sociale, de l'Intérieur, des Finances et des organismes spécialisés du secteur, et une mission de service direct, juridique et professionnel, et enfin une participation aux protocoles partenariaux avec les organismes de gestion, comme la SACEM ou la SACD.

Le montant de l'adhésion est calculé, c'est compliqué, c'est 0,03 euro, je crois, par habitant, en fonction du nombre d'habitants de la commune et de la jauge des salles. Pour nous, cela se monte à 1 315 euros.

Il vous est donc demandé d'approuver l'adhésion de la commune à ce syndicat, d'approuver les statuts et de me permettre de faire le nécessaire.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas de remarques, pas d'opposition, ni d'abstention, c'est donc adopté.

Nous passons à Madame SLIMANE.

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°28 Attribution de subventions de fonctionnement 2024 aux associations locales

Mme SLIMANE – Bonsoir. Il s'agit de voter l'attribution des subventions de fonctionnement en 2024 aux associations. Je ne vais pas vous lire toute la note, mais c'est comme chaque année, les subventions que nous versons aux associations locales. Cette année, il y a une augmentation d'à peu près 20 000 euros.

Malgré la contrainte budgétaire, le contexte marqué par la contrainte budgétaire, on a souhaité augmenter l'enveloppe de 20 000 euros. On a de plus en plus d'associations qui font des demandes et il nous a semblé opportun, en raison de ce contexte d'inflation, d'augmenter cette dite subvention.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement 2024 aux diverses associations locales, conformément à la répartition figurant au tableau qui vous a été joint à cette note.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

S'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ?

Hawa et Monsieur CARVALHINHO pour une courte intervention, vous avez épuisé votre temps de parole depuis le début du Conseil. Madame TOURÉ.

Mme TOURÉ – Juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote, vu que je suis bénévole dans une de ces associations.

M. le Maire – C'est à laquelle ? Pierre de lune ? Il faut le dire, Hawa, c'est pour cela que je t'ai posé la question. Pierre de lune, donc. Monsieur CARVALHINHO, vous êtes bénévole dans une association ?

M. CARVALHINHO – [rire] Je suis un acteur politique et souvent, j'interviens pour aider des acteurs associatifs. Non, je voudrais remercier vos équipes et votre cabinet de nous avoir transmis à la suite de la Conférence des présidents que présidait votre premier adjoint, Monsieur MONOT. On avait demandé effectivement le comparatif avec l'année précédente. Donc, c'est important aussi d'avoir ces tableaux-là. Cela nous a été envoyé en bonne et due forme et c'est hyper intéressant.

Malheureusement, par précaution, notamment parce que vous avez aussi la Mission locale qui se trouve dans cette délibération, je préfère, par précaution aussi, me mettre en déport.

C'est navrant parce que je pense que j'aurais bien voté pour le soutien aux associations locales. Je crois qu'il y en a encore deux autres qui sont aussi soutenues par la Région.

Je préfère, ne pas prendre part au vote, plutôt un déport, plutôt que d'être un jour en porte-à-faux sur ces règles de déport qui sont très complexes et compliquées. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Il me semble qu'il y a quelqu'un qui est membre de la Mission locale de la Lyr, Monsieur DIDANE ? Christine ?

Mme LEHEMBRE – Oui, juste, si on est bénévole dans une des associations, est-ce que l'on peut prendre part au vote ?

M. le Maire – Non, il ne vaut mieux pas, en attendant de clarifier les choses. Quelle est ton association ?

Mme LEHEMBRE – La Croix-Rouge.

M. le Maire – Personne n'est à Ecobul ?

Il me semblait bien, Augustin. Il faut te déporter du vote. D'Ecobul, il y a toi aussi ? Et Nadia AZOUG.

Déporter, oui. C'est un déport, c'est-à-dire que l'on s'écarte du vote.

Sur Ecobul ? Il va falloir un peu de pluralité à Ecobul, parce qu'il y a Nadia, Augustin et Mirjam.

C'est bien noté au PV. Merci à vous.

Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 29, Monsieur MONOT.

N°29 Approbation de la convention d'occupation précaire et d'usage tripartite pour la mise en place d'un jardin partagé au profit de l'association « Nénuphar »

M. MONOT – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui va permettre la concrétisation d'un projet lauréat du budget participatif 2022, porté par l'association Nénuphar, qui souhaite créer un jardin partagé dans le quartier des Courtilières.

La commune va apporter à l'association Nénuphar une clôture, un grillage, un portillon, une cabane de jardin et des bacs hors sol. Nous allons signer une convention tripartite avec Pantin Habitat, la Ville et l'association pour l'occupation précaire du jardin partagé.

M. le Maire – Merci. C'est quelle commission déjà ? C'est la 3.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Les administrateurs de Pantin Habitat, oui, ils peuvent prendre part au vote, puisque ce ne sont pas eux qui sont bénéficiaires, c'est l'association Nénuphar.

Ensuite, nous avons Madame KERN, la note 30.

Direction de la Prévention et de la tranquillité publique

N°30 Approbation du projet d'ateliers « prévention des rixes – non-violences » et des rencontres police-population

Mme KERN – Merci. Le territoire pantinois, comme d'autres, malheureusement, a connu des épisodes de violence en groupe, dont des rixes, en particulier depuis 2023. Ces violences volontaires favorisent et alimentent les scissions entre les quartiers de la Ville.

Dans le cadre des missions de prévention de la délinquance sur le territoire, un suivi est assuré dans le cadre du groupe Mineur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, qui se réunit environ tous les deux mois, au sein duquel ont lieu des échanges confidentiels sur des situations individuelles de mineurs au travers de différentes thématiques, dont les rixes.

Ce groupe réunit un certain nombre de partenaires, les chefs d'établissements scolaires, la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide sociale à l'enfance, la prévention spécialisée avec « À travers la ville », la police nationale et municipale, ainsi que le parquet, qui font remonter un certain nombre d'informations concernant des situations préoccupantes.

Par ailleurs, la Direction de la tranquillité publique, et en particulier la Chargée de mission CLSPD, occupe un rôle déterminant en tant que référente rixe en assurant différentes missions.

De plus, un certain nombre d'actions de prévention seront mises en place, dont celle qui est soumise à l'approbation du Conseil municipal, donc un projet atelier prévention des rixes et rencontres police / population. Ce projet a pour objectif de déclencher des échanges afin d'apaiser les tensions existantes sur le terrain entre les jeunes et la police.

Ce projet réunit plusieurs acteurs, donc des jeunes Pantinois entre 13 et 18 ans, les services de la Ville, des associations, la police nationale et municipale, ainsi qu'une personne sous main de justice incarcérée. L'objectif de ce projet est également de sensibiliser les jeunes aux répercussions et aux conséquences que peuvent engendrer les rixes.

La présence de la personne sous main de justice est proposée par le SPIP, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, du 93. La présence de cette personne est importante, puisqu'elle va, lors du premier atelier, prendre la parole afin d'exposer son parcours carcéral, les faits pour lesquels elle a été condamnée et rappeler les difficultés de réinsertion que l'on peut rencontrer quand on a passé un certain temps en centre pénitentiaire.

Il y aura donc quatre ateliers qui sont détaillés dans la note et la richesse des divers ateliers participe au développement de l'esprit critique de l'ensemble des partenaires présents sur le projet. Il y aura un premier atelier, donc un théâtre forum à la salle Jacques-Brel.

Ensuite, une fresque murale sera réalisée autour de la thématique des violences, avec un artiste à la Maison du projet, sur l'îlot 27, des olympiades au gymnase Baquet pour favoriser le rapprochement jeunes / police, et ensuite une restitution aura lieu de l'ensemble des activités à Nelson-Mandela, aux Courtilières, suivi d'un débat et l'ensemble sera filmé. Je précise qu'une subvention de 5 000 euros a été sollicitée auprès du FIPD.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ce projet.

M. le Maire – Merci.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur ARIFI ?

M. ARIFI – Nous, on avait une question. On se demandait ce qui vous a fait aboutir à la conclusion qu'il y avait un lien entre les rixes et le lien qui peut s'établir entre la police et la population ? Parce qu'en fait, nous, ce qu'on constate, en tout cas de notre expérience, c'est que la police a vocation à intervenir lorsqu'une rixe se produit, ça, c'est certain.

En revanche, tout ce qui va se produire en amont de la rixe dans les interactions sociales qui se produisent entre les acteurs concernés, il nous semble que ça va plutôt avoir trait à des problématiques d'éducation, d'accompagnement des jeunes sur les quartiers.

Donc, c'est quelque chose qui va plutôt concerner des animateurs, des professionnels de la jeunesse, des services municipaux, etc. Et il nous semble que c'est plutôt sur ce sujet-là qu'il y aurait quelque chose à faire, de même que dans le champ scolaire à proprement dit, parce que souvent, les dynamiques de rixes, pour les connaître à titre personnel, vu que je travaille dans ce secteur, démarrent dans les écoles, souvent.

Donc, c'est là où on se demandait s'il était vraiment judicieux de prendre le problème dans ce sens, c'est-à-dire en considérant que c'est à travers un rapprochement entre la police et la population que les enjeux des rixes pourraient être résolus. Ça, c'est la première chose.

Et l'autre chose qu'on voulait vous dire aussi, c'est que l'expérience récente semble montrer que les rapprochements entre les travailleurs du champ social qui vont avoir un travail à faire sur les problématiques de rixes et la police peuvent aboutir à des logiques un peu contre-productives, où les professionnels en question peuvent être pointés du doigt et considérés comme un peu des interlocuteurs peu fiables par les jeunes concernés, qui sont des personnes avec qui c'est compliqué d'établir un lien de confiance.

En gros, on voulait savoir comment s'était déroulé le fil du raisonnement qui vous a fait aboutir à l'idée que ce serait une manière de résoudre ce problème-là, dont on sait que, par ailleurs, il est difficile à résoudre et qu'il ne concerne pas que la Ville de Pantin. Notre question est vraiment posée sans malice. On veut vraiment comprendre comment est-ce que le raisonnement s'est mis en place pour aboutir à cette conclusion-là. Et je crois que c'est tout pour moi.

M. le Maire – Merci. C'est très compliqué, les rixes, c'est sans doute parce qu'on est un peu nostalgiques de la police de proximité que Monsieur SARKOZY, l'ami de Monsieur CARVALHINHO, a abrogée. Aujourd'hui, les liens sont difficiles dans certains quartiers, entre la population et la police nationale.

Ensuite, je dis quelque chose qui est vrai, qui est un constat. Contrairement à mes voisins du Pré-Saint-Gervais et des Lilas, on a eu des bagarres, on a des tensions régulièrement, et on surveille ça avec mon cabinet comme le lait sur le feu, et on intervient tout de suite, y compris avec la Brigade de prévention de l'éducation nationale quand ça se passe dans les collèges et les lycées.

Mais, on n'a jamais eu de mort, j'espère qu'il n'y en aura jamais. Il faut qu'on arrive à l'empêcher, même s'il y a eu des échanges particulièrement violents entre jeunes, et ce sont nos médiateurs, à un moment, qui les ont séparés. Ils n'étaient pas en bon état, nos médiateurs.

Monsieur CARVALHINHO voulait dire quelque chose, puis je vous laisse la parole, Madame KERN.

Mme KERN – Je voulais répondre à Monsieur...

M. le Maire – Vas-y.

Mme KERN – Donc, ce n'est pas le seul moyen, parce qu'en fait, on met en place un certain nombre d'actions que je n'ai pas citées, donc j'ai dit que c'était un des ateliers qui était proposé, mais en fait, il y en a d'autres.

On propose des actions socio-éducatives, notamment, la mise en place d'une programmation éducative portée par les acteurs jeunesse des trois quartiers, par exemple des actions de prévention spécifiques et individualisées auprès des jeunes qui sont impliqués dans les rixes, des réalisations de court-métrage, des groupes de travail techniques.

On fait intervenir aussi des associations, telles que Licentia Poetica, Têtes grêlées, Olympique de Pantin, qui travaillent sur ces sujets. Donc, ce n'est pas le seul élément, bien sûr. Il y a d'autres actions qui sont menées, et c'est une des actions.

M. le Maire – Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons approuver cette délibération. C'est vrai que depuis un certain temps, nous, on demande avec mon groupe, avec constance, le fait de, effectivement, d'avoir ce genre d'initiative pour éviter les rixes, également pour faire des rencontres police /

population, qu'il y ait un vrai dialogue et également, vous le savez, on demande aussi énormément plus de moyens pour la police municipale, qui est aujourd'hui la vraie police de proximité, puisque tout à l'heure, vous disiez que Nicolas SARKOZY l'avait supprimée, mais à ma connaissance, François HOLLANDE n'a jamais remis en place une police de proximité.

Aujourd'hui, je vois ce journal municipal, une « une » comme ça, ça me fait plaisir, parce que je me dis, au moins en dix ans, j'aurais peut-être fait avancer au moins la communication, mais quinze pages qui sont faites dessus, je pense qu'à mon avis, c'est beaucoup de communication, pas beaucoup de moyens sur le terrain.

D'ailleurs, moi, j'ai beaucoup de personnes qui m'ont fait des remontées sur ce journal municipal en me disant que ça ne reflète pas forcément la réalité sur les moyens déployés par la municipalité, mais en tout cas sur ce genre d'initiative, on ne peut que vous soutenir.

Par ailleurs, une collègue à vous, socialiste, Madame OGBI, qui est élue socialiste d'Essonne, Conseillère régionale, a fait beaucoup d'interventions justement sur la prévention des rixes, parce qu'en Essonne aussi, ils connaissent beaucoup ce problème-là, et avec différents Conseillers régionaux, on a réfléchi à un dispositif pour aider les associations, même les communes, à prévenir ce genre d'événement et il y a des moyens qui vont être développés et à aller chercher.

Peut-être que ça pourrait être aussi quelque chose pour vous de bien, de solliciter, notamment ce sera via notre Agence de la Promesse républicaine qui s'appelle Oriane, dont le Directeur général est une personne que vous connaissez bien et qui vient souvent à Pantin, qui est Monsieur Jean-Marc MORMECK et qui fait aussi un travail assez extraordinaire sur ces questions-là.

Donc, on est à votre disposition, si besoin, avec les moyens financiers de la Région et les moyens humains pour effectivement éviter ce genre de rixes. Et, bien évidemment, du côté de la Région, on aide aussi l'ensemble des proviseurs qui le demandent, à la demande du Conseil d'administration, pour donner des moyens alloués à la sécurité, notamment aussi avec le déploiement de brigades régionales de sécurité en cas de besoin, si jamais il y a un risque de rixes. Voilà ce que je pouvais vous dire, et vous encourager, bien sûr, à faire plus ce genre d'initiatives qui sont importantes pour notre commune. Je vous remercie.

M. le Maire – Si vous pouviez être plus synthétiques que Monsieur CARVALHINHO, Madame AZOUG, puis Monsieur AMZIANE.

Mme AZOUG – Non, mais ça va être très rapide. C'est juste quand même pour informer l'ensemble des élus qui sont ici dans cet hémicycle que le Département intervient sur les questions de prévention et de prévention spécialisée et qu'il y a une convention qui existe avec l'association À travers la ville qui intervient sur Pantin et sur Aubervilliers, plus particulièrement sur le quartier des Quatre-Chemins et sur le quartier des Courtillères concernant Pantin, et qu'il a été décidé depuis plus d'un an un rapprochement auprès des collèges de l'ensemble des équipes de la prévention spécialisée sur deux fléaux, si on peut les appeler comme ça, ce sont les rixes et la prostitution des mineurs. Tout le monde a l'information. C'est très court, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE – Oui, encore plus court (*rires*). Non, mais la question des rixes à Pantin, c'est assez fluctuant. Il y a des moments où ça se passe beaucoup, et puis il y a des moments où... Ça fonctionne par pics successifs. Par contre, moi, j'ai une question un peu parallèle. J'ai l'impression qu'au niveau de la police nationale, on retombe dans les situations de pénurie de personnel qu'on a connues il y a quelques années, et de moyens. Du coup, ça devient de plus en plus inquiétant.

J'avais eu contact avec des agents de police à différentes reprises en soirée. Ils disaient que particulièrement en soirée, ils tournaient à deux ou trois agents. Du coup, la situation redevient inquiétante là-dessus. Je ne sais pas si ça vaut le coup, peut-être, d'une sollicitation un peu officielle là-dessus, qu'on soutiendra bien sûr.

M. le Maire – J'ai fait une conférence de presse hier matin avec huit maires d'Est ensemble. Il y avait la question de la police et j'ai eu l'occasion de dire devant les journalistes qu'en 2001, lorsque j'ai été élu, il y avait entre 135 et 140 policiers nationaux pour 49 900 habitants. Aujourd'hui, on en a entre 115 et 120 pour 60 900 habitants. C'est-à-dire qu'on a gagné 11 000 habitants et qu'on a perdu une quinzaine de policiers.

Après, le Commissaire de Pantin fait avec les moyens du bord. Contrairement à ce que dit Monsieur CARVALHINHO, la police municipale va tous les jours, par exemple, sur les points de ventes à la sauvette. Mais bon, qu'est-ce que vous voulez ? Il n'y a pas de réponse policière et judiciaire à ce trafic international.

Et au niveau de la police nationale, il y a une brigade à Paris. On attend la même brigade en Seine-Saint-Denis. Et donc on va faire une conférence de presse. On va être une dizaine de maires aux Quatre-Chemins, de droite et de gauche d'ailleurs, pour dire qu'on en a assez, qu'on en a marre et qu'on veut qu'il y ait une réponse qui soit apportée à ce problème, parce qu'on voit bien que ce sont les citoyens de Pantin qui subissent cela.

Il y en a qui évitent les stations de métro parce qu'ils ont peur, parce que parfois, ce sont des jeunes hommes et vous imaginez ce qui peut se passer. Et donc, ils se tournent vers nous parce qu'ils savent que le commissariat ne répondra pas.

Et nous, avec nos 20 policiers municipaux, on fait ce qu'on peut et je peux vous dire, Monsieur CARVALHINHO, qu'ils font beaucoup avec les moyens qu'ils ont. C'est le 22 avril, la conférence de presse. Monsieur AMZIANE ?

M. AMZIANE – Juste, sur la question de la vente à la sauvette, je sais que ce n'est pas dans la culture française et les finances françaises d'avoir des recettes dédiées, mais on a un effet de... On n'a pas le droit, mais ça peut exister. Il peut y avoir certaines déviations.

Je trouve ça assez hallucinant que l'augmentation du prix des cigarettes crée un marché qui amplifie le phénomène, qui m'a permis d'arrêter de fumer, mais qui, du coup, ne permet réellement...

M. le Maire – Vous n'allez quand même pas dire merci à MACRON, Monsieur AMZIANE ?

M. AMZIANE – Pour ça, si [*rires*], mais ne se traduit pas en moyens supplémentaires pour contrer les trafics de vente illicite de cigarettes. Parce qu'il y a un sujet, évidemment, de vente et de sécurité, mais il y a aussi un sujet de santé sur le contenu et sur le type de cigarettes qui sont vendues, qui sont des horreurs absolues quand on fait quelques analyses.

M. le Maire – Elles sont de très mauvaise qualité, elles sont très dangereuses pour la santé, c'est ce que j'avais mis dans une affiche et je m'étais fait rappeler à l'ordre par le Comité national de lutte contre le tabagisme, parce qu'en disant que c'était de la saloperie, je laissais entendre que les cigarettes que vous achetez chez le buraliste n'étaient pas dangereuses. C'est un peu tiré par les cheveux.

Et que le gouvernement arrête d'augmenter le paquet de cigarettes. Ils ont prévu de le faire passer à 13 euros l'année prochaine et à 14 euros l'année d'après. À chaque fois qu'ils font ça, ils amplifient le trafic de cigarettes international, que ce soient des cigarettes de bonne composition ou du trafic de cigarettes frelatées.

Madame KERN ?

Mme KERN – Juste une précision pour revenir aux rixes, parce que là, on s'est un peu éloigné du sujet, malgré tout, la police nationale, avec la police municipale, ont évité un certain nombre de rixes, parce que ça se passe essentiellement sur les réseaux sociaux. Donc, voilà, c'est un travail aussi qui est fait, mais évidemment, je suis d'accord, il y a un travail aussi de sensibilisation.

Je ne sais pas si la Région pourra par exemple faire des ateliers de sensibilisation dans les lycées, je ne sais pas, peut-être, ça, ce serait un moyen, parce que, quels moyens la Région va mettre en œuvre ? Je ne sais pas, de quels moyens vous parlez ?

M. le Maire – En tout cas, ça marche avec le Département, puisque la Commissaire précédente avait mis en place une boucle WhatsApp avec les principaux de collège, de manière à ce qu'ils alertent s'il se passait quelque chose dans leur établissement. Et la dernière fois, ça a permis d'éviter qu'un jeune se fasse agresser par trois ou quatre autres. Mais voilà, c'est un sujet qui est compliqué, sensible, et derrière, il y a les réseaux sociaux.

Je vous propose d'en venir au vote, si vous le voulez bien. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc adopté.

La note 31, Monsieur WANG.

Il est demandé de compléter la note 31, Monsieur WANG, en indiquant les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

La note 31, Monsieur WANG, est une note de service qui doit être complétée par le titulaire de la note. Elle doit contenir les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

Il est demandé de compléter la note 31, Monsieur WANG, en indiquant les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

La note 31, Monsieur WANG, est une note de service qui doit être complétée par le titulaire de la note. Elle doit contenir les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

Il est demandé de compléter la note 31, Monsieur WANG, en indiquant les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

La note 31, Monsieur WANG, est une note de service qui doit être complétée par le titulaire de la note. Elle doit contenir les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

Il est demandé de compléter la note 31, Monsieur WANG, en indiquant les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

La note 31, Monsieur WANG, est une note de service qui doit être complétée par le titulaire de la note. Elle doit contenir les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

Il est demandé de compléter la note 31, Monsieur WANG, en indiquant les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

La note 31, Monsieur WANG, est une note de service qui doit être complétée par le titulaire de la note. Elle doit contenir les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

Il est demandé de compléter la note 31, Monsieur WANG, en indiquant les coordonnées de l'adresse de Monsieur WANG.

N°31 Dissolution de l'entente relative au Centre de Supervision Urbain entre les communes de Pantin et du Pré-Saint-Gervais

M. WANG – Merci, chers collègues. Depuis 2017, une Convention de mutualisation du Centre de Supervision Urbain (CSU) a été signée entre la Ville de Pantin et la Ville de Pré-Saint-Gervais. Cette collaboration permet un travail collaboratif entre les deux villes. Il s'agit en réalité de mutualiser le matériel de caméras de vidéoprotection.

La Ville de Pré-Saint-Gervais n'avait pas de lieu d'accueil et c'était la Ville de Pantin qui accueillait le dépôt des caméras de la Ville de Pré-Saint-Gervais, et la Ville de Pré-Saint-Gervais utilisait les locaux de Pantin, à savoir le Commissariat de police municipale.

Aujourd'hui, la Ville de Pré-Saint-Gervais a ses matériels, elle a ses locaux. Elle a décidé de reconcentrer le CSU sur la Ville de Pré-Saint-Gervais et, par conséquent, cette collaboration n'a plus lieu d'être.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la dissolution de l'entente intercommunale entre les deux villes, de dire que la participation financière de la Ville de Pré-Saint-Gervais a été versée à la Ville de Pantin et d'autoriser Monsieur le Maire à représenter notre Ville pour signer la dissolution de cette entente.

M. le Maire – Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO, vous prenez toujours la parole pour dire n'importe quoi. Ils s'en vont, on le constate, c'est administratif.

M. CARVALHINHO – Oui, c'est administratif, mais surtout sur la sécurité. Après, cela n'empêche pas de peut-être demain faire une convention avec les villes aux alentours de Pantin, comme le Pré-Saint-Gervais, pour faire des coopérations de sécurité.

Cela se fait dans d'autres communes. Je pense que cela peut être très utile, notamment sur la vidéoprotection ou sur les interventions ou la coopération. J'ai une question, un peu provocatrice, mais c'est vrai que, par exemple, la police municipale du Pré-Saint-Gervais est armée, en gros, ils ont 10 policiers...

M. le Maire – Monsieur CARVALHINHO, je vous propose d'en rester à la vidéosurveillance. On ne va pas encore entamer un débat qui est inutile, vous remettez ce débat en permanence. Ça va, on arrête là.

Sur la note 31, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 32. Monsieur AMIMAR.

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

N°32 Rapport d'activité 2022 du Sipperec

M. AMIMAR – Merci, Monsieur Le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. C'est juste le Rapport d'activité 2022 du Sipperec, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication. Conformément à l'article du Code général des collectivités, le Rapport d'activité du Sipperec doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Les faits marquants de l'activité du Sipperec au cours de l'année 2022 peuvent être résumés comme suit : la qualité de distribution est stable. Le temps moyen de coupure s'établit à 42,6 minutes par usager, l'objectif contractuel Enedis étant de 25 minutes d'ici 2029.

L'enfouissement des réseaux est toujours une priorité d'ici 2029, l'objectif zéro fil aérien sur les territoires de la concession via des conventions de partenariat avec les collectivités. La commune de Pantin a signé en 2021 des conventions de partenariat pour des travaux d'enfouissement de réseaux dans la rue des Pommiers, avenue du Général Leclerc, impasse David, rue Diderot, rue Jules-Ferry et rue Kleber, deuxième tronçon, rue Benjamin-Delessert, impasse des Sept-Arpents et rue Parmentier.

Les travaux d'économie d'énergie sont valorisés via l'obtention des certificats d'économie d'énergie, CEE, que vous connaissez, je pense. Les travaux suivants ont été valorisés pour un montant reversé à la Ville de 35 185,94 euros.

Pose de chaudière à condensation dans les établissements suivants : Centre administratif, gymnase Maurice-Baquet, stade Charles-Auray, au niveau des tribunes, Maison des sports, maternelles Eugénie-Cotton et crèche Rachel-Lempereur, c'est une chaufferie commune, école Cochenec, Centre de loisirs La Colombe, écoles Vaillant, Lolive, c'est une chaudière aussi, et école Sadi-Carnot, qui est une grande chaufferie.

Le Sipperec expertise les dossiers de raccordement à l'électricité des projets d'urbanisme et accompagne les collectivités face aux demandes de contribution liées aux extensions réseaux qui sont adressées par Enedis. Depuis l'assignation de la convention, le montant estimatif de l'économie faite par la Ville est de 504 718,47 euros.

Le fonds social précarité énergétique permet d'aider au paiement des factures d'électricité des abonnés d'EDF au tarif réglementé bleu, bénéficiaires ou non du Chèque énergie, au remboursement des achats des ampoules basse consommation LED ou encore à la réalisation de diagnostics énergétiques des logements des clients démunis. Il a dû être réévalué en 2022 pour faire face à l'augmentation de la précarité énergétique. Il l'est aussi en 2023.

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité n'est plus calculée sur les montants facturés, mais sur les quantités consommées. Ainsi, le Sipperec contrôle et perçoit cette taxe, donc en 2022, un montant à 840 937 euros.

Le montant reversé par le Sipperec à la Ville au titre de la redevance d'occupation du domaine public d'électricité est de 228 090,40 euros et le montant reversé par le Sipperec au titre de la redevance au site d'occupation du domaine public pour les réseaux de communication électronique est de 26 048,05 euros.

Pour information, la Ville de Pantin a signé, en 2021, une convention avec le Sipperec pour le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique sur le domaine public. Quatre anciens stationnements Autolib sont équipés de bornes bleues Sipperec opérationnelles en 2022, que vous avez dû voir, peut-être, dans les rues. 1 rue du Pré-Saint-Gervais, six points de recharge remis en service sur les six existants, 1 avenue Anatole-France, quatre points de recharge en service sur les six existants, 34 rue du cimetière parisien, deux points de charge mis en service et 84 rue Cartier-Bresson, deux points de charge mis en service sur les six existants.

Elle continue d'être déployée, puisque d'autres bornes ont été mises en service en 2023, rue Candale, place Salvador-Allende, rue Benjamin-Delessert et dans le parking Olympe-de-Gouges, ZAC centre-ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal, tout simplement, de prendre acte du Rapport d'activité du Sipperec pour l'année 2022.

M. le Maire – Avis de la première Commission : favorable.

Vous avez des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Oui, Monsieur le Maire. D'abord, une première remarque, parce que nous parlons du Sipperec, mais c'est sur les bornes de chargement des véhicules électriques. Un, quand est-ce que l'on va remettre l'aide au changement de véhicules électriques qui existait auparavant, qui n'a jamais été vraiment supprimée via une délibération ?

Deux, que pense une partie de votre majorité d'Europe Écologie Les Verts sur les véhicules électriques ? J'aimerais bien avoir leur avis.

M. le Maire – Vous n'êtes pas obligés de répondre.

M. CARVALHINHO – Troisièmement, comme vous avez pu le voir, vous avez de nombreuses installations du Sipperec qui ont vu le jour dans la commune. Et comme vous avez pu le remarquer, si certains utilisent des véhicules électriques, il y a un magnifique logo Région Ile-de-France, qui a participé au financement de ces bornes. Par précaution, je suis obligé de me mettre en déport. Je vous remercie.

M. le Maire – Très bien. Pas d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Nous prenons acte du rapport d'activité du Sipperec.

Donc, nous passons à la note suivante. Note 33, c'est la même chose sur le SIGEIF cette fois-ci.

N°33 Rapport d'activité 2022 du SIGEIF

Mme LEHEMBRE – Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous notons juste quelques chiffres. Une légère baisse du nombre d'abonnés au gaz à Pantin, avec une prépondérance toujours pour l'usage cuisine et chauffage domestique, écoles et PMI. Le réseau basse pression qui diminue au profit du réseau moyenne pression, le taux d'endommagement sur le réseau gaz qui est de 0,19 %, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, avec un dispositif balise de sécurité 2018-2024 qui est mis en œuvre depuis 2019 et qu'il convient de renforcer.

Un petit zoom sur le même dispositif qui a été évoqué précédemment, sur les certificats d'économie d'énergie qui permettent de valoriser les investissements éligibles en matière d'amélioration de la performance énergétique et des équipements communaux. Six certificats ont pu être valorisés par la mise en place de chaudières à condensation ou d'isolation de toitures, et qui ont permis d'économiser 910 560 kW, et la commune a donc perçu une prime de 4 343 euros en 2022.

Il est donc demandé de prendre acte de ce rapport d'activité.

M. le Maire – Je pense que la troisième Commission a pris acte.

Christine LEHEMBRE, c'est moi qui vais poser une question pour une fois : à la fin de l'année prochaine, on a près de 10 000 logements qui vont passer en géothermie et beaucoup sont en chauffage gaz et le SIGEIF a-t-il commencé à travailler dessus ou pas ?

Parce qu'ils vont perdre un peu de clients et comme ils achètent le gaz en gros, ils risquent d'avoir peut-être des prix moins intéressants, je n'en sais rien, parce qu'il y a quand même Pantin, les Lilas, le Pré et une partie de Romainville.

Mme LEHEMBRE – Oui. Ils ont connaissance de ce projet, mais je n'ai pas échangé spécifiquement sur ce sujet. Donc, j'en échangerai.

M. le Maire – Ok. Monsieur AMIMAR ?

M. AMIMAR – Juste à titre d'information par rapport au gaz, même dans la géothermie, il y aura peut-être besoin d'un peu de gaz malgré tout pour l'appoint, en fonction des besoins et nous ne connaissons pas justement pour l'avenir la température, mais il y aura quand même peut-être un besoin de gaz et peut-être une consommation par la suite en fonction de la situation, mais ce ne sera peut-être pas une consommation habituelle.

M. le Maire – Très bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de prendre acte.

Nous prenons la 34^e note. Madame ZEMMA.

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N°34 Contrat Métropolitain de Développement « Centres-villes vivants »

Mme ZEMMA – Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération concernant le Contrat métropolitain de développement Centres-villes vivants. En préambule de la présentation de cette note, je tenais à remercier la Direction Commerce qui m'a aidée à porter ce dossier important pour financer notre politique de revitalisation. La Métropole du Grand Paris a compétence en matière de soutien à l'activité économique de la métropole, notamment pour la coordination, l'animation, le soutien et l'accompagnement à la préservation des tissus artisanaux et commerciaux des communes membres.

La commune a déposé auprès de la Métropole du Grand Paris le 18 janvier dernier un projet qui s'inscrit dans cette compétence et qui s'articule autour de cinq actions. Première action : une maîtrise foncière par la préemption des murs commerciaux et travaux. Il s'agit là d'accompagner la requalification des quartiers pantinois par l'acquisition et la rénovation de rez-de-chaussée actifs pour y installer des activités commerciales, artisanales et associatives.

Action deux : une étude de programmation d'un nouveau marché sur la place de l'église. Il s'agit là d'évaluer le potentiel de mutation du marché existant et d'identifier des actions à développer pour renforcer cette centralité commerciale.

Action trois : une aide à la rénovation de devantures et enseignes commerciales. Il s'agit là d'améliorer l'environnement commercial et la qualité esthétique des locaux en proposant des aides à la rénovation des devantures et enseignes, financement à 30 % des travaux avec un plafond de 7 500 euros et nous souhaitons accompagner 30 commerces.

Quatrième action : accompagnement opérationnel pour des acteurs de l'ESS sur le territoire, proposer un accompagnement opérationnel pour monter des projets d'économie sociale et solidaire, financer une étude ou des prestations de service pour le montage d'un garage et d'une épicerie solidaire.

Cinquième action : animation commerciale pour organiser des animations, mettre en valeur les commerces, le tissu artisanal, et l'économie sociale et solidaire en menant des actions, Mois de l'économie sociale et solidaire, marché de Noël, marché de producteurs, etc.

Au regard de ce projet défendu devant le jury métropolitain, il a été accordé à la commune de Pantin une subvention par délibération du Bureau métropolitain le 6 février dernier, d'un montant de 500 000 euros. Ce projet doit être réalisé dans les 36 mois, soit avant le 6 février 2027.

Le présent Contrat métropolitain de développement est un contrat partenarial entre la commune, la Métropole du Grand Paris et les autres acteurs apportant un soutien en financement au projet de revitalisation de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce Contrat métropolitain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat et les documents s'y rapportant.

Vous trouverez en pièce annexe le détail de ce Contrat métropolitain de développement Centres-villes vivants pour la Ville de Pantin.

M. le Maire – Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO, une courte intervention, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO – Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire et chers collègues. Effectivement, c'est une belle présentation. La métropole, qui est dirigée par Monsieur Patrick OLLIER, a effectivement un bon dispositif pour la revitalisation des centres commerciaux. Ils ont aussi une foncière qu'ils ont créée. Je sais que Pantin a créé une foncière il n'y a pas longtemps, mais eux aussi, ils ont une foncière qui a des moyens très conséquents, donc peut-être, en plus de notre foncière, essayer de passer par eux. Ça peut être hyper intéressant aussi d'avoir une vraie politique commerciale.

Je suis content d'entendre la rénovation des devantures, parce que c'est vrai que, maintenant, ça fait dix ans que je suis dans ce Conseil municipal, mais depuis le tout début, à l'époque, notamment avec mon ancien collègue Michel WOLF, on avait beaucoup insisté sur la rénovation des devantures, notamment en se servant peut-être aussi de la taxe injuste qui était la taxe locale d'affichage, où en fait, c'est une taxe injuste où les commerçants payent un impôt sur leurs devantures. On avait proposé effectivement que cet impôt qui était perçu, qu'on avait réussi à obtenir pendant la crise de la Covid...

M. le Maire – On s'éloigne du sujet.

M. CARVALHINHO – Non, c'est assez intéressant. En gros, je me réjouis qu'aujourd'hui...

M. le Maire – Je n'ai pas dit que ce n'était pas intéressant. J'ai dit qu'on s'éloignait du sujet de la note.

M. CARVALHINHO – Non. Après dix ans, enfin, on se préoccupe d'aider les commerçants à rénover leurs devantures. Après, il y a une politique commerciale dans certains coins de Pantin où on voit un changement, notamment ce qu'on appelle un peu le triangle d'or de Pantin, entre les Moulins de Pantin, la Mairie et la rue Hoche.

En revanche, il y a d'autres endroits où c'est beaucoup plus compliqué sur le commerce, où le commerce souffre dans beaucoup d'endroits, avec aussi des commerces qui se ressemblent les uns à côté des autres.

M. le Maire – Si vous pouviez conclure, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO – C'est pour cela qu'il faut aussi travailler sur l'ensemble des quartiers de la Ville, pas que sur un certain endroit pour redynamiser commercialement l'ensemble de la commune. Je vous remercie.

M. le Maire – D'autres interventions ? Rapidement, Madame ZEMMA.

Mme ZEMMA – Concernant la foncière de la MGP, nous travaillons depuis le départ de sa création en harmonie avec notre foncière à nous et par ailleurs, cette politique de revitalisation qui est portée par la Ville de Pantin, elle concerne tous les quartiers avec leurs spécificités.

Pour certains, effectivement, avec peut-être une plus grande difficulté, parce que le tissu commercial est plus complexe, plus privé aussi avec une intervention publique de la Ville qui est plus complexe. Mais, notre politique est une politique globale sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Merci.

M. le Maire – Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous passons à la note 35, Monsieur AMIMAR.

Direction des Bâtiments

N°35 Convention de partenariat au titre de l'accompagnement métropolitain en ingénierie dans le cadre du projet de solarisation métropolitain

M. AMIMAR – Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette note concerne une convention de partenariat au titre de l'accompagnement métropolitain en ingénierie dans le cas du projet de solarisation métropolitain. Les conclusions des rapports d'évaluation du GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, sur l'urgence climatique, démontrent que la limitation du réchauffement climatique et des événements extrêmes qu'il induit nécessitent des réductions des gaz à effet de serre rapides et sur une grande échelle, inatteignables sans modifications urgentes et massives des politiques publiques et des modes de vie.

Les difficultés d'approvisionnement énergétique résultant du contexte géopolitique actuel incitent la commune à chercher des solutions de production d'électricité renouvelables locales plus importantes.

Dans le cadre de son Plan de relance métropolitain pour soutenir le développement des énergies renouvelables, la Métropole du Grand Paris, MGP, a entrepris l'action suivante : accompagner les projets locaux de solarisation du patrimoine immobilier public en favorisant le déploiement de panneaux photovoltaïques par le lancement d'un appel à initiatives privées, AIP, sur le territoire métropolitain. Plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient. Mai 2020.

Par une délibération du Conseil Métropolitain du 14 avril 2023, la MGP a lancé l'appel à projets « Projet de solarisation métropolitain », pour déployer l'énergie photovoltaïque sur le territoire métropolitain. Le projet de solarisation métropolitain vise à accompagner les collectivités lauréates pour le développement de projets photovoltaïques sur leurs territoires. Cet accompagnement dispose de plusieurs outils.

La mise à disposition d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études en amont, en vue de faciliter la concrétisation des projets de centrales solaires, le bénéficie d'un document nommé « Kit pédagogique-Pack autoconsommation métropolitain » et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt afin de massifier la production photovoltaïque sur le territoire métropolitain pour des projets de revente totale de l'électricité produite.

Ainsi, la commune a candidaté à l'appel à projets Projet de solarisation métropolitain et a été désignée lauréate lors du Bureau métropolitain du 2 octobre 2023, lui permettant de bénéficier des outils sus mentionnés.

Conformément à l'article 8 du Règlement de l'appel à projets, la métropole et la commune doivent conclure une convention de partenariat, laquelle définit les modalités de mise en œuvre au bénéfice de la collectivité lauréate des outils prévus dans le projet.

Le travail avec les bureaux d'études de la MGP est en cours pour définir la liste des toitures de la commune qui seront concernées. Aujourd'hui, la commune s'est engagée à mettre au moins une toiture dans l'appel à initiatives privées également mené par la métropole.

Cet AIP consiste à sélectionner les opérateurs qui deviendront titulaires des conventions d'occupation, à conclure avec les communes et établissements publics territoriaux pour des projets de revente totale de l'électricité produite. La commune percevra une redevance dudit opérateur dans le cadre de la convention d'occupation de sa toiture.

Le but de la MGP est de bénéficier d'un effet volume à l'échelle métropolitaine en ayant un maximum de toitures à solariser, pour rendre le dispositif rentable et permettre ainsi le portage financier de la solarisation des toitures par des tiers privés.

La MGP ne prend pas en charge les coûts de préparation de toitures, mais propose une subvention pour ces travaux. Pour cette raison, la commune ne se prononcera définitivement sur la toiture à inclure qu'une fois les études de solarisation et de structures réalisées.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les ambitions portées par la commune au travers du Plan climat énergie territorial PCET 2024-2030 et en particulier ses actions 2.4, développer la production d'énergie renouvelable pour les bâtiments communaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat qui sera conclue entre la métropole et la commune, telle qu'annexée à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la métropole et tous les actes afférents, et de désigner Monsieur Nacime AMIMAR, c'est-à-dire moi, en qualité d'élu référent tel que prévu à l'article 6 de la Convention de partenariat.

M. le Maire – Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Aux élus et aux services, sur certaines notes, il faut être plus synthétiques quand même, parce qu'on peut dire la même chose en plus rapide, et plus clair.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette note 35 ? S'il n'y en a pas : pas d'opposition, pas d'abstention ? Elle est donc adoptée.

La note 36, Madame RUDIN.

Direction des Espaces Publics

N°36 Avis sur le projet du Plan Local de Mobilité élaboré par Est Ensemble

Mme RUDIN – Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a pour objet de donner un avis sur le projet du Plan local de mobilité élaboré par Est Ensemble. Adopté en 2015, le Plan local de déplacement, qui est en cours de révision, et qui devient Plan Local de Mobilité, PLM, pour mieux prendre en compte toutes les évolutions et les besoins en termes de mobilité.

Il s'agit d'un document stratégique qui définit la politique publique organisant les mobilités à l'échelle du territoire. Depuis deux ans, nous avons participé activement à l'élaboration de ce plan, tant au niveau des élus, Pierric AMELLA et moi-même, que des services techniques de la Ville.

Il en résulte un plan d'actions concret sur cinq ans qui aborde la mobilité dans toutes ses dimensions, transports collectifs, modes actifs, marche, vélo, etc., trafic routier et stationnement, transports de marchandises, nouvelles mobilités, accompagnements et conseils en mobilité.

Par délibération du Conseil territorial du 28 novembre 2023, Est Ensemble a arrêté à l'unanimité le projet de PLM. Il est soumis aujourd'hui pour avis au Conseil municipal de Pantin.

Une consultation publique des habitants sera organisée du 15 avril au 15 mai 2024, par Est Ensemble, avant l'approbation finale du nouveau PLM qui est prévue au Conseil de territoire du 25 juin 2024.

Je laisse Pierric vous donner quelques détails concrets et illustrations d'actions déjà en cours à Pantin.

M. AMELLA – Mes chers collègues, effectivement, nous sommes sur l'approbation d'un plan qui est particulièrement ambitieux et où Pantin a fait figure de modèle dans beaucoup d'actions qui ont été portées.

Vous avez pu le voir dans le plan qui est annexé, on propose de mettre un avis favorable, puisque l'ensemble de nos demandes ont pu être intégrées, notamment l'augmentation des places de stationnement vélo pour les bureaux qui n'étaient pas suffisantes, l'amélioration des stationnements pour les logements également, le fait de travailler sur le stationnement motorisé pour tendre vers le taux de motorisation et pas au-delà, le travail sur le maillage des pistes cyclables aussi sur le territoire, où on a travaillé avec l'ensemble des villes sur l'amélioration du maillage.

On voit effectivement dans toutes les cartographies qui sont annexées au plan que Pantin est très en avance sur le sujet, avec un taux de pistes cyclables par habitant qui est un des plus élevés et un taux de part modale des vélos dans les déplacements qui est de 6,6 %, qui est le premier de Seine-Saint-Denis en volume et qui est équivalent à celui de Paris.

Donc, ce sont des chiffres qui montrent quand même la réussite des politiques de mobilité qui sont menées à l'échelle du territoire et à l'échelle Pantinoise, et qui nous permettent de tendre vers les mobilités décarbonées et les mobilités actives dans l'ensemble des axes qui sont proposés dans ce PLM.

Donc, on vous propose aujourd'hui de donner un avis favorable à ce Plan de mobilité élaboré avec Est Ensemble, d'approuver l'engagement de notre commune dans l'application des actions de ce Plan local de mobilité, et de mettre des mesures et des moyens financiers en investissement et en fonctionnement, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches relatives à la poursuite du processus de consultation et d'adoption du Plan local de mobilité.

M. le Maire – Avis de la troisième Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, écoutez, on nous demande de donner un avis sur une simple délibération, nous disant que la délibération de ce Plan local des mobilités, qui sera adopté fin juin à Est Ensemble, j'ai entendu, on parlait d'annexe, non, je n'ai pas d'annexe dans ce qui nous a été envoyé, donc c'est quand même assez bizarre de donner un avis favorable à un document qui sera voté fin juin sur Est Ensemble.

Vous dites également dessus que ce sera voté fin juin, vous lancez une consultation des habitants, c'est fort quand même, apparemment il y a un document en annexe, mais vous dites : on va donner un avis favorable maintenant de la commune de Pantin alors que la consultation des habitants va débiter le 15 avril jusqu'à la mi-mai, C'est quand même très cocasse, en fait, que nous, élus, on donne un avis favorable à ce document, alors que les habitants n'ont même pas été consultés.

Cette démarche n'est pas cohérente, en fait, c'est-à-dire que, normalement, vous travaillez, vous faites la concertation avec les habitants, vous prenez les choses qui vont et qui ne vont pas, et ensuite, vous votez un document définitif. Et là, nous allons nous prononcer sur un document où les habitants n'ont pas été consultés.

Et je tiens à vous rappeler, c'est l'objet de ma prochaine tribune, que vous devez connaître, lors du prochain journal municipal, sur justement la consultation des habitants, notamment sur les circulations dans la commune, circulations douces, piétonnes, en voiture, parfois des décisions brutales, je prends le sens unique de la rue Méhul ou Lavoisier, où beaucoup de personnes n'ont pas compris, il n'y a pas eu de consultation, il n'y a pas eu d'expérimentation.

En fait, ce n'est pas une méthode, d'agir comme ça, c'est d'abord, on travaille, ensuite, on consulte, et après la consultation, on vote, et vous prenez vos responsabilités. Il y en a qui seront pour, qui seront contre, mais en tout cas, moi, je trouve que c'est agir contre les habitants, ne pas les écouter, c'est pour ça que nous, on n'est pas contre revoir un plan de mobilité, bien au contraire, aujourd'hui, il faut plus de place pour les piétons, qu'on oublie souvent, pour les circulations douces, renouveler le matériel roulant.

Et donc, c'est pour ça que nous, on va s'abstenir, parce qu'à un moment donné, on ne peut pas ici donner un avis favorable en sachant que les habitants n'ont même pas été consultés, et même la consultation va durer à peine un mois, et Est Ensemble va voter fin juin, définitivement, ce plan, alors qu'il n'y aura même pas un temps de retour de ce qu'attendent les habitants.

Donc, honnêtement, c'est tout ce qu'il ne faut pas faire, en fait, et là, vous allez créer des boucliers contre vous, même du côté d'Est Ensemble. Et à un moment donné, hier, vous avez fait une conférence de presse en faisant de la communication, en disant : on n'est pas assez écouté par l'État, et bien aussi la population a besoin d'être écoutée.

On a besoin aussi de connaître le ressenti de la population et pourtant, vous êtes une municipalité où pour vous, je pense que l'écoute des gens, c'est dans votre fibre. À un moment donné, quand je vois ça, je me dis que c'est complètement incohérent. C'est pour cela que nous allons nous abstenir et qu'avant de donner un avis, écoutons les habitants et une fois que cela passera à Est Ensemble, approuvons ou désapprouvons ce qui sera présenté et voté à Est Ensemble. Je vous remercie.

M. le Maire – Premièrement, sur le plan de circulation, arrêtez de raconter des bêtises, de dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Il y a eu de la concertation, il y a eu une grande réunion en mairie organisée avec des ateliers de travail.

Après, Monsieur CARVALHINHO, quand vous changez une rue en sens unique, vous n'allez pas voir les gens pour leur dire : je vais mettre votre rue en sens unique, parce qu'évidemment, chacun va voir midi à sa porte et va dire : non, moi, je la veux dans ce sens-là, et puis moi, je la veux dans ce sens-là. Sauf qu'un plan de circulation, ça ne se construit pas comme ça.

Ça se construit avec des cohérences pour voir comment on évite les traversés de quartiers et comment on évite qu'il y ait des voitures qui traversent à vive allure pour rejoindre une autre destination.

Avec notre plan de circulation, on l'a annoncé, on l'a fait valider par les Pantinois qui sont venus. Quand on rentrera dans un quartier, c'est parce qu'on rentre chez soi ou qu'on va voir quelqu'un qui y habite. Mais, le traverser à vive allure pour rejoindre le Pré-Saint-Gervais, les Lilas, Aubervilliers ou je ne sais quoi, ce ne sera plus possible. Et je l'assume. Et on a fait une concertation. Alors, arrêtez de mentir, parce que vous mentez beaucoup.

La deuxième chose, les élus ont un avis. Donc, on donne un avis sur le Plan de mobilité d'Est Ensemble. Bien sûr, attendez, on est des citoyens. Normalement, on doit être à la pointe de la discussion, donc on donne un avis.

Et si, dans le cadre de la concertation qui a lieu entre mi-avril et mi-mai, il y a un sujet qui nous semble un peu compliqué, un peu difficile, il y aura un avenant au Conseil municipal du mois de juin avant qu'Est Ensemble délibère. C'est tout. Et on le prendra en compte.

Mais nous, on fait le pari qu'on a besoin d'affirmer nos convictions par rapport au Plan de mobilité d'Est Ensemble. On est une colonne vertébrale. On croit en des choses. On n'est pas comme vous. On ne se range pas du côté de toutes les contestations.

Non. On est dans une municipalité qui a des objectifs, qui aujourd'hui sait comment on peut travailler les mobilités. Et puis, si on voit qu'avec la population, ils soulèvent quelque chose d'important, on passera un avenant au mois de juin.

Samir AMZIANE, Pierric AMELLA.

M. AMZIANE – Sur le plan, sur le programme local de mobilité en soi, je vais poser une question à laquelle le plan, programme local de mobilité ne pourra pas forcément répondre. Il y a un sujet d'inquiétude assez fort et on le voit depuis 15-20 ans à Pantin sur la densification autour des stations de métro et l'aménagement immobilier qui s'est fait autour des stations de métro et des voies de transport, qui fait que les lignes 5 et 7, par exemple, je parle pour Pantin, sont saturées. Il y a des études qui corroborent cela, mais moi, je le vois en tant qu'utilisateur.

Je suis arrivé à Pantin, c'était en 2010 ; je vois aux horaires d'arrivée de travail l'occupation des rames de métro de la ligne 5 à Église de Pantin en 2010 et la différence avec 2024. Quand on voit que la livraison, ils ont bien le droit, on a fait pareil, mais quand on voit la livraison du programme Cœur de ville à Bobigny qui va représenter 1 200 logements et qui est construit autour de la proximité de Pablo PICASSO, effectivement, on va avoir une difficulté de saturation des lignes de transport et notamment de la ligne 5.

Du coup, la question se répond par des investissements dans les transports qui sont beaucoup plus lourds et qui dépassent largement la capacité d'investissement d'Est Ensemble et qui est une vraie préoccupation qui est la densification aux abords des stations de métro.

Après, il y a un autre sujet, c'est la continuité des réseaux bus qui bouge un peu et la difficulté de la RATP à recruter des chauffeurs de bus. On ne va pas faire une dissertation sur les transports et sur les problématiques transports en Ile-de-France, mais une des grandes inquiétudes que j'ai et qui se vérifient encore aujourd'hui, c'est le taux de saturation de plus en plus tôt, et de plus en plus en amont de la ligne 5. Maintenant, ça commence à être rempli à Raymond-Queneau.

M. le Maire – Là-dessus, je vais être clair, le PLUI sur Pantin, c'est R + 6, le sixième en attique. Allez voir ce qu'il est en train de se faire sur la ZAC d'Aubervilliers. C'est du R + 8 sur la ZAC du Fort. C'est du R + 8, du R + 9, du R + 10, du R + 11, du R + 12. A Bobigny. Abdel SADI n'y est pour rien, puisque ça a été signé par les amis de Monsieur CARVALHINHO cinq jours avant l'élection du nouveau maire, Abdel SADI. Mais, c'est du R + 10, du R + 12, du R + 14, du R + 16...

Quand je suis allé à la conférence de presse hier matin, j'ai pris l'avenue qui part jusqu'à la bibliothèque Elsa TRIOLET, mais c'est infernal. C'est d'une densité ! C'est deux fois plus dense que ce qu'on fait à Pantin. Regardez ce qui se passe sur la route nationale 3, entre Romainville, Bobigny et Noisy-le-Sec. Les maires d'aujourd'hui ne sont pas responsables, puisque ce sont leurs prédécesseurs qui ont lancé ça. Mais c'est super dense !

Quand vous regardez ce qui se passe sur la ZAC du Port, on a 60 % de l'espace au sol qui n'est pas occupé par les logements. Eux, je pense que c'est 70 % qui sont occupés par les logements. Donc, moi, je n'ai pas à rougir par rapport à ça. Je pense qu'on doit proposer du logement et vous allez nous en saisir tout à l'heure. Chaque fois qu'on construit, on met minimum 33 % de logements sociaux. Et ça ne se voit pas. La ZAC du Port, vous ne voyez pas où ils sont. Mais, il y a 33 % de logements sociaux.

Et la Ville, en matière de loi SRU vient de passer à 41,1%. Alors, et il y aura un vœu tout à l'heure, parce que le gouvernement veut refaire rentrer le logement intermédiaire et le LLI dans le calcul de la part de logements sociaux. Donc, non, on n'a pas à rougir. Moi, je vous le dis, Pantin ne densifie pas. Quand vous faites un écoquartier avec plus de sept hectares d'espace vert sur une galette centrale de 20 hectares, je regrette, on ne densifie pas.

Dans l'écoquartier, on va faire une école. On va faire une micro-fole. On va faire un certain nombre d'équipements publics. On va sans doute faire une crèche.

Donc, voilà, vous récupérez 20 hectares. Attendez, excusez-moi, mais 1 500 logements, ça fait un peu plus de 3 000 habitants sur 42 hectares. Ce n'est rien par rapport à la densité que vos amis ont lancée à Bobigny.

Vous savez ce qu'on va avoir sur le bord de la ZAC du Fort, Monsieur CARVALHINHO ? Vous allez descendre le long du stade Marcel-Cerdan, vous allez avoir une allée paysagère avec des arbres. On pourra passer à pied, en vélo. À droite, vous aurez « Sport Dans La Ville ». Un peu plus loin, vous aurez le terrain de l'Olympique de Pantin et vous aurez des logements à gauche, tout le long, qui sont à Pantin, qui ne vont pas dépasser cinq, six étages avec 30, 35 % d'espace au sol, avec des espaces verts, etc.

Et je m'en suis insurgé mardi, dernier. Aubervilliers, ça monte à huit, neuf, dix étages ! Donc, on ne peut pas dire que Pantin densifie. Pantin ne densifie pas. On essaie d'avoir une politique de construction de logements qui permet de maintenir un certain nombre de personnes et de familles dans cette ville, mais on ne densifie pas.

À chaque fois, je fais attention à ce qu'on fait et j'essaie d'avoir des opérations qui sont équilibrées avec de l'espace vert, du service public. Le lot 10, qui va sortir sur la ZAC du Port, j'ai mis la première pierre il y a deux jours. Il va y avoir une crèche. Monsieur CARVALHINHO demandait ce qu'on allait faire. Il va y avoir une crèche au rez-de-chaussée juste en face des immeubles qui sont au bout de la ZAC du Port.

Je vous le dis, par rapport à ce qui se passe dans d'autres communes de Seine-Saint-Denis, on ne densifie pas. Je vais même vous dire que c'est notre marque de fabrique et j'en suis très fier. Depuis 20 ans, c'est ce que nous faisons dans cette ville.

Je pense que ce n'est pas parce qu'on est une classe populaire qu'on est obligé de vivre dans des immeubles qui font 12, 14, 16, 18 étages.

Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE – Ce n'était pas une remise en question sur le fait que vous êtes un bétonneur ou quoi que ce soit. Ma question, ce n'est pas ça. Déjà, il y a eu de la densification à Pantin, mais il y a eu de la densification à Pantin avant que vous arriviez.

Ma question, ce n'est pas le sujet de la densification qui est déjà un sujet de débat en soi. C'est l'accompagnement de la densification et de dire que, au final, on a construit autour des stations de métro à Pantin, on est en train de construire autour des stations de métro à Bobigny et qu'au bout d'un moment c'est un problème qu'il va falloir régler en termes d'offres de transports, y compris par le projet de la ligne 15 Est.

Pour le coup, le débat ne se situe pas là. Le débat se situe sur une réelle inquiétude sur : comment on arrive à accompagner. Au final, qu'on soit pour ou qu'on soit contre, les gens sont là. Les gens sont là, les gens vont arriver. C'est : comment on arrive à accompagner une situation qui va être une situation de crise, de sursaturation de l'offre de transports sur le nord-est parisien, en Seine-Saint-Denis, et sur la 7 et la 5.

M. le Maire – Là, je suis d'accord. Je vais même vous dire ce que j'ai appris récemment, c'est que la station HOCHÉ est la neuvième station de métro la plus fréquentée en Ile-de-France. D'où la présence des vendeurs à la sauvette, parce qu'évidemment, ils ont des clients. Pour la prendre régulièrement, je ne prends pas la 7 parce que je n'habite pas le long de la 7, je prends la 5, c'est vrai qu'il y a beaucoup de monde aux heures de pointe. Je pense qu'il faudrait saisir...

Qui faut-il saisir, rappelez-moi, pour les métros ? Madame PÉCRESSÉ, c'est ça ? Il faudrait qu'on saisisse Madame PÉCRESSÉ pour qu'elle fasse passer des métros un peu plus souvent sur cette ligne. Parce qu'en plus de ça, contrairement à l'ouest parisien, on est face à une population qui prend beaucoup les bus et les métros. Je vous propose de revenir au plan local. Pierric, rapidement.

M. AMELLA – Juste, je voudrais rétablir quelques vérités sur la concertation. Il y en a eu pendant deux ans sur le Plan local de mobilité. Il y a eu des ateliers dans chacune des villes. Il y a eu un atelier qui s'est tenu place de la Pointe avec les habitants, qui sont venus nombreux. Il y a eu une enquête en ligne, qui a été partagée avec l'ensemble des habitants via les réseaux sociaux d'Est Ensemble. Donc, ils ont été consultés.

Je rappelle quand même le processus juridique. Ce n'est ni Est Ensemble ni la Ville de Pantin qui a défini ce processus. Le document a été arrêté à l'unanimité de l'ensemble des couleurs politiques du Conseil de territoire, qui est de toutes les couleurs, en novembre. Un document arrêté est ensuite soumis pour avis aux personnalités, aux partenaires dont font partie les villes, puisque nous sommes un partenaire d'Est Ensemble.

On émet un avis ce soir et je suis ravi de proposer en tout cas un avis très favorable à ce Plan de mobilité. Ensuite, on consulte via une enquête publique sur le sujet, après avoir fait une étude d'impact sur le sujet. Ensuite, on approuve le document en intégrant les apports de la concertation officielle.

Mais, ce n'est pas parce que la concertation officielle a lieu pendant un mois, au mois d'avril et mai de cette année, qu'elle n'a pas eu lieu pendant deux ans. Je trouvais assez important de rappeler des éléments de fait et de droit sur comment est-ce qu'on approuve un plan intercommunal à Est Ensemble.

M. le Maire – Merci. Je propose de clore la discussion et donc de donner un avis favorable et d'approuver l'engagement de la commune et de m'autoriser à amener toutes les démarches. Julie ?

Mme ROSENCZWEIG – Je ne participerai pas au vote.

M. le Maire – Pourquoi ?

Mme ROSENCZWEIG – Je suis agent RATP. Je ne sais pas si...

M. le Maire – La RATP est concernée ?

Mme ROSENCZWEIG – C'est à vous de me dire si c'est...

M. le Maire – Bon, c'est mieux de te déporter.

Mme LEHEMBRE – En tant que SNCF, il faut que je me déporte aussi alors [rire].

M. le Maire – Ok. Madame LEHEMBRE et Madame ROSENCZWEIG. Rida n'est pas là, donc il ne sera pas considéré comme votant.

Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc adopté. Deux abstentions ? Vous n'êtes pas d'accord.

Note 37, Monsieur MONOT.

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°37 Avenant à la convention de co-financement entre la commune et Est Ensemble sur l'opération d'aménagement des 7 Arpents signée le 21 novembre 2022

M. MONOT – Chers collègues, il s'agit d'un avenant à la Convention de cofinancement entre la commune et Est Ensemble sur l'opération d'aménagement des Sept Arpents. Vous connaissez le secteur, vous connaissez ce quartier qui est commun à Pantin et au Pré-Saint-Gervais, afin d'intervenir efficacement sur la structure très dense des îlots bâtis. Il s'agissait de mettre en place une procédure d'ensemble sur le secteur.

Des actions ont ainsi été engagées dans le cadre de deux dispositifs contractuels. Deux opérations initialement inscrites dans le cadre du traité de concession d'aménagement DILHI et un Traité de concession d'aménagement Sept Arpents signé par Est Ensemble avec la Soreqa le 1^{er} mars 2020.

Le déficit total du Traité de concession d'aménagement concernant à la fois Pantin et le Pré-Saint-Gervais, tel qu'établi en 2021, impliquait un déficit total de 18,8 millions d'euros répartis à 50/50 entre Est Ensemble et les villes, faisant porter l'effort à 7,5 millions d'euros pour les villes.

Le déficit actualisé en 2023 se porte à 22,9 millions d'euros, soit une augmentation de 4,1 millions d'euros impliquant un reste à charge augmenté pour Pantin de 2,35 millions d'euros répartis comme suit : 2,27 millions d'euros au titre du TCA Sept Arpents et 84 000 euros au titre du TCA DILHI. L'avenant, c'est simplement pour rentrer les bons chiffres dans les bonnes cases. Et voilà comment j'ai résumé quatre pages.

M. le Maire – Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Je vous encourage à continuer, Monsieur MONOT.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Note 38, toujours Monsieur MONOT.

N°38 Attribution d'une subvention aux Relais Restauration dans le cadre de son projet d'animation de la friche des Sept Arpents

M. MONOT – Ça nous fait rester aux Sept Arpents. Vous savez qu'il y avait une friche à l'angle de la rue des Sept Arpents et de la rue du Pré-Saint-Gervais qui faisait l'objet de mésusages répétés. La collectivité, au cours des dernières années, a essayé d'apporter des solutions. Ça a d'abord été une aire de jeu, un jardin partagé.

On y a mis, à un moment donné, les locaux des médiateurs de la collectivité. Puis, on avait laissé la friche occupée par une compagnie de théâtre qui s'appelait Gyntiana dans le cadre d'un AMI d'Est Ensemble. Force est de constater que l'ensemble de ces initiatives n'ont pas été couronnées de succès.

Donc, on a repris le sujet à bras-le-corps. Ça a fait l'objet de pas mal de réunions qui ont réuni un certain nombre d'élus de la majorité et on a dessiné pour le coup réellement une espèce de petit village de conteneurs qui permettait d'accueillir de l'activité humaine sur ce site.

Si vous y êtes passés récemment, la construction est achevée et ce sont les Relais Restauration qui vont en prendre possession avec trois activités sur site, de la restauration d'insertion comme le font classiquement les Relais dans le cadre de leur activité, de l'agriculture urbaine sur le cœur de la parcelle et une petite boutique de réparation de vélo, d'accompagnement à la réparation de vélos. Donc, on a cette nouvelle friche qui va ouvrir dans les tous prochains jours.

Peut-être vous signifie que dans ce cadre-là, les Relais prévoient de créer cinq nouveaux postes en insertion pour faire vivre la friche ainsi que deux postes d'encadrement. Si je puis dire, pour amorcer la pompe et que les choses se passent au mieux, les Relais Restauration ont fait une demande de subvention auprès de la collectivité. C'est l'objet de la délibération.

Il s'agirait, pour pouvoir lancer l'activité sur la friche, de leur attribuer une subvention de 20 000 euros.

M. le Maire – Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO – Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je suis obligé de me mettre en déport parce que, comme vous le savez, la Région de France a donné une très belle subvention pour cette friche...

M. le Maire – Pas assez.

M. CARVALHINHO – Et la construction de cette friche, sur notre plan friche...

M. le Maire – C'est pour prendre la parole à l'inauguration, c'est ça ?

M. CARVALHINHO – Exactement. Sauf que là, ce n'est pas 100 euros, parfois, comme vous faites la remarque, mais c'est plutôt une très belle subvention. Mais en tout cas, je suis obligé de me mettre en déport et j'en suis fort désolé.

M. le Maire – Très bien. Pas d'autres remarques ?

Madame AZOUG ? Pareil. Monsieur DIDANE aussi. Au Relais. Donc, trois déports. Messieurs CARVALHINHO et DIDANE et Madame AZOUG. Et François BIRBES qui a donné pouvoir à Abel BADJI, et Nathalie BERLU aussi.

Donc, des oppositions, des abstentions ? C'est adopté.

Nous avons la note 39. Monsieur MONOT.

N°39 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Pantin et Est Ensemble sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot 27

M. MONOT – Il s'agit d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Pantin et Est Ensemble sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot 27. Vous connaissez les uns et les autres bien le sujet. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler un petit peu plus tard dans la soirée.

Vous savez qu'il y a un projet important pour la collectivité qui prévoit de créer des cheminements clairs via deux mails piétonniers Est-Ouest à vocation publique entre les rues Auger et des Petits-Ponts, de corriger les différents niveaux de la dalle afin d'améliorer l'accessibilité, de reconstruire et restructurer les équipements publics présents sur la dalle.

Et afin de lutter contre cette dalle, qui est un des îlots de chaleur les plus importants de la ville, il est également prévu de réhabiliter les patrimoines bâtis, qui n'ont pas encore été faits, et de renaturer la dalle en la végétalisant au maximum. Je rappelle aussi pour celles et ceux qui l'auraient oublié que, si rien ne se faisait sur l'îlot 27, la dalle, telle que nous la connaissons aujourd'hui, serait amenée à se dégrader fortement.

Donc, le projet que porte la Ville, qui a été adopté à la fois au Conseil municipal, au Conseil de territoire, qui a été présenté au Comité d'engagement de l'ANRU le 7 juillet 2021, comprend donc une opération d'aménagement à conduire sur l'îlot 27.

Au regard de ses compétences, le Conseil de territoire d'Est Ensemble de mars 2024 crée l'opération d'aménagement llot 27 à Pantin en délimitant son périmètre et son programme de réalisation, conformément au Projet de renouvellement urbain validé par l'ANRU en Comité d'engagement.

Le Conseil de territoire est également appelé à confier la réalisation de cette opération à la société publique locale Ensemble, dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement. Ce traité de concession d'aménagement, dont la durée est fixée jusqu'au 31 décembre 2031, définit les droits et obligations respectifs de l'aménageur et de la collectivité concédante, notamment les conditions dans lesquelles la SPL Ensemble réalisera ses missions d'aménagement sous le contrôle d'Est Ensemble, en étroite collaboration avec la Ville de Pantin.

La délibération qui vous est proposée d'adopter concerne cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire – Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? On commence le débat maintenant ou on attend les vœux ? Ou une explication de vote ?

M. AMZIANE – Oui, en attendant le débat sur les vœux, en fait, ça dépend...

M. le Maire – Il s'agit de dire à la SPL Ensemble, c'est vous qui aménagez.

M. AMZIANE – On est bien d'accord que cette délibération concerne la délimitation du périmètre du projet de l'îlot 27 et la délégation à la SPL Ensemble ?

M. le Maire – Oui.

M. AMZIANE – Dans ce cas, nous votons pour.

M. le Maire – D'autres interventions ? S'il n'y en a pas... Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Non, Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, on va avoir un débat en fin de conseil parce qu'il y a deux vœux qui sont relatifs à l'îlot 27, mais effectivement, c'est un transfert simple et technique. Effectivement, il n'y a pas lieu d'ouvrir le débat pour le moment.

M. le Maire – Des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous passons la note 40. Toujours Monsieur MONOT.

N°40 Avenant n° 1 à la Convention de Projet Urbain Partenarial des Grandes Serres

N°41 Avenant n° 4 à la promesse de vente pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle et de l'opération des Grandes Serres

M. MONOT – Je vous propose, Monsieur le Maire, de faire 40 et 41 en même temps.

M. le Maire – D'accord.

M. MONOT – Cela nous amène du côté du Canal de l'Ourcq, sur le Projet urbain partenarial des Grandes Serres. Je ne vous refais pas le topo. On vous l'a présenté à plusieurs reprises. Vous aviez même eu une maquette en Conseil municipal. Le porteur de l'opération BROOKLYN CO-INVEST a modifié un petit peu l'équilibre de sa structure avec un nouvel investisseur, donc il y a un nouveau signataire issu de l'évolution de la société porteuse du projet. Cela a engendré quelques retards, donc il y a des modifications calendaires.

Donc, on vous propose par voie d'avenant à la fois de modifier la Convention du Projet urbain partenarial des Grandes Serres et à la fois, c'est un avenant 4, parce que le calendrier a un peu dérapé, d'avenanter la promesse de vente. C'est la note 41 pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle et de l'opération des Grandes Serres.

M. le Maire – Merci.

Avis de la troisième Commission pour les deux notes : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur AMZIANE, puis Monsieur CARVALHINHO.

M. AMZIANE – On avait déjà exprimé nos réserves sur le PUP des Grandes Serres, donc nous, on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire – C'est l'AREP qui vient. Je suppose que tu connais l'AREP. C'est l'agence d'architecture de la SNCF.

M. AMZIANE – Oui, c'est bien, mais je ne suis pas convaincu par le projet de base, donc...

M. le Maire – Si, il est joli.

M. AMZIANE – C'est votre avis *[rires]*.

M. le Maire – Pendant cinq ans, j'ai eu un bras de fer avec eux, donc je peux te dire que... Il faudrait que je te le remontre pour que tu changes d'avis *[rires]*, mais abstiens-toi.

M. AMZIANE – S'il y a cinq ans, vous m'aviez demandé mon avis, vous auriez évité cinq ans de bras de fer *[rire]*.

M. le Maire – Il y a cinq ans, j'étais en bras de fer, je n'étais pas sur le projet.

M. AMZIANE – On s'abstiendra.

M. le Maire – D'accord. Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Je vous remercie, Monsieur le Maire, c'est très technique, avec un transfert. En revanche, j'avais fait une remarque, quand même, sur la passerelle qui va être construite entre les deux rives du canal, et là, on a un vrai sujet sur cette passerelle parce qu'elle ne sera pas forcément accessible pour les cyclistes, donc la passerelle qui va être installée par les Grandes Serres est gérée par une société privée en plus.

Donc, moi, c'est quand même très gênant – on parlait de plan mobilité tout à l'heure – d'avoir une passerelle qui ne soit pas gérée par le public, qui ne nous appartienne pas, ou qui n'appartienne pas à une collectivité, parce qu'en cas de problème, on n'a pas eu assez de garanties sur l'entretien, sur l'état, et effectivement,

j'ai beaucoup de Pantinoises et de Pantinois qui m'ont sollicité sur cette passerelle, et le côté à la fois qu'il n'y ait pas la possibilité que ce soit cycliste, deuxièmement, que ce ne soit pas public parce qu'à un moment donné, on risque peut-être une fermeture si jamais il y a un éventuel risque.

Donc, en gros, c'est de voir qu'est-ce qu'on peut faire vis-à-vis de cette passerelle pour qu'elle soit à la fois cycliste, piétonne bien sûr, je pense qu'il y a des architectes, on va m'expliquer qu'il faut peut-être prendre un peu le large pour monter, mais je pense que, quand on voit certaines passerelles qui sont faites aujourd'hui, qui sont assez magnifiques dans le département, peut-être qu'on peut revoir un peu ce projet-là et pourquoi pas revoir pour que ce soit dans la sphère publique et non privée, parce que le jour où il y aura un problème, ce sera fermé et je pense que, le propriétaire, pour faire les travaux, ce sera un peu compliqué. Je vous remercie.

M. le Maire – Moi, je veux bien, mais il faudrait obtenir une subvention de 4 millions d'euros de la Région Ile-de-France, puisque vous avez visiblement plein de sous, parce qu'elle ne peut pas être publique, la gestion, parce que pendant 18 ans, elle appartient au privé. Donc, ce n'est pas possible.

On va avoir une nouvelle passerelle qui va nous coûter : rien. Si vous trouvez que ce n'est pas une bonne gestion... Et je peux vous dire qu'ils vont l'entretenir parce que pour commercialiser les deux Halles, la Halle et demie qui va être faite avec toutes les activités qu'il va y avoir, l'AREP et ce qu'ils recherchent actuellement, ils vont avoir besoin d'une passerelle qui arrive au droit de ces bâtiments.

Donc, je peux vous dire qu'ils vont l'entretenir parce qu'ils veulent la faire en premier, parce qu'ils ont besoin de cette passerelle pour convaincre les entreprises de venir. Je n'ai pas le même souci que vous et je préfère économiser l'argent public et laisser le privé entretenir cette passerelle pendant 18 ans et puis après, nous, on la récupérera. Mais, ne vous embêtez pas, Monsieur CARVALHINHO, si jamais...

Quoi ? Qu'une passerelle appartienne au privé ? Ce n'est pas un service public. Non...

Je pense que c'est une bonne gestion et vous pouvez compter sur moi. Si jamais il y a des dysfonctionnements sur cette passerelle, on fera ce qu'il faut pour qu'ils fassent les travaux, mais je pense qu'ils vont le faire, et ça va bénéficier aux Pantinoises et aux Pantinois pour zéro euro au budget municipal.

Donc, c'est la note 40 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

La note 41 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Nous passons à la 42, Monsieur AMELLA.

N°42 Approbation de la demande de labellisation Territoire Engagé Climat Air Énergie Territorial

M. AMELLA – Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette note vise à présenter la candidature de Pantin pour le label Territoire engagé Climat Air Énergie. On en a parlé déjà plusieurs fois dans cette assemblée, c'est le nouveau nom de l'ancien label Cit'ergie, qui s'adresse aux communes qui souhaitent faire reconnaître la qualité de la démarche Climat Air Énergie qui est menée dans leur territoire et pour arriver à l'objectiver puisqu'on est souvent sur des sujets qui sont assez sensibles. On nous reproche souvent de ne pas en faire assez, ça permet de mesurer ce qu'on arrive à faire et ce qu'on fait déjà, et on fait déjà beaucoup.

Aujourd'hui, on est inscrit dans la démarche depuis deux ans et on propose de solliciter l'obtention de la labellisation avec les travaux qui ont été faits aujourd'hui en travaux préparatoires. On vise l'entrée directe sur la labellisation de trois étoiles.

On serait la première collectivité de France à rentrer directement au niveau trois étoiles et a priori, c'est à portée de main, et on serait la première collectivité d'Ile-de-France à être labellisée trois étoiles tout court puisque les autres collectivités sont des EPT qui ont les deux étoiles.

Donc, cela nous permettrait de faire reconnaître en tout cas l'excellence de notre démarche Climat Air Énergie à l'échelle du territoire, associée au Plan climat que nous avons voté en fin d'année.

Donc, il est proposé au Conseil de préciser que les objectifs de cette stratégie Climat Air Énergie et un Plan d'action ont été approuvés au Conseil municipal du 13 décembre à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette labellisation et à déposer le dossier au nom de la commune, et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à la labellisation et signer l'ensemble des documents nécessaires.

M. le Maire – Avis de la troisième Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est adopté.

Note 43, Monsieur AMELLA.

N°43 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

M. AMELLA – En express, ce sont 26 subventions que nous attribuons ce soir avec une réflexion sur l'évolution du dispositif.

M. le Maire – Très bien.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Monsieur CARVALHINHO, vous voulez acheter un vélo ?

M. CARVALHINHO – Non, j'en ai un, mais je n'utiliserai pas l'argent public des Pantinois pour ça. En revanche, je voulais vous proposer quelque chose, c'est de remettre en place quelque chose que vous aviez fait il y a quelques années, qui était la mise en place d'une aide pour l'achat de vélos à assistance électrique, parce que comme vous le savez, maintenant, l'aide régionale, vous l'aviez stoppée, parce que la régionale était assez importante, mais maintenant, on a changé le règlement et on peut cumuler plusieurs aides des collectivités, c'est-à-dire que la Région peut donner 400 euros pour l'achat d'un vélo électrique.

En fait, ce serait peut-être bien que la municipalité remette en place une aide complémentaire, équivalente à celle d'avant. Je ne vous demande pas de mettre vous aussi 400 euros, mais au moins qu'il y ait, comme avant, une aide assez conséquente pour que les Pantinoises et les Pantinois puissent avoir accès à un vélo à assistance électrique. Et je suis sûr qu'en fait, là, on le voit pour le vélo mécanique, c'est très bien, je pense qu'on aurait autant d'achats pour les vélos à assistance électrique.

M. le Maire – Merci, mais je ne veux pas marcher sur les pieds de Valérie PÉCRESSE, donc, c'est elle qui a tout le bénéfice de cette subvention, donc je ne veux pas lui enlever le bénéfice.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Note 44, Madame RUDIN.

N°44 Approbation de la Charte d'agriculture urbaine d'Est Ensemble

Mme RUDIN – Il s'agit de l'approbation de la Charte d'agriculture urbaine d'Est Ensemble. Le territoire d'Est Ensemble est le plus densément urbanisé de la Métropole du Grand Paris, après la Ville de Paris, et souffre d'une carence en espace vert importante. Végétaliser l'environnement urbain permet d'améliorer nettement le cadre de vie et la santé des habitantes et des habitants. La demande sociale de nature est aujourd'hui de plus en plus forte, à mesure que les épisodes caniculaires se succèdent.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de renouvellement urbain, la commune veille à multiplier l'offre de parcs et de squares. L'ensemble des parcs existants a ainsi été requalifié et de nouveaux espaces verts ont été créés.

Parallèlement à ces actions majeures de reconquête du cadre de vie, des initiatives locales d'agriculture urbaine sont également portées par le tissu associatif, répondant aux objectifs de renaturation, de transition écologique et d'animation sociale, par exemple le réinvestissement de friches et de délaissés pour y développer du maraîchage urbain, l'aménagement de pépinières locales, d'arbres et d'arbustes pour végétaliser nos villes, le développement de potagers dans les écoles.

Pour répondre notamment à une proposition de l'avis citoyen remis aux collectivités dans le cadre de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité organisée en 2021, Est Ensemble a proposé de coordonner la réalisation d'une Charte d'agriculture urbaine partagée, permettant de prioriser les moyens d'action et engagement de l'ensemble des acteurs, parties prenantes, pour pérenniser et amplifier cette activité sur le territoire.

Cette charte va se développer autour de trois grands axes d'engagement : animer et faire rayonner l'agriculture urbaine, à travers par exemple l'événement de 48 heures de l'agriculture urbaine, ou encore l'axe 2, multiplier et pérenniser la présence d'une agriculture urbaine et écologique, et là c'est à travers le développement de l'agriculture urbaine dans les projets d'aménagement.

Et l'axe 3, soutenir une économie sociale, agricole et alimentaire, là c'est le développement de l'économie sociale et solidaire, l'insertion professionnelle et la formation, l'économie circulaire et circuit court.

Enfin, cette charte s'inscrit pleinement dans les ambitions portées par la commune au travers de son Plan Climat Énergie Territorial 2024-2030, et en particulier ses actions 3.7, végétaliser la ville pour et avec les habitants, et 3.10, accompagner la Ville nourricière.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la Charte d'agriculture urbaine, telle que jointe à la présente délibération, et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, ou sa représentante, à signer la Charte d'agriculture urbaine d'Est Ensemble.

M. le Maire – Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO, vous voulez vous lancer dans le maraîchage ?

M. CARVALHINHO – S'il y avait un peu plus d'espace à Pantin pour faire de l'agriculture...

M. le Maire – Il n'y en a plus que dans les Villes de droite, je l'ai expliqué à Monsieur AMZIANE tout à l'heure.

M. CARVALHINHO – Non, par contre, je suis vraiment navré, mais je vais devoir me mettre en déport, parce que comme vous l'avez vu, la première page de la charte, il y a marqué « avec le soutien de la Région Ile-de-France », donc vous comprendrez que je suis obligé de me mettre en déport pour cette charte.

M. le Maire – Très bien. Monsieur AMZIANE, vous vous déportez aussi ?

M. AMZIANE – Non. Il ne faut pas être Conseiller régional, du coup, vous ne pouvez rien voter, en fait, concrètement.

M. le Maire – C'est tout, Samir ? *[rires]*

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Nous avons la note 45, Madame BERLU.

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N°45 Avenant n° 4 à la Convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (DILHI) entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la commune

Mme BERLU – Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un avenant à la Convention financière du Dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne, donc appelé DILHI. C'est un dispositif qui est une opération multisites qui vise le traitement d'immeubles privés très dégradés sur le territoire d'Est Ensemble. Nous avons des adresses qui sont concernées à Pantin, quatre sur la commune, et donc cet avenant tient compte du dernier bilan opérationnel de la Soreqa et propose une révision à la baisse des versements à venir de la commune.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver ce projet d'avenant numéro 4 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire – Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 46, Monsieur MONOT.

N°46 Acte d'adhésion-quittance avec la SCI Jean-Jaurès suite à l'expropriation du bien sis 94 avenue Jean-Jaurès

M. MONOT – Mes chers collègues, dans l'explication de la DM, le Maire a déjà tout expliqué tout à l'heure sur les raisons de cette note numéro 46, à savoir l'acquisition d'un bien qui se trouve 94, avenue Jean-Jaures, où se situe un supermarché.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte contenant adhésion-quittance à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Je pense que c'est la présentation la plus courte pour le projet le plus cher.

M. le Maire – Merci, Monsieur MONOT.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Ça me fait 13,7 millions d'euros, je ne vous dis pas. Oui, Monsieur AMZIANE ? Après, ce sont les estimations par les juges qui deviennent complètement folles.

M. AMZIANE – C'est hors de prix.

M. le Maire – Oui, on a soupçonné du rapatriement de chiffre d'affaires parce qu'ils ont eu pendant quatre, cinq ans une croissance à deux chiffres du supermarché, mais on n'a pas réussi à le prouver. Et là, on est obligé d'acheter.

M. AMZIANE – Parce que je ne connaissais pas le succès de ce supermarché.

M. le Maire – Ils l'ont refait, il était tout propre il y a une dizaine d'années.

M. AMZIANE – D'accord, mais les frais d'éviction sont très chers quand même.

M. le Maire – Oui, c'est très cher, mais c'est la décision du juge de l'expropriation. Heureusement qu'on a l'aide de l'ANRU. Anne-Claire MIALOT, qui est la Directrice générale, que j'ai appelée il y a un an, m'a dit que si elle avait des queues de crédit, elle me les donnerait. Elle nous a donné 3 millions d'euros, 2 millions en plus que ce qui était prévu. À la fin, il nous reste 6 millions, en gros, 6 ou 7 millions à notre charge, mais ça reste cher.

Pas d'autres interventions ? Il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Ne croyez pas que dans les cantines de Pantin, on va manger des nems à partir de la semaine prochaine...

Note 48, Monsieur AMIMAR. Note 47, Monsieur MONOT.

N°47 Déclassement par anticipation et cession d'un bien du domaine public communal abritant un Centre municipal de santé sis 25 rue Berthier/28 rue Sainte Marguerite

M. AMIMAR – Monsieur MONOT, je te redonne la parole.

M. le Maire – C'est moi qui donne la parole, Monsieur AMIMAR *[rires]*.

M. MONOT – Est-ce que j'ai la parole, Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Vous avez la parole Monsieur MONOT. Vous m'avez déjà piqué mon fauteuil, donc...

M. MONOT – Je ne sais pas. C'est l'administration qui a posé les sièges *[rires]*.

M. le Maire – Il y a des comptes qui vont se régler *[rires]*.

M. MONOT – Plus sérieusement, on vous a déjà présenté ce projet ici. Il s'agit de la Goutte de lait. Nous avons l'opérateur LSRE qui était lauréat du concours Inventons la Métropole du Grand Paris 3, avec un projet sur le bâtiment de la Goutte de lait qui prévoit d'installer un projet d'insertion en direction d'un public principalement féminin composé d'une école de formation, de bureaux, d'un studio d'enregistrement et d'un restaurant ouvert au public. Le tout sera opéré par Meet My Mama, si ma mémoire est bonne.

Pour pouvoir réaliser ce projet, il convient de déclasser par anticipation le bâtiment et de céder ce bien du domaine public communal qui abritait un Centre municipal de santé. Vous connaissez la règle des domaines qui vous fixe un montant de cession. Vous pouvez baisser de 15 % le prix.

On va être un tout petit peu en dessous des 15 % pour pouvoir réaliser ce projet, mais on fixe un certain nombre de clauses qui nous permettent d'avoir cette petite décote, notamment une clause de maintien de l'activité associative d'intérêt général dans le bâtiment. L'opérateur s'engage pour une durée de 15 années à affecter le bien à une activité associative d'intérêt général et de maintenir le rez-de-chaussée de l'équipement ouvert au public.

Et une clause d'agrément. Cette clause est prévue pour les cessions ayant un objectif d'intérêt général. Elle consiste pour l'acquéreur à demander l'accord du vendeur initial, donc nous, en cas de revente du bien afin qu'il agrée l'opération de vente, et la durée de cette clause est la même que celle de la clause de maintien, à savoir 15 ans. Voilà un petit peu le montage qu'on opère pour la réalisation de ce projet.

Donc, il vous est proposé à la fois de prononcer le déclassement par anticipation du Centre municipal de santé, d'approuver la cession du bien cadastré pour un montant de 1 200 000 euros, d'autoriser LSRE à déposer toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la réalisation du projet et de permettre au Maire de les signer.

M. le Maire – Avis de la troisième Commission : favorable.

Il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition... Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Juste pour vous rassurer, Monsieur le Maire, sur la reconstruction du Centre municipal de santé que vous allez engager, pas plus tard que ce matin, on a voté un peu plus d'un million d'euros pour l'attribution de ce Centre municipal de santé dans le cadre du Projet de rénovation urbaine des Quatre-Chemins. C'est juste une petite parenthèse.

M. MONOT – Mais, là, sur le projet, vous ne donnez rien ?

M. CARVALHINHO – Non, sur le projet, non. Mais juste, j'apporte la précision, vu que quand même, se trouve là-dedans l'ancien Centre municipal de santé.

M. le Maire – Vous ne pouvez pas prendre la parole sur celui-là *[rires]*.

Pas d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

Note 48, Monsieur AMIMAR.

N°48 Autorisation de réalisation de travaux sur un bien communal situé 20 rue Delizy

M. AMIMAR – Merci, Monsieur le Maire. Une petite note pour mettre un peu de lumière. La note concerne une demande d'autorisation de travaux sur un bien communal au 20 rue Delizy. C'est la société, la SARL CMC qui souhaite percer deux nouvelles fenêtres pour apporter plus de lumière naturelle à ses espaces de bureau. Les travaux ne dégradent en rien le site et améliorent les conditions de travail du personnel de la société. Donc, il est recommandé de répondre favorablement à la demande.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe des travaux projetés par la société CMC et d'autoriser la société CMC à réaliser les travaux tels qu'ils figurent schématiquement dans les documents annexés et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire – Merci.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N°49 Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire – Je vous demande de me donner acte que je vous ai informés sur les décisions du Maire prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités locales.

J'ai reçu cinq vœux, quatre qui émanent de groupes, le cinquième, que nous verrons en dernier, émane d'élus qui ne sont plus constitués en groupe. Le Règlement intérieur du Conseil municipal me permettrait de le refuser, ce que je n'ai pas souhaité, mais il se trouve que j'ai reçu un autre vœu sur le même sujet. Je vous propose de faire les trois premiers vœux.

Après, il y a la présentation des deux vœux sur le 31 rue Auger. Je vous rassure, Monsieur AMZIANE, il y aura une présentation, un débat qui sera commun, si vous le souhaitez, sachant que lorsqu'il s'agit de vœux, ce sont des interventions courtes après la présentation du vœu par l'élue auteur du vœu, sachant qu'il s'agit en général d'explications de vote.

On votera d'une manière différenciée votre vœu et celui de Monsieur CARVALHINHO. Je vous propose le premier vœu, c'est Nadia. Non. Airparif, c'est Pierric.

Appel des élu(e) s de Pantin à préserver la capacité d'agir d'Airparif

M. AMELLA – Ce vœu a pour vocation de faire un appel des élus de Pantin à préserver la capacité d'agir d'Airparif.

Airparif est une association de loi 1901 créée en 1979, agréée par le ministère de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en région Ile-de-France. Reconnue internationalement pour son expertise et la qualité scientifique de son travail, cet organisme réalise régulièrement des études et relevés de la pollution sur l'ensemble du territoire francilien.

Outre la surveillance continue de la qualité de l'air, dont les prévisions des épisodes de pollution, Airparif évalue également l'impact des mesures de réduction des émissions de polluants, informe les autorités, les habitants et les médias.

Airparif est désormais un interlocuteur incontournable pour non seulement la mise en œuvre, mais aussi l'évaluation des politiques publiques en lien avec la transition écologique et les enjeux de santé environnementale. Engagée avec conviction dans l'amélioration de la qualité de l'air, la commune de Pantin est l'une des cinq Villes adhérentes à Airparif depuis mai 2022.

L'association produit notamment un bilan annuel de la qualité de l'air sur la collectivité, procède à un inventaire des émissions de pollution atmosphérique et de gaz à effet de serre, et peut être mobilisée deux jours par an pour apporter un avis sur les documents stratégiques et opérationnels, comme ce fut le cas pour le PCAET 2023-2030.

Grâce à Airparif, Pantin peut mesurer les effets sur la pollution atmosphérique de la tenue de la Journée sans voiture, l'une des plus ambitieuses de la région parisienne, puisque à l'échelle de la commune entière. Résultat : une baisse de 20 % de la concentration en dioxyde d'azote, notamment à proximité du périphérique et des grands axes.

Rappelons enfin que la Journée sans voiture n'est qu'une des illustrations de l'engagement de Pantin sur les enjeux de la qualité de l'air, le Plan vélo, la ville à 30 km/h, l'aide mobilité vélo communale venant s'y ajouter.

En ce début d'année, le Conseil régional d'Ile-de-France a annoncé, sans concertation ni information, une baisse de 350 000 euros de la subvention 2024 attribuée à Airparif, obligeant pour la première fois l'association à présenter un budget actant la suppression de postes et bloquant toute revalorisation salariale des experts de haut niveau de l'association.

Il est légitime de s'étonner de cette décision alors même que les études scientifiques évaluent que la pollution de l'air entraîne un peu plus de 48 000 décès prématurés en France chaque année et que près de 8 000 décès par an en Ile-de-France pourraient être évités si l'air était moins pollué.

De plus, la Région et son instance en charge des transports Ile-de-France Mobilité sollicitent régulièrement l'association pour analyser l'état de l'air que respirent les usagers, notamment dans le métro. Face au manque d'action et de volontarisme du gouvernement qui a déjà été condamné à plusieurs reprises par le Conseil d'État, Pantin est mobilisé. Les mesures de limitation de la voiture en ville, de la réduction de vitesse portent leurs fruits.

La décision de la Région Ile-de-France apparaît totalement incohérente avec les nécessaires amplifications des efforts et actions à mettre en œuvre afin de baisser la pollution de l'air que respirent les Franciliens, notamment dans le cadre du PCAET adopté en décembre 2023, élaboré en cohérence avec les objectifs des accords de Paris qui visent la neutralité carbone pour 2050.

Les résultats obtenus avec la constatation de la baisse de la pollution dans les rues, objet d'expérimentation et d'aménagement, montrent la voie. Ces résultats appellent à une augmentation forte des investissements de notre Région dans les transports en commun, alternative nécessaire si nous voulons réduire la pollution.

La santé des Franciliens ne doit pas être victime des coupes budgétaires, c'est une question de santé publique au cœur de la problématique de l'urgence climatique. C'est pourquoi le Conseil municipal de Pantin

appelle la Région Ile-de-France à revenir sur sa position et à maintenir les moyens alloués à Airparif afin que cette association puisse poursuivre et amplifier son action au service des habitants.

M. le Maire – Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite faire une explication de vote ? Monsieur CARVALHINHO, vous allez voter pour ?

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, vous faites un vœu sur Airparif, avec une baisse d'une subvention de 350 000 euros. Je dois juste rappeler plusieurs faits.

Premièrement, la Région, même avec la baisse de cette dotation, reste la première collectivité qui finance Airparif, et de très loin.

Deuxièmement, vous connaissez la situation budgétaire actuelle, on doit trouver des efforts dans divers organismes qui existent et qui sont financés.

Troisièmement, la Ville de Paris, qui n'est pas n'importe quelle ville, avec un budget assez conséquent, a refusé systématiquement d'augmenter sa subvention et n'a jamais répondu aux demandes d'augmentation de sa subvention sur Airparif.

Quatrièmement, c'est un instrument de mesure, Airparif. Et la Région Île-de-France assume de tout simplement passer sur de l'investissement, comme c'est écrit dans votre vœu, massif sur les transports et dans les actions auprès des collectivités locales.

Donc, en gros, la meilleure réponse que j'ai à vous donner, ce n'est pas forcément cette baisse de subventions qu'il faut retenir, mais c'est l'investissement qui est fait dans les transports publics pour améliorer la qualité de l'air. J'en veux pour preuve, par exemple, le Centre bus qui se trouve à Pantin, qui va rentrer dans une phase et qui a déjà commencé en phase de travaux, pour accueillir des bus 100 % propres.

Donc, ça, par exemple, c'est du concret pour améliorer la qualité de l'air. Et donc, voilà ce que je pouvais vous dire, pour ne pas être plus long, parce qu'on a beaucoup de vœux derrière, mais c'est une stratégie pour investir dans les transports en commun, vers les mobilités plus propres, être plus aux côtés des collectivités.

Et nous aussi, ce qu'on regrette, c'est qu'une collectivité comme la Ville de Paris n'ait pas augmenté fortement sa subvention et à chaque fois, cela a toujours été la Région Île-de-France qui a été toujours présente pour Airparif, qui est en fait un instrument de mesure.

Pour terminer, vous dire qu'encore une fois, la Région Ile-de-France reste le premier financeur de cette structure. Voilà ce que je pouvais vous dire. Et comme je suis Conseiller régional, juste pour vous dire, je ne vais pas voter contre, je vais me déporter [*rires*] parce que c'est un sujet...

M. le Maire – C'est bien pratique cela je vous le concède, le déport, comme nouvelle arme pour ne pas prendre ses responsabilités.

M. CARVALHINHO – Non. En revanche, j'ai un pouvoir...

M. le Maire – C'est un vœu, cela n'a aucune portée réglementaire.

M. CARVALHINHO – Ce n'est pas grave. Mais, je préfère être prévenant, surtout avec vous et deuxièmement, le pouvoir que j'ai et Madame JOLLES vont voter contre pour vous montrer que l'on assume totalement.

M. le Maire – Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE – On va voter pour, il est très bien le vœu.

M. le Maire – Merci. Vous ne manquez pas de toupet, Monsieur CARVALHINHO, parce que Madame PÉCRESSE et la Région Île-de-France se désengagent de plein de choses. Donc, ils se désengagent du vélo électrique et vous dites qu'il faut que la Ville de Pantin vienne se substituer et vienne financer plus en avant le vélo électrique.

Je vais vous proposer de passer au vote. Qui est contre ce vœu ? Merci. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. Il est adopté.

Deuxième vœu sur l'éducation. J'ai eu l'occasion de faire un communiqué de presse la semaine dernière, de mettre une banderole sur les grilles de l'hôtel de ville parce que la situation devient vraiment très préoccupante. Madame AZOUG va nous le confirmer. Madame AZOUG, vous avez la parole.

Vœu relatif à l'urgence d'un Plan de sauvegarde de l'éducation en Seine-Saint-Denis

Présenté par le groupe Écologistes et solidaires de Pantin

Effacer définitivement ce tableau noir : pour une éducation inclusive et égalitaire pour toutes et tous ; pour une éducation digne à tous les âges !

Mme AZOUG – Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu relatif à l'urgence d'un Plan de sauvegarde de l'éducation en Seine-Saint-Denis, qui est présenté par le groupe Écologistes et solidaires de Pantin.

Effacer définitivement ce tableau noir pour une éducation inclusive et égalitaire pour toutes et tous, pour une éducation digne à tous les âges. En Seine-Saint-Denis, alors que l'école ne réduit plus les inégalités mais les creuse depuis des décennies, la communauté éducative se mobilise pour une école publique républicaine porteuse d'égalité des chances.

Notre département, le plus jeune et le plus pauvre de France métropolitaine, mérite et nécessite des moyens en matière d'éducation et des dotations adaptées aux réponses aux diagnostics alarmants connus de tous, dont nos gouvernements successifs.

L'inventaire à la Prévert est long, locaux parfois inadaptés ou dégradés, conditions de travail inadaptées, manque de matériel, épuisement des enseignants, salaire bas, conditions d'apprentissage des élèves dégradées, qualités des enseignements compromises (cf. les témoignages vidéo qui circulent sur les réseaux sociaux au sujet des lycées et des collèges du 93).

Privés de vision et de cohérence, portés par des effets médiatiques néfastes aux dialogues et aux approches à long terme, les programmes scolaires se font au gré des lubies et des inspirations de ministres changeants.

Par cette approche opportuniste, la première priorité absolue de l'État français est piétinée. L'enfant dans sa globalité n'est plus pris en considération. Les parents sont mis au banc des accusés, stigmatisés en mauvais parents. Les discours culpabilisants sur la parentalité et les familles monoparentales sont redondants, ils ont été criants ces derniers mois, pendant lesquels, avec un populisme de mauvais aloi, nos gouvernements ont osé les menaces d'un retrait de perception d'allocation et ont évoqué dans la foulée des condamnations allant de peines d'intérêt général aux amendes et à l'emprisonnement pour les parents dits défaillants.

Or, ici, c'est l'État qui défaille – je vais un peu plus bas – Depuis quelques semaines, les mobilisations se multiplient. Il est possible de lire dans la presse : « La colère des profs s'invite au ministère », « On a l'impression de bosser avec des miettes », « Dans le 93 se joue l'impensé de l'histoire ».

Je vais un peu plus bas. Comme il est long, mais j'imagine que tout le monde l'a lu – Les collectivités locales agissent – je suis passée à la page 2 – agissent, mais se heurtent à des contraintes financières importantes qui limitent leurs actions.

À Pantin, nous n'avons pas attendu l'État pour rénover nos écoles, mettre en œuvre un plan ambitieux numérique, créer un véritable portail éducatif, être à l'écoute des associations des parents d'élèves et alerter le Directeur académique lors des non-remplacements d'enseignants absents ou lors de l'élaboration de la carte scolaire.

Pantin, rappelons-le, consacre 35 millions d'euros par an, ce qui fait le premier budget de fonctionnement de la Ville. Nous appelons à un choc d'égalité pour assurer la réussite de tous les élèves. Le choc des savoirs, cette réforme qui prévoit la répartition en groupes de niveau, doit être abandonnée, car elle est stigmatisante et source de souffrance pour les élèves, sans que cela soit bénéfique pour aucune des cohortes d'élèves. Nous refusons d'assister à un tri social et scolaire, nous demandons son retrait.

Je passe – À Pantin, nous rappelons notre soutien aux associations d'éducation populaire complémentaires de l'école. À Pantin, rappelons-le, notre soutien aux associations de parents d'élèves est entier.

Aussi, considérant la Constitution française, qui mentionne dans son préambule que l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État et que la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la formation professionnelle et à la culture ;

Considérant le code de l'éducation, le chapitre premier, les différentes dispositions : le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initial et continu, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ;

Considérant l'article L151-1 du Code de l'éducation, qui affirme que le droit à l'éducation est garanti à chacun par l'État ;

Considérant que l'école est une institution fondée par la République et qui fonde celle-ci ;

Considérant le Rapport parlementaire des députés Stéphane PEU et Christine DECODTS, qui souligne que l'école ne réduit plus les inégalités, elle les creuse en Seine-Saint-Denis ;

Considérant que l'école publique doit être garante de l'égalité ;

Considérant que l'État contrevient à la Constitution française, au Code de l'éducation et aux lois qu'il a lui-même énoncées en dérogeant au principe d'égalité notamment.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Pantin demande à l'État de respecter ses devoirs vis-à-vis des citoyens du département le plus pauvre et le plus jeune de France métropolitaine qu'est la Seine-Saint-Denis.

Ainsi, concrètement, nous demandons un Plan d'urgence pour l'éducation et un réel engagement en faveur de l'égalité républicaine. Nous engageons l'État à agir avec les collectivités pour assurer une éducation de qualité pour tous. L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde, nous disait Nelson MANDELA. Alors, nos enfants et la jeunesse ont ce droit au meilleur, à Pantin comme en Seine-Saint-Denis. Merci.

M. le Maire – Merci. Je salue un certain nombre d'élus qui sont autour de cette table et qui sont investis en tant que parents d'élèves dans les luttes pour les écoles, les collèges et les lycées, parce que la situation est vraiment dramatique.

Rendez-vous compte que nos enfants perdent un an d'école entre la maternelle et l'élémentaire. Cela n'a jamais été dans cet état-là. Ça devient très préoccupant. Cela veut dire que, derrière, nos enfants se retrouvent moins bien formés, ils sont moins apprenants et ils rencontrent plus de difficultés pour décoller dans la vie. Ce n'est plus possible.

On ne demande qu'une seule chose, c'est l'égalité, c'est qu'on nous donne les mêmes moyens en Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine, par exemple, chez vous, Monsieur CARVALHINHO. Non, mais ce sont vos amis, vous n'y habitez pas, je sais. Je ne vous accuserai pas de ça, mais ce sont quand même vos amis qui y habitent. C'est juste ce qu'on demande.

Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Bruno CARRÈRE, qui est bien placé pour en parler.

M. CARRÈRE – Pour être très précis sur la nature de ce qui est réclamé, à la fois par les parents d'élèves et les enseignants mobilisés autour de cette demande de Plan d'urgence, c'est, très concrètement, chiffrer à 358 millions d'euros pour combler ce rattrapage autour de recrutements et de la valorisation du métier d'enseignant. Aujourd'hui, on n'arrive plus à pourvoir les concours de recrutement en Seine-Saint-Denis. Il faut impérativement rendre ce métier plus attractif.

Les AESH et tous les personnels qui concourent à l'éducation de nos enfants, les moyens matériels aussi qui permettent de le faire, 358 millions d'euros, c'est un dixième de la facture que va coûter la mise en place de l'uniforme et du SNU, globalement, dans notre pays. 4 milliards d'euros. C'est-à-dire que, quand on nous dit qu'il n'y a pas d'argent, que la marge de manœuvre budgétaire n'existe pas pour pouvoir faire face à ces besoins, vous faites le ratio entre les deux.

4 milliards d'euros dépensés pour foutre des uniformes à nos gamins ou pour organiser une espèce de fanfaronnade pseudo-citoyenne autour du SNU et on n'est pas capable de mettre 358 millions d'euros pour

assurer la simple égalité en termes d'enseignement pour les enfants du département le plus jeune de France.

C'est-à-dire que, ce n'est pas comme si notre département n'était pas au cœur d'enjeux majeurs dans la mesure où il est le département le plus jeune de France et où, donc, logiquement, les besoins éducatifs devraient y être encore plus suivis et encore plus assurés.

M. le Maire – Dans le mouvement, les 350 millions d'euros, c'est un chiffre qui est un peu remis en question parce qu'il y a un problème, c'est qu'on n'a pas les chiffres des professeurs non remplacés, on a les chiffres par école, mais en regroupant des AESH qui ne sont pas là, etc., etc.

Donc, les 350 millions, il y en a qui disent que c'est plus, il y en a qui disent que c'est moins, mais en tout cas, ça ne change rien, il faut demander un Plan d'urgence et il faut que, comme avait fait le gouvernement JOSPIN en 1999, et j'étais Député à l'époque, il y avait un plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis et 3 500 postes qui avaient été mis sur la table, vous vous rendez compte ? Samir ?

M. AMZIANE – Évidemment, on va voter pour ce vœu, je remercie les collègues de l'avoir déposé. J'ai une chose à rajouter, je trouve assez hallucinant qu'on montre souvent le département de Seine-Saint-Denis comme échec de la discrimination positive, comme quoi on aurait mis des tonnes d'argent sur le département et que, soi-disant, ces politiques publiques auraient été un échec.

Or, ça fait des années que c'est chiffré, que c'est prouvé que la Seine-Saint-Denis a moins d'argent que la moyenne des autres départements en France.

En fait, on vit autour d'une espèce de fantasme qui a été créée sur : la Seine-Saint-Denis est un déversoir d'argent sur lequel on n'arrive à rien. En vérité, c'est faux. Tous les chiffres montrent que la Seine-Saint-Denis est sous-dotée par rapport à n'importe quel département en France. Bien entendu, on votera pour.

M. le Maire – Et vous retrouvez la même inégalité sur les policiers, sur les juges et sur les infirmières. Vous avez un temps d'attente à Avicenne qui est de plus de deux heures, si mes souvenirs sont bons, alors que dans un hôpital parisien, c'est un peu plus d'une heure. On attend deux fois plus aux urgences dans les hôpitaux de Seine-Saint-Denis.

Vraiment, on est sous-doté. Et comme j'avais envie de dire, il ne faut pas que la Seine-Saint-Denis devienne un territoire perdu de la République. Monsieur CARVALHINHO, rapidement, il nous en reste trois.

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, on va voter pour. En revanche, j'ai quelques petites suggestions à vous soumettre.

M. le Maire – Non.

M. CARVALHINHO – Je vous ai expliqué, j'ai le droit de parler.

M. le Maire – Non. Il est 23 heures, on ne va pas commencer à faire un atelier pour réécrire le vœu, et puis on ne souhaite pas le modifier.

M. CARVALHINHO – Je vous dis mon point de vue. Après, libre à vous de...

M. le Maire – Je suis libre de fixer l'ordre du jour. Il y a un vœu qui a été déposé par un groupe. Nadia AZOUG, vous souhaitez modifier votre vœu ? Non. Donc, on ne modifie pas.

M. CARVALHINHO – Je fais juste deux ou trois remarques. Premièrement, dans les considérants, on parle du Rapport parlementaire de Stéphane PEU et de Christine DECODTS. On aurait pu parler aussi de celui de Messieurs CORNUT-GENTILLE et KOKUENDO. Pourquoi ? C'est important parce que...

M. le Maire – C'était il y a 6 ans et cela n'a rien changé.

M. CARVALHINHO – Exactement. Voilà pourquoi il faut le nommer, par rapport au traitement d'égalité avec la Seine-Saint-Denis, c'est très important. Deuxièmement, petite remarque, c'est que je n'aime pas le terme « stages kebab », je trouve que c'est dévalorisant.

Mme AZOUG – Ce sont des scientifiques et chercheurs...

M. CARVALHINHO – Oui, je sais, mais je n'aime pas ce terme.

M. le Maire – Monsieur CARVALHINHO, c'est inutile. On ne va pas amender notre vœu.

M. CARVALHINHO – Une autre remarque, après, c'est juste enlever une phrase.

M. le Maire – Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ce vœu ? Est-ce qu'il y a des élus qui sont pour s'abstenir ? Et qui sont pour ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite une question sur le logement social et notamment le projet de Gabriel ATTAL et du gouvernement d'inclure les logements intermédiaires dans la loi SRU pour éviter aux communes de droite de construire du logement social, puisque cela leur permettrait de passer plus facilement les 25 %. Emma GONZALEZ-SUAREZ.

Appel des élu(e)s de Pantin au renoncement du projet de réforme de la loi SRU et à l'intégration des logements intermédiaires dans le calcul du taux minimal de logements sociaux

Mme GONZALEZ-SUAREZ – Merci, Monsieur le Maire. En intégrant les logements intermédiaires dans le taux minimal de logements sociaux, le gouvernement confirme sa volonté d'affaiblir une mixité sociale déjà anémique. Le Conseil municipal de Pantin l'appelle à renoncer à son projet de réforme de la loi SRU. Par cette disposition, c'est un cadeau incompréhensible qui est fait aux communes qui ne respectent pas la loi SRU. La répartition des logements sociaux entre les Villes étant déjà profondément inéquitable.

Rappelons que selon l'Institut Paris Région, en Ile-de-France, 5 % des communes abritent 50 % du parc social et que, selon le baromètre Abbé Pierre, les deux tiers des communes soumises à la loi SRU ne respectent pas leurs obligations. Sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, qui comprend 123 communes, 54 communes sont sous le seuil SRU de 25 % de logement social. Ces mêmes communes sont celles qui dénoncent aujourd'hui la loi SRU, les mêmes qui font tout pour éviter d'accueillir leur part de logement social.

Rappelons que 9 157 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France – à Pantin, ce sont 27 % des ménages – que le nombre de personnes sans domicile fixe est passé de 142 000 à 330 000 entre 2015 et 2023, que 2,6 millions de Français attendent une place en logement social et que plus de 8 300 personnes, dont plus de 2 800 mineurs, voient chaque soir leurs demandes non pourvues par le 115.

Dans ce contexte, le logement social abrite des personnes toujours plus en difficulté, essentiellement des travailleurs précarisés par un système économique fortement générateur d'inégalités. L'intégration du logement locatif intermédiaire dans les quotas de SRU ne représente en rien une solution, car seuls 3 % des ménages en attente de logement social sont, compte tenu de leurs ressources, éligibles au logement intermédiaire.

Si le logement locatif intermédiaire est légitime pour équilibrer les Villes disposant d'un grand parc social, il ne l'est pas pour contourner les obligations de la loi SRU, qui n'est rien de plus que la traduction réglementaire de ce que devrait être la solidarité territoriale républicaine élémentaire. À Pantin, nous sommes depuis longtemps volontaristes en matière de production de logements sociaux et assumons sans difficulté un parc social bien au-delà des 25 % SRU.

L'inventaire SRU, au 1er janvier 2021, atteste un taux de 39 % de logements locatifs sociaux et le PLU impose 33 % de LLS pour toute construction de plus de 1 800 mètres carrés. Les ménages aux revenus modestes représentent 54 % des demandeurs et ceux du 1^{er} quartile, les 25 % des ménages avec des ressources inférieures à 10 000 euros par an, représentent plus du tiers de la demande. La Ville de Pantin, au travers de son contingent de logements, œuvre à maintenir les ménages les plus fragiles économiquement sur la ville.

Plusieurs autres leviers sont activés pour garantir un rythme de production de logements sociaux volontaristes, malgré la crise actuelle qui frappe le logement en France.

Des fonciers réservés pour les opérations en 100 % logements sociaux construits directement sous maîtrise d'ouvrages des bailleurs sociaux ;

Des programmes majeurs de rénovation du parc social PRU 1 et 2 et des investissements lourds aux côtés d'Est Ensemble sur la résorption de l'habitat indigne ;

Un soutien au développement d'offres d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques, 210 chambres en résidence sociale Adoma, par exemple ;

Des préemptions d'immeubles en monopropriété privée avec appui de l'EPF en vue d'une revente à des bailleurs sociaux, réhabilitation I3F au 34 avenue Édouard-Vaillant.

Plus largement, la Ville mène une politique volontariste pour encadrer les loyers et l'accession privée, pour lutter contre la spéculation foncière, prix maîtrisés, clauses anti-spéculatives lorsque cela est possible, production de logements en accession sociale type BRS.

Pantin peut témoigner que le respect des objectifs SRU et l'objectif de faire la ville pour tous se conjuguent sans difficulté. La mixité se travaille quartier par quartier, par touche, et en utilisant tous les outils dont disposent les collectivités pour se faire, PLU, foncière, aménageurs, bailleurs sociaux.

Ainsi, nous appelons l'État à se rappeler son engagement en faveur du logement abordable en cohérence avec la réalité des ménages français pour dépasser les fausses promesses d'un choc de l'offre.

Nous lui demandons la suppression de la ponction sur les bailleurs sociaux avec la suppression immédiate de la réduction du loyer de solidarité, qui fait porter aux bailleurs sociaux les économies de l'État sur les APL, en empêchant ainsi d'investir dans la production de nouveaux logements et ralentissant la rénovation énergétique.

Nous lui demandons la mobilisation véritable du foncier public en encadrant les velléités spéculatives de ces établissements publics qui freinent l'engagement des projets et la production d'un logement abordable.

Nous lui demandons de soutenir les offices fonciers solidaires qui développent du BRS.

Nous lui demandons de mettre en place de véritables outils pour solvabiliser la reconversion du parc de bureaux vieillissants. La transformation d'une partie de ce parc permettrait d'obtenir de nouveaux logements à la condition de solvabiliser ces opérations.

Nous lui demandons de mieux encadrer la spéculation et l'inflation des valeurs foncières qui rendent plus onéreuses, voire impossibles, la sortie d'opérations de logements à destination des ménages les moins favorisés.

Nous lui demandons enfin de renforcer la loi SRU en conditionnant toutes les dotations publiques aux communes au respect de cette loi, en intégrant le pourcentage des logements sociaux, 25 % de logements PLUS et PLAI, comme critère de majoration de ces dotations, en renforçant le pouvoir de sanction et de substitution des Préfets, et en supprimant les droits d'attribution de logements aux Maires hors la loi.

M. le Maire – Merci, Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons nous abstenir parce que c'est un vœu où il y a un exercice d'autopromotion de la municipalité. Pantin n'est pas concernée par cette modification de la loi SRU. Il y a des choses un peu positives, comme sur le BRS, par exemple, et effectivement, le logement social, on en a besoin, il faut qu'il soit diversifié, qu'il y ait un vrai parcours résidentiel. Je pense que c'est ce qu'il faut sur la Ville de Pantin.

Et puis, par ailleurs, sur la loi SRU, sur les communes qui seraient concernées, tout à l'heure, vous avez dit « les villes de droite ». Moi, je me souviens d'un ministre qui s'appelait Monsieur KANNER, socialiste, aujourd'hui qui est Président du groupe socialiste au Sénat, qui, à l'époque, avait fait un recensement sur justement les communes qui ne respectaient pas la loi SRU, et figurez-vous qu'un tiers de ces communes sont des villes de gauche.

Donc, aussi, avant de faire 100 % le procès de la droite sur ce sujet-là, il faudrait peut-être aussi dire qu'il y a des villes de gauche et de prendre commune par commune, sur la loi SRU, pourquoi ils n'arrivent pas aux 25 % de logements sociaux. Il y a des Maires qui ne font pas d'efforts, et ça, il faut les taper dur pour faire ce respect de la loi, pour avoir une vraie mixité sociale aussi.

Et deuxièmement, aussi comprendre que parfois, il y a des terrains non constructibles parce qu'il y a des espaces verts, des espaces naturels, et donc en gros c'est quelque chose de très complexe, et je pense qu'aujourd'hui Pantin n'est pas concernée par cela, même s'il y a un peu de positif dedans, mais c'est plutôt, on va dire, un vœu d'auto-félicitation de la majorité municipale, donc, vous comprendrez pourquoi nous nous abstiendrons.

M. le Maire – Très rapidement, Monsieur CARVALHINHO, bien sûr qu'on est concerné, on a du logement locatif intermédiaire sur la Ville et du coup, notre pourcentage de 41,1 % va grimper à 42 ou 43 %, et on trouve que c'est artificiel parce que ce n'est pas du logement social, c'est du logement intermédiaire, ce ne sont pas les mêmes plafonds de revenus.

Le logement locatif intermédiaire, ce n'est pas les mêmes plafonds de revenus. Donc, oui, on va être concerné parce qu'au bout de la rue Rouget-de-Lisle, vous avez du PLI, les grandes tours, et puis vous avez plusieurs tours en LLI notamment sur les Quatre-Chemins à Diderot.

Je suis sûr que les villes, si elles étaient de gauche depuis 15-20 ans, seraient au-dessus de 25 %. Si elles étaient de gauche récemment, évidemment, c'est plus compliqué parce que la remontée se fait progressivement, mais je suis sûr qu'elles sont en progression.

Le plus bel exemple, c'est Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO à Paris, qui sont partis en dessous des 25 % et qui, chaque année, grimpent.

Comment ça, on se demande pourquoi ? Il faut accueillir tout le monde. Vous voulez faire de Paris une ville de riches où il n'y a pas de pauvres ?

M. CARVALHINHO – Justement, il y a des gens qui quittent Paris, il y a un problème.

M. le Maire – Non, ça, c'est votre théorie. Je n'en suis pas sûr.

Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE – Juste le temps de digérer cette dernière information [rises] que les gens fuient Paris. C'est fou comme les Maires de droite deviennent écolos et ils n'arrêtent pas de défendre des espaces verts à chaque fois qu'il y a du logement social en jeu [rises].

Mais, je rejoins Monsieur CARVALHINHO sur un truc. J'avoue que je souscris à toutes les revendications après la partie sur la valorisation du bilan en matière de logements par la Ville. Cela aurait peut-être mérité un petit débat entre nous, mais du coup, je comprends qu'on ne peut pas modifier le vœu.

En revanche, j'en partage bien évidemment les attendus. Encore une fois, c'est une énième trahison faite à la loi SRU. Vous citez le BRS dans le vœu. Le BRS est inclus depuis deux ans dans la loi SRU. Il compte dans le décompte de la loi SRU, ce qui explique pourquoi il y a eu un boom du BRS dans les Yvelines. Du coup, ils se sont dit qu'ils allaient investir massivement dans le BRS pour pouvoir remplir les obligations SRU sans construire réellement de logement social.

Pour être tout à fait franc, c'est une position assez personnelle, ce n'est même pas celle de mon parti, je pense qu'à force de trahison, on arrive au bout de l'exercice de la loi SRU telle qu'elle existe aujourd'hui. Aujourd'hui, elle sert plus dans les faits à taper sur les doigts des Maires qui sont excédentaires pour les empêcher de construire du logement social quand ils le veulent, qu'à réellement forcer les élus qui ne veulent pas construire à construire. Il y a ça.

Il y a le fait qu'effectivement, on a mis des produits compliqués. D'ailleurs, le débat de la réponse de Monsieur CARVALHINHO est assez symptomatique de cela. On est passé d'une question de : comment on répond aux besoins de construction de logements en France et particulièrement dans la région Ile-de-France à une question morale en disant : qui est gentil de construire et qui n'est pas gentil de construire ?

En gros, cela donne un côté, malgré tout l'esprit de la loi au départ, répartition de la charge des pauvres qui, pour moi, n'est pas l'esprit originel de la loi, qui est de comment on fait pour répondre aux besoins de logement social. Il y a des gens qui veulent répondre à ce besoin, il y a des gens qui ne veulent pas y répondre. Enfin, moi, je trouve cela bien, le logement social. Je suis de gauche, je n'ai pas de problème avec cela.

Ce n'est pas seulement quelque chose de bien, cela répond à un besoin nécessaire, déjà, pour répondre aux conditions de dignité humaine en Ile-de-France et en région parisienne. Et c'est un outil principal du développement écologique et ça devient aussi une des explications.

On en venait au logement des agents sur le trajet domicile / travail. Cela devient aussi une raison écologique. Il y a des trajets domicile / travail qui sont faits en voiture et qui pourraient être écartés, parce que les gens sont obligés d'acheter des logements dans des territoires encore plus éloignés des lieux d'emploi, particulièrement en Ile-de-France.

Donc, on votera pour le vœu, bien entendu. On aurait aimé un petit débat sur la partie bilan Pantinois, qui fait miroir avec les vœux d'après, mais du coup, on votera le vœu.

M. le Maire – Monsieur CARRÈRE ?

M. CARRÈRE – Sur le vœu, il y a une chose qui me mobilise particulièrement, surtout dans un territoire comme le nôtre, c'est-à-dire que le logement social aujourd'hui, c'est le seul moyen, le seul, j'insiste – enfin, non, malheureusement, il y en a un autre, j'y reviendrai après – mais, le seul moyen pour des gens modestes de pouvoir continuer à vivre sur notre territoire.

Pour une seule et unique raison, c'est que personne, quand on a un salaire, j'allais dire modeste, mais même un salaire moyen, ne peut se permettre de se loger à 8 000 euros du mètre carré ou à 21 euros de rapports locatifs. Du coup, c'est le seul moyen, et ça, il faut être capable de l'assumer.

Une fois qu'on se le dit, le seul moyen de faire appliquer la loi SRU, et ça n'a quasiment jamais été fait, c'est que les Préfets prennent leurs responsabilités, mobilisent le foncier et imposent la construction de logements sociaux.

Et non, Monsieur CARVALHINHO, votre démonstration ne tient pas la route. J'ai sous les yeux l'ensemble des villes d'Ile-de-France qui sont aujourd'hui sous la barre des 25%. Il n'y a quasiment que des villes de droite, et je vais même aller plus loin, dans les trois départements de la proche couronne, il n'y a que des villes de droite. Je tiens à votre disposition la liste. Si vous voulez, on peut y aller. Je peux faire une litanie. Il n'y a que des villes de droite.

La vérité, c'est que cette mesure n'a qu'un seul objet. C'est d'éviter à des villes de droite qui n'ont jamais pris leurs responsabilités en la matière, qui font la promotion de l'entre-soi, parce que ce qui nous guette, à tous aussi, c'est ça, c'est-à-dire l'idée que les riches vont vivre dans des villes de riches et les pauvres vont vivre dans des villes de pauvres, et que les seuls qui résistent à tout cela, ce sont les villes comme les nôtres qui pensent qu'il y a peut-être matière à faire cohabiter des gens qui n'ont pas les mêmes revenus dans un espace qui va devenir un espace où l'on va vivre ensemble.

En réalité, l'objectif de cette mesure que vous semblez dénoncer sans dénoncer et chercher trois mots pour éviter de la voter, la seule raison d'être, c'est de favoriser l'entre-soi en permettant à vos amis politiques de continuer à aménager l'entre-soi, tout en ne sortant pas – la seule chose qu'on leur demande aujourd'hui – tout en ne sortant pas le pognon qu'ils doivent à chacun, parce qu'ils ne font pas l'effort que la loi leur impose.

C'est même là où l'on nous donne des leçons sur l'application de la loi en permanence, en disant qu'il n'y a pas de loi pour deux territoires et si jamais... Je me rappelle ce qui a été dit des Départements qui ont dit : on n'appliquera pas certaines mesures de la loi Asile-Immigration parce qu'on pense que cela vient rompre des logiques d'égalité sur nos territoires.

Ils se sont pris des leçons en permanence, cela fait 30 ans que vos camarades continuent à ne pas appliquer la loi, parce qu'ils sont en position de pouvoir payer et aujourd'hui, ils trouvent un artifice pour payer moins et vous voudriez qu'on prenne cela comme étant un petit aménagement qui ne nous concernerait pas, mais nous, cela fait 30 ans qu'on fait l'effort d'essayer de loger sur un territoire comme le nôtre des gens qui n'en ont pas les moyens.

Voilà la réalité et voilà pourquoi il n'y a même pas à discuter en réalité. L'enjeu est là et il est là pour l'avenir. C'est ubuesque.

M. le Maire – Bien. Je vous propose de passer au vote sur cette... Rapidement Rui.

M. WANG – Désolé, je n'interviens pas beaucoup, mais là, j'aimerais intervenir un peu plus. Je pense que le sujet du logement social ne peut pas être considéré indépendamment du reste du problème du logement.

Il y a un problème logement en France et je voudrais vous dire, chers collègues, qu'il n'y a pas que le logement social qui héberge les familles en difficulté, mais il y a beaucoup de familles qui sont en difficulté, qui ne trouvent pas de logement dans le social, qui sont obligées d'habiter dans le privé en tant que locataires et on vit une époque où le logement coûte trop cher, que ce soit à l'achat ou à la location.

Depuis deux ans, la crise d'augmentation des taux et la crise sur les matières premières font qu'il y a beaucoup moins de constructions et on va traverser, je pense, dix ans d'insuffisance de constructions et donc la pression va s'accroître.

Ce vœu porte uniquement sur le logement social, mais je pense que nous allons vraiment traverser une crise du logement très grave et qui va toucher tout le monde. Et c'est pour cela que moi, je suis un peu décalé par rapport à ce débat, parce que j'appelle à une réflexion plus globale sur tout le logement.

Et puis, j'ajouterai un dernier point, c'est qu'il y a une contradiction entre l'intérêt des villes, qui consiste à maîtriser, limiter la bétonisation, et puis l'intérêt global du pays, qui a besoin de construire plus de logements. En fait, on n'arrive pas à trouver une solution entre ces deux intérêts, donc il y a une contradiction.

Il y a une contradiction, je n'ai pas vraiment de solution, mais elle est là, cette contradiction, et puis on n'arrivera pas à résoudre le problème de manque de logement social si on ne regarde pas le problème d'un point de vue plus global et plus en amont. Voilà, merci.

M. le Maire – C'est ce qu'on essaie de faire, nous. On est passé de 32 à 41 % de logements sociaux et on est passé de 49 000 à 60 000 habitants.

M. WANG – Oui, mais nous sommes une ville de 60 000 habitants (*inaudible* – F3, 1.04.40).

M. le Maire – Oui, mais enfin, on est le Conseil municipal de Pantin, Rui. Si tu veux, ici, on est collectivement responsables de ce qui est fait par la municipalité. Voilà, on n'est pas responsable de ce qui se passe en dehors de la ville.

Ce n'est pas la mort, il faut arrêter, mais après, c'est peut-être qu'ils veulent faire des rentrées électorales en se disant : les propriétaires, ça vote à droite. Ce n'est pas sûr.

Bien, je vous propose de voter le vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est donc adopté presque à l'unanimité.

Il nous reste deux vœux sur le 31 rue Auger. Je vous propose qu'ils soient présentés en même temps. Il y a le premier qui est proposé par les élus communistes de Pantin, Samir AMZIANE, Catherine CLÉMENT, et signé par Nadège ABOMANGOLI et Fabrice TORRO, et puis un vœu qui a été transmis par Monsieur Geoffrey CARVALHINHO. Je laisse la parole à Samir AMZIANE.

Vœu proposé par les élu.e.s communistes de Pantin

Relatif à la destruction du 31 rue Auger

M. AMZIANE – Oui, merci, tout d'abord, Monsieur le Maire, d'avoir accepté de présenter ce vœu que nous avons proposé. En gros, l'esprit de ce vœu consiste à dire que nous sommes pour le projet global de requalification de l'îlot 27, mais le contexte a changé par rapport au moment où le projet a été déposé. Excusez-moi, je reprends, je suis un peu fatigué.

Du coup, nous avons toujours défendu l'idée qu'il fallait faire évoluer le quartier de l'îlot 27, qu'il y a une nécessité d'améliorer les espaces verts et surtout de réhabiliter la dalle de l'îlot 27. Donc, on n'est pas contre l'évolution du quartier, bien au contraire. On s'était opposé lors du premier projet à la démolition du 21 rue Auger.

On était plutôt favorable, même très favorable – moi, j'étais là à l'époque, Catherine n'était pas là encore – au projet qui avait été déposé à l'ANRU en 2019, qui visait une requalification du quartier de l'îlot 27 sans démolition, qui a été refusé par l'ANRU. Du coup, l'ANRU a décidé de refuser le projet sans démolition.

Nous, on pense que le projet est toujours intéressant, mais qu'on ne peut pas, dans la situation actuelle, vu la crise du logement actuelle et au vu des réactions des familles concernées sur le 31 rue Auger, acter la démolition du 31 rue Auger.

Donc, nous, on pense qu'il faut renégocier auprès de l'ANRU le projet de 2019, le projet sans démolition, parce que tout simplement, entre 2019 et maintenant, la situation a changé. On est dans une pénurie de logements et une pénurie de logements sociaux très dure.

Se couper de logements, même 23 logements, dans la période actuelle, on trouve que c'est dommageable, et particulièrement dans le contexte de Pantin Habitat, qui n'a pas beaucoup construit ces dernières années et qui n'a pas un projet de construction et de développement énorme sur les prochaines années.

Donc, cela risque de peser sur les taux de rotation qui sont des taux de rotation et d'attribution qui sont dramatiquement faibles ces dernières années et qui baissent d'année en année.

Nous, on est pour le projet. D'ailleurs, on avait voté quelques étapes, mais on est pour le projet sans démolition.

Donc, on demande, par le biais de ce vœu, une demande de renégociation auprès de l'ANRU, donc le projet, tel qu'il avait été proposé en 2019. Merci.

M. le Maire – Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Monsieur le Maire, chers collègues, c'est pour vous indiquer que notre groupe, on votera le vœu proposé par nos collègues communistes, et j'ai pu comprendre, aussi de Madame ABOMANGOLI et Monsieur TORRO également. Ce qui est très logique, parce qu'on a assisté tous ensemble, enfin, beaucoup d'élus ici, à une réunion publique le mois dernier, où on a vraiment senti que les gens, c'était toute leur vie, on a vu l'état des logements.

Également, si vous détruisez ces logements, cela peut avoir un coût jusqu'à 140 000 euros de destruction de ces logements-là. Par ailleurs, un logement social détruit égale une reconstruction de logements aussi. C'est comme ça.

Et c'est vrai que c'est une aberration, parfois, quand vous faites des projets de rénovation urbaine, vous avez un ensemble d'un immeuble très vieillissant, vous êtes obligés de le détruire pour reconstruire plus petit et plus agréable à côté. Mais là, ce n'est pas du tout le cas sur l'îlot 27. Les gens sont très attachés.

Samir AMZIANE l'a rappelé tout à l'heure, en 2018, collectivement, en responsabilité, l'ensemble des oppositions et même certains élus ou certaines élues qui sont aujourd'hui dans votre majorité, on avait obtenu auprès de vous une consultation avec un vote en 2018 qui avait été serré, mais vous avez respecté le choix des urnes, disant qu'il n'y aura pas de destruction de logements.

D'abord, c'était au 21 et ensuite, quand vous avez déposé le projet à l'époque, il y avait aussi un engagement très fort de votre part, et je me souviens des échanges avec Monsieur PERIES, votre ancien Premier adjoint, et même pendant la campagne électorale...

M. le Maire – Votre prise de parole, votre vœu, Monsieur CARVALHINHO, est truffé d'erreurs.

M. CARVALHINHO – Vous n'avez également pas dit qu'il y aurait des destructions de logements au moment des élections municipales, en promettant la rénovation de l'îlot 27 qui est attendue légitimement. Donc, il faut se mobiliser.

Aujourd'hui, vous avez le Député qui était là tout à l'heure, vous êtes en responsabilité, il y a des Conseillers départementaux, je suis Conseiller régional, est-ce qu'on ne pourrait pas effectivement faire une prise de parole commune pour essayer de renégocier auprès de l'ANRU pour que l'on fasse cette rénovation urbaine en laissant les personnes dans ces logements qui sont beaux ? Je pense que ce projet peut avoir lieu si c'est fait comme cela.

Voilà pour la prise de parole. Moi, je m'associerai et ensuite, je présenterai le vœu aussi. Je vous remercie.

M. le Maire – Non. Ce n'est plus la peine, vous l'avez présenté.

Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur AMZIANE ?

M. AMZIANE – Moi, j'ai une explication de vote. Pour le coup, j'explique que je vais m'abstenir, nous allons nous abstenir sur le vœu déposé par Monsieur CARVALHINHO.

M. le Maire – Mais, il le retire, non ?

M. CARVALHINHO – Non, je n'ai pas dit que je le retirais, j'ai dit que je vote et ensuite je présenterai le mien.

M. le Maire – Vous votez celui de mes amis communistes et...

M. CARVALHINHO – Oui, et ensuite, je présenterai le mien. Et je vais vous expliquer pourquoi...

M. le Maire – Non, c'est bon, on ne prend pas la parole comme ça.

D'abord, Monsieur CARVALHINHO, vous êtes un drôle de bonhomme, parce qu'il y a quinze jours, trois semaines, j'ai autorisé une réunion de « Nous sommes Pantin » pour récolter des dons alimentaires et des dons en espèces pour la solidarité avec Gaza. J'en ai pris plein la gueule de l'extrême droite et qui c'est que je vois sur une chaîne israélienne, de l'extrême droite israélienne, me pilonner et me dézinguer ? C'est vous.

Ça veut dire que vous n'avez aucune colonne vertébrale. Quand vous voyez qu'il y a des difficultés pour la municipalité parce que l'extrême droite nous attaque de front avec des trucs complètement fous : le Maire organise une réunion de soutien au Hamas. Non, mais on est où ? On est dans quel pays ?

Et vous, vous allez sur les chaînes de télé, vous allez vous pavaner et vous allez dire tout le mal que vous pensez du Maire de Pantin et de cette réunion en solidarité, alors qu'il y a des gens qui sont en train de crever de faim.

Moi, je n'ai pas changé. Depuis 30 ans, je suis pour deux états libres, un État palestinien et un État israélien.

Et puis là, aujourd'hui, vous allez vers nos amis communistes et vers les Insoumis. Vous êtes le premier responsable politique en 15 jours à prendre une position commune avec l'extrême droite israélienne contre les dons pour Gaza, et 15 jours après, vous vous retrouvez avec les amis de Jean-Luc MÉLENCHON.

Oui, ça s'appelle le grand écart. Ça s'appelle : j'essaye de tout rattraper. Dès qu'il y a quelque chose qui est un peu difficile pour la collectivité et la Ville, j'essaye de m'en servir.

Vraiment, j'ai lu votre vœu qui est truffé d'erreurs, truffé de mensonges.

Je vais vous rappeler quelque chose des faits qui sont objectifs. En 2014, l'îlot 27, à ma demande, est classé en QPV. Elle s'appelait Myriam EL KHOMRI, elle était Secrétaire d'État à la Ville. Elle est venue

visiter le quartier et à la suite, elle a accepté de modifier le carroyage. Nous présentons un premier projet dans plusieurs réunions avec des ateliers en 2014, en 2015 et en 2016. L'ANRU nous avait poussés à démolir le 21 rue Auger, 63 logements.

Je n'étais pas chaud, parce que vous ne le savez peut-être pas, mais je pense que la démolition de logements sociaux doit être au service du projet urbain. Ce n'est pas un préalable. Je ne dis pas qu'il ne faut jamais détruire de logements sociaux et je ne dis pas qu'il faut toujours détruire des logements sociaux.

Je regarde si c'est utile au projet urbain et je n'étais pas convaincu sur le 21 rue Auger. C'est pour cela que j'ai laissé – et je n'ai pas fait campagne si vous vous en souvenez – les habitants voter. Et je l'ai fait exprès. Ils ont gagné à 10 voix, il y a eu un peu plus de 200 votants.

En 2019, après la consultation du 7 octobre 2017, on va voir l'ANRU une deuxième fois en lui disant qu'on ne démolit plus le 21 rue Auger, qu'on ne démolit plus du tout. Et là, l'ANRU nous refuse le projet et nous dit que dans les études urbaines, il y avait deux propositions qui étaient faites, la démolition du 21 rue Auger ou du 31 rue Auger. Ils nous disent : si vous faites la démolition du 31 rue Auger, il y a des chances qu'on accepte votre projet.

Covid, élections municipales, on ne va pas en parler puisque ce n'était pas décidé à ce moment-là. Et puis, en 2020-2021, on fait quelques réunions, on retravaille en juillet 2022 et Mathieu MONOT va, début juillet 2022, parce que moi j'étais en congé, à l'ANRU pour présenter un nouveau projet avec la démolition du 31 rue Auger.

Et là, l'ANRU décide de valider un projet à hauteur de 76 millions d'euros, avec une subvention sur la dalle de 6,7 millions sur 20 millions, des subventions sur une nouvelle crèche, sur une nouvelle école, sur un espace vert, un bois urbain, je préfère l'appeler comme ça, le petit bois qu'on avait avec les jeux pour enfants et la requalification de la rue Auger.

Le 29 mars 2023, il y a une réunion avec Mathieu MONOT, Premier adjoint, Françoise KERN, Présidente de Pantin Habitat, et les habitants du 31 rue Auger. Vous savez, dans ces cas-là, c'est compliqué. Si vous le faites par courrier, les gens ne sont pas contents.

Si vous les invitez à une réunion et que vous leur dites au début de la réunion : on va démolir votre immeuble, ils ne sont pas contents, c'est toujours très compliqué. Et le 28 février 2024, je suis retourné sur l'îlot 27 pour expliquer ce qu'il en était.

Au niveau de nos collectivités, que s'est-il passé ? Conseil municipal du 16 mars 2023, 15 jours avant que Monsieur MONOT et Françoise aillent voir les habitants du 31 rue Auger. La convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain est votée à l'unanimité du Conseil municipal. Vous n'étiez pas là, je vous le concède.

Le 28 mars, à Est Ensemble, avec tous les élus, il y a toutes les couleurs à Est Ensemble... Je n'ai pas dit que vous y étiez, mais il y a des LR ; Madame ABOMANGOLI est membre d'Est Ensemble, elle avait donné un pouvoir et son pouvoir a voté pour le projet, pour le projet de l'ANRU, pour le projet de la Ville de Pantin.

Et ça a été voté à l'unanimité d'Est Ensemble. Et puis, après, vous avez eu le Conseil municipal du 13 décembre. Alors là, Monsieur CARVALHINHO, on vient d'approuver le compte rendu au début de cette séance.

Vous me reprochez le manque de concertation sur le 31. Vous me dites : vous n'avez pas concerté les gens. Alors là, Monsieur AMZIANE n'était pas là, mais c'est vous qui êtes en cause. Je vous dis, Monsieur CARVALHINHO, sur le 31 rue Auger, je ne peux pas vous laisser dire cela.

Mon Premier adjoint, qui est à mes côtés, et Françoise KERN, qui est Présidente de Pantin Habitat, sont allés au mois de mars dernier en réunion publique avec les habitants pour leur annoncer qu'effectivement, dans le cadre du PRU, il y aurait démolition de leur immeuble. C'est limité à 23 logements et sur les 23 logements, il en reste 17 qui sont occupés. Cela a été fait en transparence. Évidemment, parfois, la transparence choque.

Vous m'avez écouté, j'espère. On arrive au vote et qu'est-ce qui se passe ? L'avenant et la convention sont adoptés à l'unanimité par l'ensemble des élus autour de cette table et par vous-même, Monsieur CARVALHINHO.

Donc, il y a un moment où il faut arrêter la démagogie. Il faut arrêter d'être attrape-tout, de discuter avec l'extrême droite israélienne, de voter avec la France Insoumise.

Pardon ? Non, ce n'est pas pathétique, c'est la vérité. Et je vais vous dire, et c'est la seule chose que je vais reprocher à Samir. Je le vis mal ce qu'on me reproche, je le vis mal parce que sur l'ANRU 1 et l'ANRU 2, c'est à Aubervilliers, 581 démolitions, à Épinay, 855, à Aulnay-sous-Bois, 435, à Bondy, 876 démolitions, à Stains, 557, à La Courneuve, 459 démolitions, à Bobigny, 517 et à Noisy-le-Sec, 415.

Et Bertrand KERN, il a fait 60 démolitions à l'ANRU 1 aux Courtilières mais ce n'étaient pas des logements sociaux. Mais, je les compte, je veux bien les compter. 60 logements de la Semidep. Vous savez, ce sont des ouvertures qu'on a faites dans le Serpentin pour relier les fonds d'Eaubonne au cœur du quartier des Courtilières. Vous avez, devant Nelson MANDELA et devant la route départementale, des ouvertures, 60 logements ont été démolis.

Et là, 23, c'est-à-dire que je démolis en 20 ans 83 logements sociaux et on vient me le reprocher, on vient me dire que je suis un démolisseur du logement social, alors que tous mes collègues autour, ils en font des centaines de démolitions. Je trouve cela abject.

Je trouve que, Monsieur CARVALHINHO, vous pourriez au moins avoir la décence de dire que dans cette affaire, nous, ce qu'on pense, et je remercie Samir parce qu'il le dit, nous, on pense aux gens qui habitent le quartier, à ce quartier qui est en difficulté, à ce quartier qui n'est pas relié au centre-ville, à ce quartier où on a fait des ateliers, on en a fait plusieurs, le 14 mars, le 21 mars, le 28 mars, avec 90 % d'adhésion au projet.

Il y en a deux autres, le 4 et le 25 avril, avec des verbatims comme : le passage, quand le 31 sera démoli, pour ma mère, ce sera plus facile d'aller au marché dans le centre-ville. Parce que, aujourd'hui, excusez-moi, ce sont des escaliers, ce n'est plus à faire, c'est une espèce de coupe-gorge, c'est étroit et ce n'est pas urbain.

Demain, c'est un grand escalier monumental avec des arbres et cela permettra de relier la route des Petits ponts de l'autre côté. Il faut, un tant soit peu, au lieu de céder à la démagogie, penser à l'intérêt général des Pantinoises et des Pantinois.

Je dirais, c'est vrai, il y avait 23 logements, 21 familles, il n'y en a plus que 17 aujourd'hui. D'ici la fin mai, il n'y en aura plus que 12, parce qu'en fait, on règle des problèmes de vie. J'ai une dame qui est venue me voir, qui est âgée, qui va rejoindre son fils dans la Drôme parce qu'elle pense que c'est mieux ainsi. Il y a un couple qui est parti en fin d'année dernière, qui allait rejoindre leur fille dans l'Essonne, etc.

Il y avait de la suroccupation dans un ou deux appartements qu'on a réglée en proposant de reloger les enfants. Après, on me dit : vous démolissez du logement social et vous ne reconstituez pas. C'est faux.

Pantin Habitat a cinq opérations, deux déjà livrées, parce que cette convention ANRU date de 2017, le 70 Vaillant aux Quatre-Chemins, 12 logements, le 58 Lolive, 7 logements. Cela vient compenser la démolition du 40 Magenta, qui était du logement indigne, et les 23 logements du 31 rue Auger. Et il y a trois opérations à venir. 40 rue Sainte-Marguerite, 8 logements, 22 rue Pasteur, 21 logements, 22/24 Pasteur, 12 logements.

Au total, il y a 60 logements qui vont être reconstruits, c'est-à-dire qu'à la fin, cette municipalité aura reconstruit plus de logements sociaux qu'elle n'en a détruits. Vous savez, je ne suis pas sûr que dans les 450 projets ANRU qui ont été signés dans le cadre des conventions de l'ANRU 2, on retrouve des chiffres aussi forts et aussi éloquentes.

Je vous le dis, Monsieur CARVALHINHO, vous n'avez pas de colonne vertébrale. Vous ne réfléchissez pas en fonction de l'intérêt des Pantinoises et des Pantinois.

Samir AMZIANE, nous avons un petit désaccord sur 23 logements, peut-être qu'il va changer en entendant ce que je lui ai dit.

Et je conclus : j'ai appelé Anne-Claire MIALOT, qui était l'ancienne Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, et je lui ai dit : « On me dit que vous avez changé de philosophie. » Elle me dit : « Non, on a infléchi notre philosophie. Aujourd'hui, on accepte des dossiers où il y a moins de démolitions, mais il faut des démolitions, et ces démolitions, c'est soit du logement social, soit du logement indigne qui est en très mauvais état, soit des démolitions qui sont utiles à la transformation urbaine du quartier. »

Elle m'a dit : « des démolitions qu'on appelle ciblées ». Je pourrais vous faire passer le courrier qu'elle a envoyé à Stop Démolitions, dans lequel elle dit, au moment des 20 ans de l'ANRU, ça date d'il y a un mois, où elle dit, ni plus ni moins : « Nous accepterons désormais, pour ceux qui le souhaitent, des démolitions ciblées. »

Et elle me dit à l'oral : « Pantin, l'Îlot 27, tombe à pic et coche toutes les cases pour ces démolitions ciblées. » Évidemment, 23 logements, quand vous avez plusieurs centaines ailleurs, on n'est pas du tout dans la même époque.

Donc, je le vis un peu mal, parce que derrière, je me suis fait insulter à la réunion publique, on a dit que j'habitais le 16^e arrondissement, quand j'ai dit : « Non, ce n'est pas vrai, je n'habite pas le 16^e arrondissement », « Ben, tu es propriétaire dans le 16^e », j'ai dit : « Non, je ne suis pas propriétaire dans le 16^e », on m'a dit : « Oui, mais tu as la gueule de toute façon à être propriétaire, et puis tu dois être propriétaire rue Rouget-de-Lisle, où tu habites », pendant que quelqu'un m'insultait de « Sale fils de pute ».

Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Donc, j'ai porté plainte pour diffamation publique et injures publiques, parce qu'on ne peut pas se comporter comme ça avec un élu de la République, d'autant plus que, vous étiez là. Je suis resté calme du début jusqu'à la fin, Myrjam était à côté de moi, Mathieu aussi, on sait que parfois, il y a des réunions qui sont difficiles, mais il faut tenir.

Et je pense qu'il y a un petit peu d'exploitation politique – non pas de Samir – derrière tout ça. Et je pense que vous, vous en êtes l'un des auteurs, voilà pourquoi je demande à la majorité municipale de ne pas voter votre vœu, ça, c'est sûr, et de ne pas voter celui des communistes.

Très rapidement, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO – Je remercie Monsieur le Maire. C'est peu commode, si je rappelle le Règlement intérieur, parce que normalement, il n'y a que les groupes qui peuvent déposer des vœux. Vous avez accepté celui des communistes, mais ce qui est dommage, c'est de ne pas m'avoir laissé présenter mon vœu, ce qui est réglementaire...

M. le Maire – Je vous ai laissé la parole.

M. CARVALHINHO – Non, vous m'avez laissé la parole sur le vœu de Monsieur AMZIANE et Madame CLÉMENT, pas sur mon vœu.

M. le Maire – J'avais dit : présentation des deux vœux, l'un après l'autre.

M. CARVALHINHO – Ce n'était pas sur la présentation, moi, je réagissais sur le vœu de Monsieur AMZIANE. ET c'est dommage que vous ne me laissiez pas le lire, parce qu'en réalité, ce texte a été rédigé par les habitants eux-mêmes, qui étaient là tout à l'heure et qui m'ont demandé de déposer ce vœu.

Après, soit vous lisez le texte, vous m'autorisez à le dire, mais en tout cas, je voulais juste...

M. le Maire – Vous avez eu votre temps de parole.

M. CARVALHINHO – Très bien. Parce que tout le monde a le texte, mais ce que je voulais dire, c'est que c'était une rédaction par les habitants. Ils me l'ont demandé, j'ai pris cet engagement et je pense aussi que parfois il y a des sujets où il n'y a pas à avoir d'étiquette politique quand c'est local.

Et j'agis justement pour les intérêts des Pantinois. Vous n'avez pas ce point de vue, c'est un sujet très complexe pour vous et je peux le comprendre, maintenant, c'est du rôle de l'opposition républicaine de faire son travail d'opposition, je suis désolé.

M. le Maire – Et de ne pas raconter n'importe quoi. Voilà, après, je comprends tout à fait le traumatisme que ça représente pour une partie des familles. Pour la moitié des familles, c'est une opportunité.

Sur l'autre moitié, c'est compliqué, c'est difficile et au lieu d'aller les remonter contre le Maire et la municipalité, de leur raconter des bêtises, vous savez qu'on a été jusqu'à dire que le Maire avait un appartement à Monaco qui avait été payé par Hermès. On est dans des trucs de fous, il faut arrêter les mensonges, il y a un moment, ça va trop loin.

Je n'ai accusé personne, je dis simplement ce que l'on est venu me répéter.

Une intervenante – Le jour où vous demanderez une protection fonctionnelle, si vous êtes attaqué en tant qu'individu...

M. le Maire – Je ne la demande pas, pour le moment, je ne la demande pas.

Une intervenante – (inaudible – F3, 1.29.26)

Monsieur AMZIANE, et puis je vous propose le vote.

M. AMZIANE – Oui, moi, je vais juste expliquer pourquoi je vais m'abstenir au vœu présenté par Monsieur CARVALHINHO, c'est que, en fait, il y a des attendus dans le vœu, enfin, des argumentations dans le vœu qui vont moyennement, mais les attendus du vœu qui consistent à dire : ne pas détruire les logements du 31 rue Auger, je les partage, il y a un objectif que je partage.

En revanche, je ne peux pas voter pour, avec vous, la différence qu'il y a par rapport à la mandature précédente, auquel moi, j'aurais pu voter, je pense, dans la mandature précédente, c'est que maintenant, vous êtes Conseiller régional et que, autant, je trouve assez fatiguant le jeu qu'il y a entre vous sur la Région, Valérie PÉCRESSE et parfois, j'aimerais bien, je parle des deux côtés, autant là, il y a des propos qui ont été tenus par Valérie PÉCRESSE sur le logement social et par la majorité de Valérie PÉCRESSE sur le logement social avec le dispositif anti-ghetto, que je ne partage pas et, je pense, certaines des descriptions qui ont été faites, je préfère le dire très franchement, me font penser à l'îlot 27 quand elle cible les quartiers dont elle parle.

Et moi, je ne souscris pas à la description faite par Valérie PÉCRESSE des cités de logement social en fait, mais je m'abstiendrai, je n'ai pas forcément envie de polémiquer là-dessus, je vous explique juste pourquoi je ne le fais pas.

M. le Maire – Très bien, je vais vous proposer de voter.

On va commencer par le texte de Samir AMZIANE et Catherine CLÉMENT. Qui est pour ? 1, 2, 3, 4, 5. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est contre ? Merci.

Sur le texte de Monsieur CARVALHINHO, qui est pour ? Quatre. Qui s'abstient ? Trois. Et qui est contre le vœu de CARVALHINHO ? Le reste.

Très bien. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

 Le Président
Bertrand HERN
Maire

Le Secrétaire

Nacime AMIMAR



